L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1673 - VENDREDI 25 MARS 2022 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Elections présidentielles

Le vote des agriculteurs décrypté



Photo Réussir

A 16 jours du premier tour d'un scrutin important, mais qui va se tenir dans un climat international très incertain, comment les agriculteurs envisagent-ils de voter ? C'est à cette question que tente de répondre une enquête que l'on doit à Terre-Net Datagri. Mobilisation, choix pour le premier et le deuxième tour, poids de l'extrême droite... Les tendances sont décortiquées.

Page 03

DOSSIER SPECIAL VIGNE

Pages 23 à 28

En direct de la MSA

Pages 19 à 24

Encart : Catalogue Europagri sur certains cantons - Sureau Agriculture sur certains cantons

Côte d'Or

› En lien avec la crise

Le Siceco pousse au développement du biogaz



Réussir SA

Nièvre

› Groupama Rhône-Alpes-Auvergne

Agritech : une journée pour découvrir



Yonne

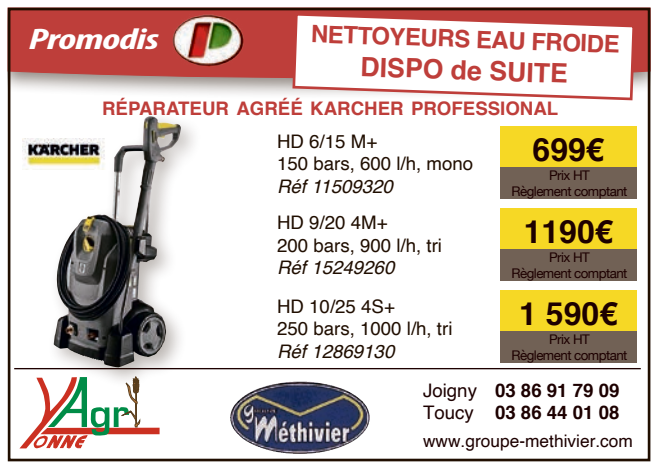
› Plan France Relance

Un soutien possible pour les cantines scolaires



Réussir SA





Sommaire

Côte d'Or
04 • Crise : Le Siceco pousse au développement du biogaz
05 • Enseignement : Quand les lycéens présentent leur monde
06 • Ouverture à l'international : Une délégation de Côte d'Ivoire en visite en Côte-d'Or

Nièvre
07 • Parc du Morvan : La Charte forestière va évoluer
08 • Zones humides : La tourbière, un milieu unique et fragile
09 • Emploi d'un salarié : Faire le bon choix
10 • Nouvelles technologies : Le projet exo.expert présenté lors de la Journée agritech

Yonne
11 • Groupama : Les formations aux gestes qui sauvent ont débuté
12 • Yonne Tourisme : La Family'week, ce week-end, à la grange de Beauvais
13 • Plan France Relance : Un soutien possible pour les cantines scolaires
14 • Chambre d'agriculture : Comment gérer et optimiser ses apports d'azote face à la conjoncture actuelle ?

Région et ailleurs
15 • Élevage : Retour sur une année d'actions pour Bio Bourgogne
16 • Transition : La dimension agricole des missions de l'Ademe en région
17 • Guerre : La capacité de résilience des agriculteurs ukrainiens
18 • L'agriculture, une chance pour l'emploi…
19-22 • En direct de la MSA

Dossier
23-28 • Spécial vigne

Infos Services
29 • Économie et Gestion
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Opinion

Stop au gâchis et à la bêtise humaine !

Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA, réagit à l'attaque d'un train de céréales, perpétrée la semaine dernière en Bretagne.


FNSEA

« On n'a décidément pas encore tout vu ! Le 19 mars, dans le Morbihan, une cinquantaine d'activistes ont attaqué un train de marchandises transportant du blé du centre de la France à destination d'entreprises de fabrication d'alimentation animale. Quelque 1 500 tonnes de blé ont été répandues sur la voie ferrée. Honteux ! J'imagine que ces hurluberlus se voient en sauveur du monde, mais nous sommes à mille lieues de l'image du brigand au grand cœur, du Robin des bois agissant pour nourrir les pauvres. C'est ici l'expression pleine et entière de la bêtise humaine, de l'idéologie radicalisée… confondant soja et blé ! Dans un contexte de guerre sur le sol européen, qui ampute potentiellement un tiers du marché mondial des céréales, et qui provoque les alertes de l'ONU sur la capacité de nombreux pays à assurer l'alimentation de leur population, il est intolérable que quelques-uns, bien nourris et inconséquents, loin des bombes, s'amusent à détruire ce dont le monde a le plus besoin : le grain ! Ces endoctrinés ne respectent personne. Ni les producteurs de ces céréales qui voient le fruit de leur travail gâché, ni les transporteurs qui croient vivre un mauvais western, ni bien entendu les industriels qui ont acquis ce grain afin de produire des aliments à destination des éleveurs et in fine, de nos assiettes (voire même de leur assiette !) L'État va-t-il laisser ce genre d'actions se perpétrer impunément ? Laissant penser que chacun peut détruire à sa guise le bien d'autrui, qui plus est de première nécessité ! De la fermeté ! À tous ces malfaiteurs il est temps de dire assez ! Nous demandons que des sanctions exemplaires soient prises immédiatement ! La condamnation sur les réseaux sociaux ne suffit pas. Stop aux gâchis ! Stop à la bêtise humaine ! »

Christiane Lambert,
présidente de la FNSEA

en bref

Concours Idéathon, consacré à la souveraineté alimentaire

Terres Inovia, l'institut technique des professionnels de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre, et Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales, en collaboration avec le Village By CA, Vitagora, ToasterLAB, IAR invitent toutes les personnes intéressées par la créativité et les protéines végétales à participer à l'idéathon « Nourrir la créativité » sur la thématique des protéines végétales, le 30 mars à Dijon et à Lille. Ce concours bénéficie du soutien de la fondation Avril, de Protéines France et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre de France Relance. Concours d'intelligence collective ouvert aux particuliers ou salariés, étudiants, entrepreneurs ou monde associatif, il propose de réfléchir et de créer autour d'un défi majeur pour les hommes et le monde de demain : accélérer la transition vers la consommation de protéines végétales dans l'alimentation humaine. L'idéathon aura lieu le 30 mars de 8h30 à 17h. Il se déroulera simultanément sur deux sites du Village by CA, à Dijon et à Lille.
Inscription sur https://www.nourrir-la-creativite.fr/ et joignez-vous sur place à un « ice breaker » qui vous permettra de vous mettre en relation avec les autres participants et de monter votre équipe.
A gagner ? 250 € pour chaque membre de l'équipe gagnante, un diagnostic professionnel et un plan d'action réalisés par le Village by CA Nord de France.

la météo présentée par Dijon Céréales

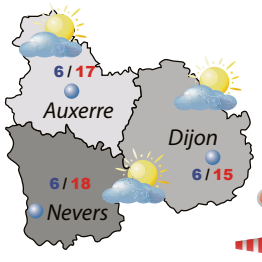
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 25 Mars

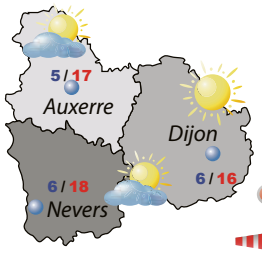


Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 16 à 18°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Annonciation
Soleil : 06h44 - 19h11
Lune : 03h11 - 10h53

Samedi 26 Mars

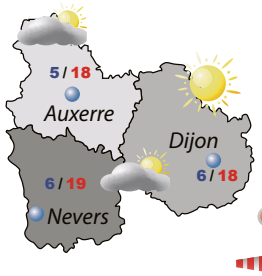


Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce, avec quelques nuages de beau temps localement.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 16 à 18°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Lara
Soleil : 06h41 - 19h12
Lune : 04h11 - 12h00

Dimanche 27 Mars



Variable
Ce dimanche sera partagé entre passages nuageux et belles éclaircies.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 17 à 19°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Habib
Soleil : 06h39 - 19h14
Lune : 04h58 - 13h16

Prévisions à 7 jours

Lundi 28 Mars au Mercredi 30 Mars
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 16 à 18°C

Du Jeudi 31 Mars au Dimanche 3 Avril
Le ciel sera partagé entre passages nuageux et belles éclaircies.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 15 à 17°C

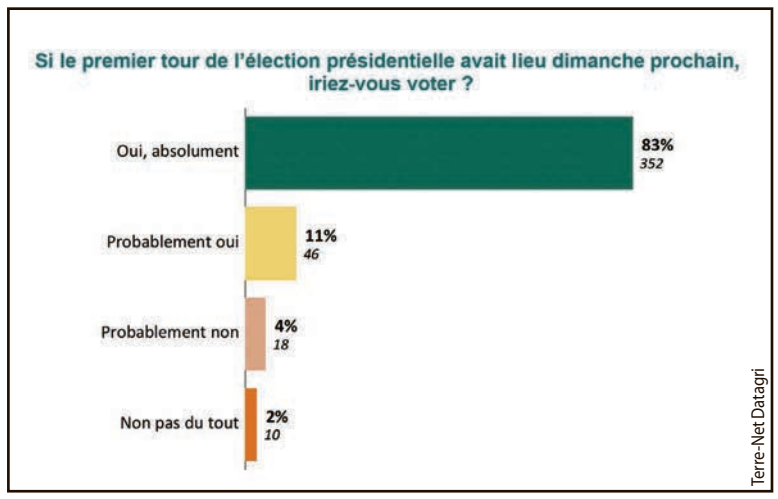
clin d'œil



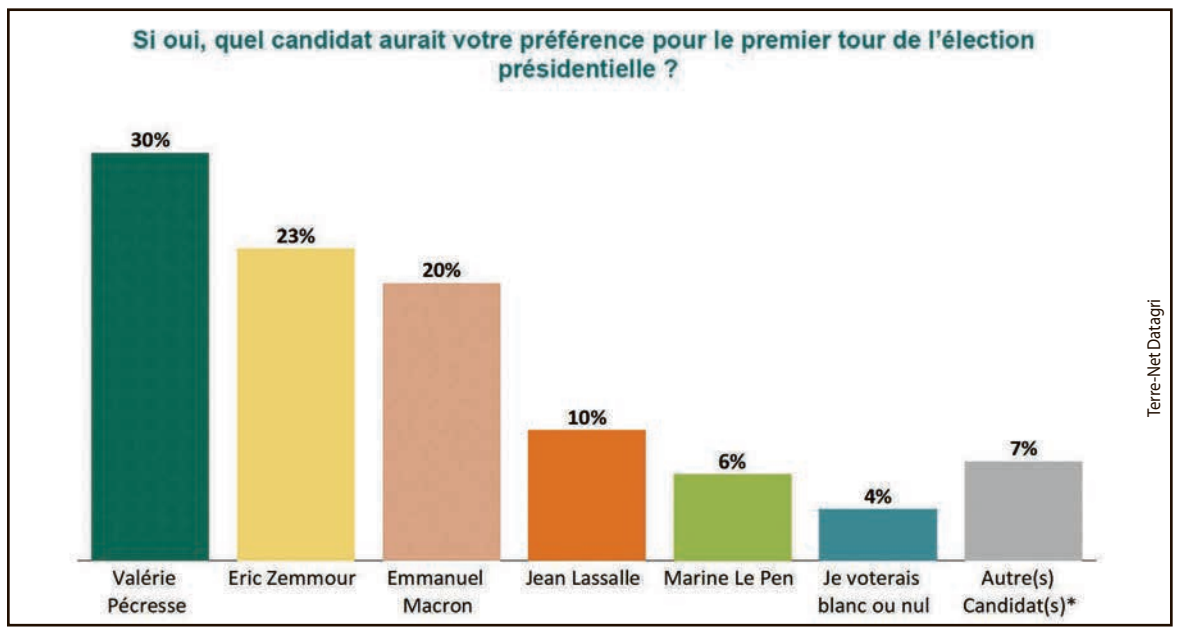
Élections présidentielles

Comment vont voter les agriculteurs ?

À 16 jours du premier tour de scrutin, le baromètre agricole Terre-Net Datagri s'est intéressé aux intentions de vote des agriculteurs.



Traditionnellement, les agriculteurs se déplacent plus pour se rendre aux urnes que la moyenne des Français et cette enquête semble confirmer ce fait pour des élections sur lesquelles on redoute un fort taux d'abstention.



Dans les intentions de vote exprimées pour le premier tour, Valérie Pécresse arrive en tête, devant Eric Zemmour et Emmanuel Macron.

Pour les besoins de cette enquête, 426 chefs d'exploitation agricole ont été interrogés en ligne entre le 14 février et le 6 mars. Les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté représentent 5 % du total des répondants. Première information à retenir : les agriculteurs pourraient faire mentir les craintes quant à l'abstention. 83 % des sondés affirment qu'ils iront voter, avec certitude. Si l'on ajoute ceux qui pensent *« probablement »* y aller, on atteint un taux de 94 %. À titre comparatif, dans les résultats de l'enquête électorale Ipsos-Sopra Steria menée pour le Cevipof, la Fondation Jean Jaurès et Le Monde, sur l'ensemble des Français, seuls 66 % se disent *« certains »* d'aller voter. Ce qui n'est pas étonnant car traditionnellement, la participation électorale des agriculteurs est plus importante que celle du reste de la population française.

Pas de révolution

Concernant les intentions de vote proprement dites, il n'y a pas de révolution : la candidate des Républicains, Valérie Pécresse, arrive en tête avec 30 % des intentions de vote au premier tour. Ceci dit, c'est, pour un candidat de droite, un score plus faible qu'en 2017 : selon un sondage BVA pour Terre-net début avril 2017, François Fillon engrangeait 41,5 % des suffrages agricoles potentiels au premier tour. En 2022, l'extrême droite pourrait bien prendre des voix agricoles à la candidate des Républicains. Ainsi, avec 23 % des intentions de vote, Éric Zemmour arriverait en deuxième position chez les agriculteurs. Fortement concurrencée par ce nouveau rival, Marine Le Pen ne recueillerait que 6 % des suffrages. Le président sortant arriverait quant à lui en troisième position, avec 20 % des intentions de vote des agriculteurs. Il faut cependant noter que seuls 59 % des répondants se disent sûrs de leur choix. Or, le début de la guerre en Ukraine a permis à Emmanuel Macron de renforcer son socle électoral. Pour le second tour de l'élection, quel que soit le candidat face à elle, Valérie Pécresse l'emporterait chez les agriculteurs, avec 48 % contre 28 % face à Emmanuel Macron, 62 % contre 22 % face à Marine Le Pen, et 57 % contre 29 % face à Éric Zemmour. Précision : le total ne fait pas 100 % car le taux d'abstention et de bulletins blanc ou nul pour chaque proposition de duel a été mesuré.

Le poids de l'extrême droite

Sans la présence de la candidate des Républicains au second tour, en revanche, Éric Zemmour pourrait l'emporter face à Emmanuel Macron, mais la différence est faible, avec 40 % des voix contre 39 % pour le président sortant. Éric Zemmour sortirait également vainqueur d'un duel contre Marine le Pen, avec 39 % des voix contre 30 % à la candidate du Rassemblement national. Le taux de bulletins blancs ou nuls serait le plus important dans ce cas de figure, à 18 %, tout comme le taux d'abstention qui atteindrait 13 %. Et du côté des candidatures de gauche ? D'après le baromètre, les candidats de cette tendance ne récolteraient que de très faibles suffrages, 1,5 % pour Jean-Luc Mélenchon (France insoumise), 1,3 % pour Yannick Jadot (EELV), 1,3 % pour Fabien Roussel (PCF). On peut cependant noter que, si l'on s'en tient uniquement aux programmes agricoles, seul Fabien Roussel pourrait séduire les agriculteurs. S'ils devaient absolument choisir un candidat étiqueté à gauche, ils seraient ainsi 48 % à préférer le candidat communiste. Le moins rassembleur serait Yannick Jadot, qui obtiendrait 6 % des suffrages. Les agriculteurs interrogés estiment, par ailleurs, qu'un certain nombre de thèmes agricoles ne sont jamais, ou pas assez abordés par les candidats. C'est particulièrement vrai pour la place et l'avenir de l'élevage, le développement du secteur agricole ou la réglementation et les normes agricoles.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

en bref

Cultures Bruxelles va autoriser l'utilisation de pesticides pour cultiver des jachères

Dans un règlement publié le 23 mars – en même temps que toute une série de mesures pour aider le secteur agricole à faire face aux conséquences de l'invasion russe en Ukraine (aides d'urgences, aides au stockage privé de viande porcine, déblocage des fonds de la réserve de crise…) – la Commission européenne précise les détails de sa mesure visant à autoriser l'utilisation des jachères pour la production de fourrage notamment. Le dispositif n'est pas, comme initialement envisagé, limité à la production de protéagineux. Le texte indique qu'afin *« de permettre aux agriculteurs d'utiliser autant que possible leurs superficies disponibles pour la production de denrées alimentaires et d'alimentation animale, il convient d'autoriser les États membres à déroger aux conditions relatives au paiement pour le verdissement, y compris l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, pour l'année de demande 2022, en ce qui concerne les terres en jachère »* qu'elles relèvent de la diversification des cultures ou des surfaces d'intérêt écologique. Ces dérogations seront limitées à l'année de demande 2022 et devront remédier à l'incidence du conflit en Ukraine sur l'offre et la demande de produits agricoles.

Matériel agricole Une proposition de loi pour sécuriser leur recours au bénéfice des collectivités

Dans une proposition de loi déposée le 21 mars, le sénateur LR de l'Aisne Antoine Lefèvre propose de *«perfectionner le cadre juridique de l'aide ponctuelle et bénévole apportée par les exploitants agricoles aux collectivités territoriales »*. Jusqu'ici, le Code rural prévoit deux situations dans lesquelles les agriculteurs peuvent apporter leur concours aux communes, aux intercommunalités et aux départements : le déneigement (au moyen d'une lame communale) et le salage de la voierie. Le sénateur propose d'ajouter une troisième activité : la participation, *« à l'aide de son propre matériel, à toute activité à caractère festif, sportif ou culturel »*. L'objectif est d'inscrire dans la loi des *« situations jugées potentiellement litigieuses dans l'hypothèse de la survenance d'un dommage »*, et ce faisant *«d'éclaircir la résolution en matière assurantielle »*. Selon Antoine Lefèvre, un grand nombre de collectivités connaissent une pénurie de moyens qui conduit à un *« appel de plus en plus fréquent à la collaboration occasionnelle des agriculteurs »*.

INVITATION
JOURNEE PORTES OUVERTES



CLAAS BOURGOGNE
■ 21490 VAROIS 03 80 68 07 80 ■ 21330 LAIGNES 03 80 81 60 55
■ 71400 AUTUN 03 85 52 61 68 ■ 52800 NOGENT 03 25 02 12 00

Venez découvrir votre nouvelle concession CLAAS de LAIGNES, plus fonctionnelle, plus spacieuse, pour mieux vous servir.

Le Vendredi 1er Avril 2022 de 9 h à 17 h à LAIGNES (21330)

Nous vous invitons à retrouver :
• notre gamme de matériels CLAAS
• les gammes de nos partenaires : LEMKEN - MASCHIO - BEDNAR - LACHAUD - TECNOMA - FLIEGL - CHEVANCE ...
• les nombreuses offres sur le matériel et les services
• des promotions sur les pièces, accessoires et outillage
• des ateliers et animations dynamiques

www.claas-bourgogne.fr /CLAAS Bourgogne /claas_bourgogne

CLAAS

En lien avec la crise

Le Siceco pousse au développement du biogaz

Le syndicat mixte qui opère sur la Côte-d'Or et distribue de l'électricité, du gaz et de la chaleur, réagit face à la forte hausse des énergies. Le biogaz, issu, en partie, de productions agricoles, lui paraît plus que jamais un secteur à soutenir.



Réussir SA

Plus que jamais, à la lumière de la crise liée au conflit entre l'Ukraine et la Russie, la capacité de production de biogaz, notamment issu de l'agriculture, paraît importante à soutenir.

Les crises internationales actuelles mettent en lumière toute l'importance des énergies renouvelables dans le mix énergétique français. La filière biogaz, en développement depuis 10 ans, participe à l'indépendance énergétique de la France, avec une capacité installée couvrant 3 % de la consommation de gaz, soit l'équivalent de plus de 15 % des importations russes. La filière gagne à être davantage mise à contribution, à condition de lever certaines contraintes administratives, dans un contexte où les coûts du biogaz sont désormais inférieurs au prix de marché du gaz naturel. Le potentiel des gaz renouvelables doit être pleinement mobilisé dans le cadre de la stratégie énergie - climat de la France, par ailleurs en cours de révision, au bénéfice de l'indépendance énergétique, du développement économique, des territoires et du climat. En effet, selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), GRDF et GRTgaz, les ressources potentielles, alliées à une politique d'économies d'énergie, permettraient de produire localement la totalité des besoins de gaz, en tenant compte également des usages liés à la mobilité (bioGNV).

Renforcer la souveraineté

Pour parvenir à 100 % de gaz renouvelable en 2050, quatre filières sont privilégiées : la méthanisation, notamment agricole, s'appuyant sur un service de gaz porté permettant l'émergence de nombreux projets éloignés du réseau, la pyrogazéification à partir de biomasse, de déchets dont les déchets de bois et les combustibles solides de récupération, la gazéification hydrothermale de biomasse humide et la méthanation d'hydrogène avec le CO_2 issu de méthaniseurs (*power-to-gas*). Choisir les gaz renouvelables permet de renforcer la souveraineté énergétique de la France et de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. La valorisation de cette énergie permet également de développer la mobilité biogaz, plus vertueuse et la plus abordable pour les citoyens. Une autre étude (Impact de la filière biogaz sur l'emploi en France de 2018 à 2030) qui regroupe l'ensemble des acteurs, démontre que cette filière contribuerait à la création, d'ici 2027, de plus de 30 000 emplois non délocalisables (uniquement sur le secteur biogaz). Enfin, elle permet de valoriser le réseau de gaz français pour les territoires et de réduire la dépendance aux engrais chimiques (eux-mêmes nécessitant du gaz pour leur fabrication) dans une logique agroécologique d'utilisation de digestats. Le modèle français de la méthanisation est unique car il n'entre pas en concurrence avec les cultures alimentaires, ce qui en fait une filière vertueuse. Le Siceco, tout comme la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), se tient à disposition des ministères pour lever les verrous réglementaires à la production pour les installations existantes afin qu'elles participent à leur pleine capacité à la sécurité d'approvisionnement d'ici le prochain hiver et pour mettre en place les mesures pour accélérer le développement de ces filières, et particulièrement la méthanisation, dans une logique d'indépendance énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Soutien depuis 2019

Ces mesures doivent également s'accompagner du premier levier de l'indépendance énergétique qui consiste à réduire les consommations, notamment en encourageant la rénovation des bâtiments mal isolés. La mission sénatoriale dédiée à *« La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts »* a adressé un ensemble de propositions fin 2021 qu'il convient d'appliquer rapidement. À cette occasion, le Siceco rappelle qu'il soutient la filière biogaz depuis 2019. Cette année-là, il a signé une convention avec l'Association des maires ruraux de Côte-d'Or et GRDF afin de développer et d'encourager la production de gaz vert par méthanisation dans l'objectif de faire de la Côte-d'Or un territoire 100 % gaz vert en 2050. Les partenaires ont été rejoints en 2020 par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Par ailleurs, en septembre dernier, le Siceco, en partenariat avec son homologue du Lot-et-Garonne, la FNCCR, l'Association technique énergie environnement (Atee), l'Association agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF) et l'Association des maires ruraux de France (AMRF), a adressé une lettre au Premier ministre sur l'importance de soutenir l'émergence du service « gaz porté » afin d'accompagner le développement de la méthanisation dans les territoires ruraux éloignés du réseau de gaz.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

▸ *En bref*

Préfecture de Côte-d'Or Nomination d'un nouveau secrétaire général

Par décret du Président de la République en date du 25 février, Frédéric Carre, administrateur de l'État hors classe, sous-préfet de Briey, en Meurthe-et-Moselle, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or, et sous-préfet de Dijon. Il succède à Christophe Marot, nommé secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, et a pris officiellement ses fonctions le 14 mars. Âgé de 58 ans, ancien élève de l'École nationale d'administration, promotion Nelson Mandela (1999), il a successivement occupé les postes d'administrateur civil, chef de bureau des consultations et du contentieux des établissements et de la vie scolaire à la direction des affaires juridiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2001), de sous-préfet de Vire (2005) dans le Calvados, de sous-préfet, affecté auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police de Rennes (2007), de secrétaire général de la préfecture du Cher (2010), de sous-préfet de Langon (2012) dans la Gironde, de sous-préfet de Saint-Paul (2016) à La Réunion, et de sous-préfet de Briey (2018).

Conseil départemental

Une légumerie à Genlis

Le Département vient d'acquérir l'ancienne usine Thomson, le projet devrait démarrer à l'automne.

En 2017, le Conseil départemental de Côte-d'Or faisait l'acquisition d'une vingtaine d'hectares de terres agricoles à Perrigny-lès-Dijon pour y développer une activité de maraîchage. L'objectif : cultiver diverses variétés de légumes pour les acheminer ensuite dans les assiettes des jeunes Côte-d'Oriens (le Département étant en charge de la restauration scolaire dans les collèges, et à terme, dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui proposent des services de restauration collective). Le Conseil départemental va encore plus loin aujourd'hui avec l'acquisition d'un ensemble immobilier (ancienne usine Thomson) à Genlis pour y installer une légumerie. Le Département acquiert ce bien de plus de 6 000 m^2 pour un montant de 1,7 million d'euros et pourra ainsi préparer les légumes au plus près des lieux de production. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du Projet alimentaire territorial départemental (PADT). François Sauvadet, président du Conseil départemental, rappelle à cette occasion sa volonté de soutenir la filière maraîchère, d'introduire toujours plus de produits locaux et de saison dans la restauration collective, et de développer les circuits locaux. Cet investissement permettra également de développer de nouvelles opportunités pour répondre à la problématique de la logistique, à laquelle l'ensemble des acteurs de l'alimentation est confronté. Tout est mis en œuvre pour ce que projet puisse démarrer à l'automne 2022.

AURÉLIEN GENEST

Enseignement

Quand les lycéens présentent leur monde

Même en étant fils ou fille d'agriculteurs, il n'est pas toujours évident d'expliquer en détail l'univers professionnel de ses parents, et dans lequel on vit au quotidien. C'est à cet exercice délicat que se sont prêté des lycéens de Quetigny.



La Classe de 1ère Stav du lycée agricole de Quetigny qui a réalisé ces présentations, en compagnie de Sandrine-Daria Hily, une de leur enseignante.

Entre vivre un quotidien et le présenter ou l'expliquer à d'autres, il y a parfois un écart difficile à combler. C'est à cet exercice que se sont confrontés les élèves d'une classe de 1ère Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Stav), du lycée agricole de Quetigny. Un exercice qui permettait à la fois de franchir la barrière toujours difficile de l'expression orale face à un public, mais qui offrait aussi à ces adolescents la possibilité de porter un regard personnel sur le métier de leurs proches. Tous n'avaient pas choisi de présenter l'activité de leurs parents : en petits groupes, certains des élèves ont préféré se pencher sur la profession de vétérinaire, ce qui les a conduits à détailler le quotidien de plusieurs de ces praticiens. Toutefois, dans leur majorité, les élèves de Sandrine-Daria Hily, issus eux-mêmes du milieu agricole, ont fait le choix de revenir sur le parcours de leurs parents. Pour chacun, le dispositif était identique : sur une durée courte de trois minutes, les élèves devaient conjuguer une présentation orale des exploitations de leurs parents ou proches, soutenue par un diaporama.

Regard sur les choix des parents

Expliquée comme ça, la chose a l'air simple, mais elle supposait d'avoir pris le temps d'interroger les parents sur ce qu'ils faisaient précisément et aussi, parfois, sur les raisons de leur orientation professionnelle. Le résultat, ce fut une grande diversité de présentation, certaines, plutôt axées sur la technique, d'autres reflétant l'aventure humaine que représente la conduite d'une exploitation agricole au quotidien. Au-delà du caractère scolaire de l'exercice, le travail livré par ces adolescents reflétait une certaine admiration pour les choix opérés par leur père ou leur mère. Il ouvrait aussi une perspective, des élèves développant à la fois un constat lucide sur le présent (fait de contraintes, d'attentes sociétales, mais aussi d'innovations) et l'orientation qu'eux-mêmes pourraient donner à cette exploitation qu'ils sont appelés à reprendre, pour certains. Lorsqu'on les questionnait sur la manière dont ils envisagent l'avenir, ils ne se fermaient aucune porte, regardant avec intérêt ce qui se passe déjà aujourd'hui (conversion au bio, développement de la vente directe, productions énergétiques…) sans doute conscients, déjà, qu'ils devront, à leur tour, réinventer ce métier. Ce qui constitue finalement un motif de fierté légitime pour Paul, Arthur, Kilian, Anaëlle, Jules, Manon, Lise, Oriane, Jade, Clémence, Quentin, Nino, Mila, Emma, Augustin ou Mickael ! Tous ne deviendront pas agriculteurs, mais pour celles et ceux qui feront ce choix de vie, cette prise de recul sur le métier n'aura pas été vaine.

BERTY ROBERT

Services publics

Une Maison France Services portée par la MSA inaugurée à Saint-Jean-de-Losne

Parmi les multiples Maisons France Services créées en France ces derniers mois, certaines sont portées par la MSA. C'est le cas pour celle de Saint-Jean-de-Losne, inaugurée au début du mois de mars.



Lors de l'inauguration de la Maison France Services de Saint-Jean-de-Losne.

Elles sont environ 2 000, partout dans le pays : les Maisons France Services (MFS) se veulent la traduction tangible de la prise de conscience, par l'État, de la nécessité d'améliorer l'accès des citoyens de zones rurales aux services publics. Ces structures fonctionnent de différentes manières mais la MSA s'est impliquée afin d'en être porteuse dans certains cas. Une tendance observée notamment en Bourgogne où, à ce jour, on compte quatre MFS dont la responsabilité incombe à la MSA : à Charolles et Tournus, en Saône-et-Loire, à Montbard et Saint-Jean-de-Losne, en Côte-d'Or.

Cette dernière a été inaugurée au début du mois de mars, mais elle fonctionne depuis la mi-décembre 2021.

L'inauguration s'est faite en présence du préfet de région et de Côte-d'Or, Fabien Sudry, de Marie-Line Duparc, la maire de Saint-Jean-de-Losne, de Myriel Porteous, sous-préfète de Beaune, du sénateur François Patriat, du président de la MSA de Bourgogne, Dominique Bossong, de sa directrice, Armelle Rutkowski, du député de la 5ème circonscription de Côte-d'Or, Didier Paris, de la conseillère départementale Emmanuelle Coint et du vice-président du Conseil régional Michel Neugnot.

«Pouvoir dire que nous ne sommes pas oubliés»

Pour Marie-Line Duparc, l'installation de cette MFS est un élément important de revitalisation *« Sur ce plan,* exprimait-elle, *l'État, la communauté de communes, le département et la Région ont répondu présents »*. La ville va d'ailleurs pouvoir compter, également, avec l'ouverture d'une maison médicale en 2023. *« Les MFS,* poursuivait la maire, *sont des structures nécessaires afin qu'on puisse dire que nous ne sommes pas oubliés »*.

Pour la MSA, l'implication dans les MFS s'inscrit dans la logique d'un organisme qui, au-delà de représenter la protection sociale des agriculteurs, se revendique plus largement comme un acteur qui compte dans un paysage rural qui a souvent le sentiment d'être délaissé. Installée dans les locaux de l'hôtel de ville de Saint-Jean-de-Losne, la MFS offre un accès aux services publics suivants : finances publiques, caisse d'allocations familiales, Assurance maladie, Assurance retraite, Agence nationale des titres sécurisés (pour l'établissement de papiers d'identité…), Pôle Emploi, La Poste, le Point justice, Office des anciens combattants et victimes de guerre et la MSA.

BERTY ROBERT

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
✆ 03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Ouverture à l'international

Une délégation de Côte d'Ivoire en visite en Côte-d'Or

Début mars, plusieurs exploitations du département ont reçu la visite d'une délégation venue de ce pays de l'ouest africain, en marge du Salon de l'agriculture.



La délégation ivoirienne est venue en Côte-d'Or avec l'ambition réelle de s'inspirer d'exemples locaux pour structurer de futures filières dans un pays qui dépend des importations pour 80 % de la viande qu'on y consomme.

Sidi Tiémoko Touré, ministre des Ressources animales et halieutiques de Côte d'Ivoire, s'est rendu le 1er mars en Côte-d'Or. Accompagné d'une équipe d'experts agricoles, il a notamment visité l'élevage Baudot, à Pont-et-Massène, la Chèvrerie du Rocha à Sainte-Colombe-en-Auxois, l'exploitation de Didier Loison à Saulieu ainsi que l'élevage Tarteret de Cussy-les-Forges. Ces visites étaient orchestrées par Alain Réocreux, habitant le village de Lacour-d'Arcenay et retraité du ministère de l'Agriculture. Alimentation, traçabilité et sélection ont été au cœur des échanges. Cette visite ne devait rien au hasard puisque les besoins de la Côte d'Ivoire sont de plus en plus importants, dans un contexte où ce pays de 28 millions d'habitants importe près de 80 % de ses viandes, notamment de ses voisins, le Mali et le Burkina Faso.

Structurer des filières

Le nouveau ministre, en poste depuis moins d'un an, souhaite constituer une filière performante dans laquelle la race charolaise pourrait jouer un rôle important, au moins en croisements avec les races locales. *« L'importation d'animaux français n'est pas à exclure après une telle rencontre »*, a déclaré Jean-Pierre Konan-Banny, vétérinaire ivoirien qui faisait partie de la délégation. *« Ces visites ont été une très belle expérience pour nous. Il y a un certain nombre de choses que nous pouvons dupliquer, à commencer par le modèle familial. En Côte d'Ivoire, nos chaînes sont entrecoupées. Ici en France, tout est très bien structuré, de l'alimentation jusqu'à la commercialisation »*. Parmi les éleveurs qui ont reçu la délégation, Michel Baudot entretient déjà des relations avec la Côte d'Ivoire. L'éleveur de Pont-et-Massène, ancien président du Herd-Book Charolais, s'était d'ailleurs rendu au salon agricole d'Abidjan en avril 2015 en participant au transport de plusieurs vaches charolaises, limousines et montbéliardes, vendues un mois plus tôt lors du Salon de l'agriculture.

► Formations

29/03 Intégrer des Cives sur mon exploitation
Une journée pour tout connaître sur la CIVE
Contact : Mathilde Matrat, CA21
Tél. 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr
Lieu : secteur Baigneux les Juifs (21).

07/04 Des chiffres et moi
Faire un point d'étape chiffrer après mon installation
Contact : Emelie Richard, CA21 - Tél. : 03 80 68 66 55. Mail : emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr.
Lieu : Chambre d'agriculture Bretenière (21)

08/04 Prévenir la tuberculose en élevage bovin
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 Tél. 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Lieu : Chambre d'agriculture Bretenière (21)



Concours

Inscrivez-vous pour la Fête du bœuf

La Fête du bœuf et le concours de boucherie vous donnent rendez-vous le 23 avril à Pouilly-en-Auxois.



L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise son traditionnel concours de boucherie pour la 8ème année. La Fête du bœuf se tiendra le samedi 23 avril et rassemblera de nombreux bovins et ovins à Pouilly-en-Auxois. Tous les éleveurs souhaitant présenter leur savoir-faire et participer à la promotion de leur élevage sont invités à participer à cette manifestation où de nombreuses ventes sont enregistrées chaque année. Les dossiers d'inscriptions sont disponibles au secrétariat de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et seront à remplir avant le 28 mars. Au programme de cette journée festive :

- de 8 heures à 10 heures : opération des jurys, classement des animaux
- à 10 heures : ouverture au public et vente commerciale
- à 13 heures, repas avec viande charolaise locale au prix de 22 euros
- à 15 h 30, remise des prix

L'entrée sera gratuite, avec possibilité de restauration et buvette sur place.

COMMUNIQUÉ

Renseignements au 03 80 90 68 80 ou par mail (lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr)

Environnement

Vedrenne passe à l'écopâturage

À Nuits-Saint-Georges, la société Vedrenne passera à la tonte naturelle, dès la fin du mois de mars, pour ses parcelles situées près de l'entreprise et du Cassissium. C'est la concrétisation d'un partenariat avec une éleveuse de moutons.

L'écopâturage fait son entrée chez Vedrenne, entreprise bien connue de la production et de la transformation du cassis. À partir de la fin du mois, plusieurs de ses parcelles seront tondues naturellement par un troupeau de moutons. La société côte-d'orienne a, pour ce faire, conclu un partenariat avec une jeune éleveuse d'ovins. Anne-Christelle Barabant a, auparavant, été bergère en Tarentaise et en Maurienne, dans les Alpes. Originaire des Hautes Côtes, elle a souhaité revenir dans sa région natale il y a 3 ans. Elle s'est lancé le défi de devenir bergère en Côte de Nuits et d'utiliser les moutons comme des « tondeuses écologiques ». Catherine Grand, responsable industrielle de Vedrenne, toujours en quête de nouvelles solutions écologiques pour l'entreprise, a été touchée par le projet d'Anne-Cristelle et a accepté d'accueillir les ovins dans les espaces verts de l'entreprise. Le Cassissium les intégrera même à son parcours de visite afin de sensibiliser petits et grands aux démarches écologiques. Les moutons de race Thônes et Marthod, originaires de Savoie, se caractérisent par une toison et une peau blanche ainsi que des marques noires au niveau du museau, des yeux et des oreilles.



C'est un retour aux sources pour Anne-Christelle Barabant. Native des Hautes-Côtes, elle a d'abord exercé son métier de bergère dans les Alpes. Ses moutons vont désormais entretenir les rangs de cassis de Vedrenne.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Parc du Morvan

La Charte forestière va évoluer

À cause de la crise Covid-19, la réfection de la Charte Forestière du Parc du Morvan(2016 -2020) initialement prévue pour 2020 a été retardée, maisw elle est désormais lancée.



Théo Damasio anime les réunions de la Charte Forestière de Territoire. Crédit photo : Parc naturel régional du Morvan.

Même si la redéfinition de la Charte Forestière du Parc du Morvan (2021-2025) a été différée à cause de la crise Covid-19, elle est désormais en cours, depuis décembre dernier suite à la consultation publique en ligne (ayant réuni environ 260 participants).

Théo Damasio, chargé de mission forêt, filière bois, au sein du Parc naturel régional du Morvan, pointe : *« nous sommes activement en train d'identifier les éléments à faire évoluer »*.

Se réunir pour avancer

Pour ce faire, 4 réunions étaient prévues (janvier, février, mars et avril), avec les différents acteurs forestiers du Morvan (administrations, professionnels, associations, etc.) pour *« mettre tout le monde autour de la table afin de soulever les problématiques à traiter »*. La première restitution de la nouvelle Charte devrait avoir lieu courant juin, avec une application effective en juillet.

Compléter

Pour l'heure, Théo Damasio met en lumière quelques changements la concernant : *« Notre travail cette année n'a pas consisté à repartir de zéro, mais plutôt à compléter la Charte existante et la retravailler avec des sujets qui sont de plus en plus présents. Parmi eux, on peut noter le réchauffement climatique et ses conséquences sanitaires avec les très nombreuses attaques de scolytes sur épicéa commun, des dépérissements sur hêtre, sapin pectiné et douglas, ainsi que l'augmentation des risques d'incendies. Ces thèmes devront faire partie de la nouvelle version de la Charte ainsi que des actions pour tenter d'y répondre - en accord avec les signataires - comme l'utilisation plus répandue des peuplements irréguliers afin de réduire la pratique des coupes rases »*.

Médiation sans obligation

Pour conclure, Théo Damasio rappelle : *« Cette charte est une ligne de conduite, et le Parc naturel Régional du Morvan n'a pas vocation à sanctionner les personnes ne la suivant pas. Cette charte est là comme médiation, pour donner des idées, notamment sur des nouvelles pratiques sylvicoles, et pour engager le dialogue entre tous les acteurs de la forêt afin qu'ils travaillent ensemble dans un objectif commun. Le but n'est pas d'obliger mais de dialoguer et de convaincre. Après, c'est à chacun de la suivre ou non »*.

CHLOÉ MONGET

La Charte Forestière de Territoire

Créée par le ministère de l'Agriculture et régit par le code forestier (article 12*), cette charte est censée réunir tous les acteurs forestiers pour identifier des enjeux et pour trouver des solutions prenant en compte toutes les préoccupations (sociales, économiques et environnementales). Pour rappel, la Charte Forestière 2016-2020 se concentrait sur huit objectifs :
- **Dialogue local**
- **Amélioration du foncier forestier**
- **Animation d'un réseau d'élus référents**
- **Préservation des services écosystémiques et de la biodiversité**
- **Diversification des essences et des modes de sylviculture pour s'adapter au changement climatique**
- **Renforcement des infrastructures**
- **Valorisation locale des ressources par des PME et des artisans**
- **Expérimentation et innovation**

Pour la consulter dans son intégralité : https://www.parcdumorvan.org/wp-content/uploads/2021/11/cft-morvan-2016-2020.pdf
***https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022549631/2010-07-29**

Transmission

La plèchie : un savoir-faire unique

La 14e édition du mois de la plèchie, organisé par le Parc naturel régional du Morvan, était le moment de renouer avec une pratique ancienne presque perdue.

Autrefois utilisée par les paysans et les exploitants agricoles, la technique de la plèchie ou pièchie en morvandiau, technique de tressage de haie vivante, est aujourd'hui un savoir-faire vivant rare.

La 14e édition du mois de la plèchie, orchestrée par le Parc naturel régional du Morvan et l'association « les plècheux du Morvan » créée en 2014 avec plus de 60 bénévoles, fut l'occasion de participer à la conservation de cette pratique. *« Le but des divers stages proposés est de transmettre de façon concrète ce patrimoine qui se perd »* insiste Philippe Hoeltzel, chargé de mission patrimoine auprès du Parc et animant ces rencontres.

Un devoir de mémoire

« Si aujourd'hui les haies sont, dans la plupart des cas, broyées, la technique du tressage de haies vivantes ou plèchie permettait, il y a plus de 50 ans, de créer des haies infranchissables afin de protéger les terres agricoles. Mais, elle a commencé à disparaître en France et en Europe, dans l'entre-deux-guerres avec l'arrivée du barbelé, l'exode rural, le début du machinisme agricole et l'augmentation de la taille des parcelles. Ceux qui pratiquent en Morvan cette technique aujourd'hui sont ceux ayant appris avec leurs grands-parents et parents, donc des personnes ayant entre 60 et 90 ans. Il est donc nécessaire de préserver ce rare patrimoine vivant en transmettant notre connaissance même si la visée n'est plus agricole » pointe Philippe Hoeltzel. Chloé Laloi, socio-anthropologue à la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne (l'une des maisons à thème de l'Écomusée du Morvan) rebondit : *« la plèchie est un savoir-faire qui se transforme au fil du temps. Aujourd'hui, cette pratique intéresse un nouveau public comme les paysagistes et les particuliers, ce qui permet de préserver un patrimoine tout entier. Au-delà de ça, ces stages sont aussi l'occasion d'utiliser des outils traditionnels comme la serpe à long manche qu'on appelle aussi « goujard » ou « vonge » en bourguignon-morvandiau »*.

Un système vertueux

L'avantage de la plèchie, est de ne coûter que du temps puisque seules les arbres et rejets présents sont utilisés pour le tressage de la haie qui repoussera ensuite pour former la fameuse haie vivante. *« Via ces stages on perpétue une tradition tout en utilisant la nature pour créer quelque chose d'utile et de durable. La mise en œuvre est simple, de même que l'entretien. Enfin, son aspect est plus sympathique qu'un barbelé ; la plèchie a donc tout pour elle ! »* sourit Alexandrea Soriano, participant à un stage, avant d'ajouter : *« je pense utiliser une version sèche pour entourer mon potager afin de le protéger un peu du vent »*.

Elle conclut : *« Outre toutes les connaissances acquises pendant ce stage, c'est aussi un beau moment de convivialité entre tous les participants ; car c'est aussi ça le Morvan »*.

CHLOÉ MONGET

La haie vivante

Philippe Hoeltzel rappelle que la plupart des plèchies sont en noisetier, charme, aubépine hêtre, dans le Morvan. *« Pour en réaliser une, il suffit de travailler d'abord à l'œil pour sélectionner les troncs qui serviront de pieux (dits aussi pô vivant) puis de choisir les tiges à rabattre pour le tressage entre les pieux. Ensuite, lorsque tout est bien dégagé, on peut commencer à plècher. Quand on acquiert le coup d'œil et de main, on peut faire environ 30 m en une journée, à plusieurs bien sûr ».*

▶ Formations

29/03 D'un projet à la création d'une société
Afin d'avoir de bonnes bases pour réaliser un projet à plusieurs, la Chambre d'agriculture propose une formation pour :
Identifier des différentes dimensions d'une entreprise (stratégique, humaine et opérationnelle)
Choisir le type de société en adéquation avec le projet
Définir les apports et l'évaluation de la part sociale
Calculer la répartition du résultat et abondement des comptes courants associés
Identifier des démarches de création. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

12/04 Se convertir en bio en polyculture-élevage
Sur 3 jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Plusieurs objectifs sont mis en avant pour y parvenir comme : évaluer les impacts réglementaires, agronomiques, zootechniques, économiques, sociaux et environnementaux d'une conversion à l'agriculture biologique de sa ferme ; analyser sa ferme dans la globalité par rapport à la labellisation bio et ces débouchés et au changement climatique ; établir un plan d'action réaliste à mettre en place à court terme sur sa ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org

14/04 S'initier au dressage de chien de troupeau
La Chambre d'agriculture propose une formation de 4 jours pour s'initier au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

21 et 22/04 Les plantes bio indicatrices observer et caractériser les sols
Vous souhaitez acquérir une autre approche des « mauvaises herbes » ? Vous vous demandez pourquoi elles sont présentes sur vos parcelles ? Vous aimeriez savoir ce qu'elles révèlent de votre sol, de ses besoins ? Cette formation de deux jours, organisée par la Chambre d'agriculture, est faite pour vous. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

Zones humides

La tourbière, un milieu unique et fragile

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le Parc naturel régional du Morvan organisait des balades sur certains de ces espaces comme la tourbière du Vernay à Saint-Brisson.

« *Les zones humides ont un intérêt pour tous. Que ce soit pour la biodiversité ou la réserve en eau, elles ont leur importance. Cette dernière a d'ailleurs de plus en plus de sens face au réchauffement climatique, et il est donc nécessaire de faire découvrir les avantages d'une zone humide* » précise Vanessa Damianthe, chargée de mission Natura 2000 auprès du Parc naturel régional du Morvan, qui animait la balade autour de la tourbière du Vernay à Saint-Brisson le 5 mars denier. Dans cette mission, elle était accompagnée de Colombe Baucour, chargée de mission éducation à l'environnement et au développement durable : « *la tourbière est un univers unique et fragile qu'il faut préserver le plus possible car elle a un rôle important dans le paysage du Morvan. Mais, pour ce faire, il faut comprendre la formation de ce paysage* ».

Des intérêts multiples

Vanessa Damianthe détaille que : « *Les zones humides et particulièrement les tourbières font office d'éponges. Elles accumulent l'eau en cas de forte pluie, limitant ainsi les inondations. Puis, lorsque l'eau manque, elles redistribuent celle qui avait été accumulée. Cela profite donc à la faune, mais également la flore qui y est d'ailleurs souvent exceptionnelle. Par exemple, l'étang Taureau abrite la Droséra intermédiaire, une rareté à préserver. Enfin, les zones humides stockent le carbone ; encore un point essentiel pour l'avenir* ».

Sur le fil

Mais, si ces milieux humides sont uniques, ils sont également très fragiles comme le souligne Colombe Baucour. « *Les années sèches, avec les canicules successives, sont un véritable problème. Elles provoquent un déséquilibre de la zone humide à cause d'un déficit hydrique. Alors le milieu change et avec lui tout ce qui en dépend (faune et flore). Aujourd'hui, on voit qu'il y a une transformation du paysage notamment avec la disparition progressive des hêtres, autrefois adaptés au Morvan, mais qui deviennent de plus en plus rares avec la montée des températures* ».

Des solutions ?

Afin que les zones humides ne disparaissent pas du paysage nivernais, Colombe Baucour conseille : « *si les particuliers ou les exploitants agricoles voient qu'un endroit est plus humide, ils peuvent y créer une mare afin de favoriser cette zone humide. Certes, pour certains cela peut être un manque à gagner, mais en fait il faut voir cela comme l'ajout de biodiversité et d'humidité (avec un rôle de régulateur en période chaude), donc de vie, sur son terrain ; en somme, c'est du gagnant-gagnant. D'ailleurs, de nombreuses aides existent désormais pour créer des zones humides ; parfait pour se lancer dans un tel projet* ».

CHLOÉ MONGET



Au total, la Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan abrite 12 tourbières et prairies paratourbeuses.



La tourbière du Vernay s'étend sur 250 ha.

Une balade pour s'informer

Lors de la balade dédiée à la tourbière du Vernay, Marie-Hélène Gallois avait fait le déplacement avec son petit-fils Roman, 11 ans, passionné de nature : « *Il y a plein de choses à faire dans le Parc du Morvan qui est bien préservé. J'ai pu voir les 6 tourbières accessibles au public et je trouve cela fantastique. Elles accueillent des animaux variés et des plantes diverses. Aujourd'hui, je pourrais apprendre plus de détails sur tout cela* ».



Vanessa Damianthe, chargée de mission Natura 2000 auprès du Parc naturel régional du Morvan, et Colombe Baucour, chargée de mission éducation à l'environnement et au développement durable, animaient la balade de la tourbière du Vernay.

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN
Sécuriser votre déclaration PAC en 2022
Selon vos besoins à distance ou en présentiel
Déclaration PAC
Du 1er avril
au 16 mai 2022
On vous accompagne,
Prenez rendez-vous !
03 86 93 40 00
cartopac@nievre.chambagri.fr
Nos +
Des conseillers spécialisés,
La sécurisation de votre dossier (ICHN, MAEC,...),
Un conseil réglementaire avec une optimisation de vos aides
+ de 30 ans d'expérience
+ de 500 dossiers PAC/an
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NIÈVRE

Emploi d'un salarié

Faire le bon choix

Sélectionner un salarié n'est pas toujours chose aisée. Pour se décider, Vincent Cintract a fait un pari bien réfléchit.


Vincent Cintract travaille avec Bertrand Arrault, 26 ans, depuis 5 ans environ.

« Cela faisait environ deux mois que je cherchais un salarié. J'ai eu environ 10 contacts et mon choix s'est porté sur une personne de 56 ans » explique Vincent Cintract, exploitant agricole entre la Nièvre (160 ha en bio) et l'Yonne (690 ha en bio). À 52 ans, il a opté pour un salarié plus âgé par « feeling ».

Un lien se fait

« Il avait une carrière intéressante notamment pour avoir travaillé en qualité de chef de culture dans une exploitation précédente durant de nombreuses années. Outre cela, notre entretien s'est déroulé autour de la visite de mon atelier, d'un tour de champs pour échanger sur ses compétences et ses connaissances en matière de travail agricole. Son attitude et son comportement positifs m'ont convaincu » détaille Vincent Cintract.

La sagesse

« Outre cela, son caractère semble correspondre à ma vision du travail. Nous sommes déjà deux avec Bertrand Arrault à travailler sur l'exploitation. Avec l'arrivée d'une troisième personne je souhaite soulager notre charge de travail. En effet, nous devons être solidaires et dépendons du travail de chacun. Je pense que ce futur employé a suffisamment d'expérience pour le comprendre. Bien évidemment cela passe aussi par une communication quotidienne entre nous trois afin de nous entraider. Cela doit s'accompagner d'une reconnaissance au niveau du salaire, un employé doit être rémunéré pour ses compétences ».

Former pour avancer

Vincent Cintract conclut : *« dans tous les cas, que le salarié soit jeune ou non, il faut le former. Cela demande un temps certain puisqu'il faut lui montrer tous les rouages de l'exploitation afin qu'il puisse être autonome dans son travail, et nous aussi. Cet investissement est toujours conséquent et donc, lorsque l'on choisit un salarié, il faut être plutôt sûr de soi. En effet, si la personne s'en va quelques mois après, tout ce temps aura été perdu ».*

CHLOÉ MONGET

Groupama Rhône-Alpes-Auvergne

Agritech : une journée pour découvrir

Le 1er avril prochain, Groupama Rhône-Alpes-Auvergne organise une journée dédiée aux avancées techniques agricoles, sur l'exploitation de Nicolas Péchery (Billy-sur-Oisy).


L'exploitation de Nicolas Péchery (route de Clamecy à Billy-sur-Oisy) est composée de bâtiments dont les toitures ont été rénovées grâce à un projet de panneaux photovoltaïques ou encore de bâtiments neufs, eux aussi sous panneaux.

« Je pense que partager mon expérience sur l'installation de panneaux photovoltaïques peut être utile à certains qui se posent encore des questions sur le sujet » souligne Nicolas Péchery (Gaec du Pavillon) exploitant à Billy-Sur-Oisy.

Une situation précise

Dans le détail, l'exploitation de Nicolas Péchery compte au total 3 100 m2 de panneaux sur 3 bâtiments pour une production de 342 000 kWc. Si une partie est en installation privée, une autre l'est en SAS : *« l'avantage est que les coûts sont répartis entre les sociétaires à hauteur des parts sociales qu'ils détiennent. Cela permet de souffler un peu, car nous ne sommes pas seuls à faire les démarches et les investissements. Mais, il faut garder en tête qu'avec une SAS, nous devons partager l'utilisation dudit bâtiment »* explique Nicolas. Il ajoute : *« d'autres choses sont à savoir comme le fait que le dépôt d'un permis de construire, dans le cadre d'un dossier d'installation de structure pour accueillir des panneaux, bloque le tarif de l'énergie à la revente. C'est un petit détail qui peut avoir une grande importance dans ce type de projet ».*

Un sujet actuel

De son côté, Francis Arnoux, président de la caisse locale Groupama de Pouilly-sur-Loire, rebondit : *« le photovoltaïque dans les exploitations est un vrai thème d'actualité qui mérite toute notre attention, car il permet d'obtenir certains avantages ».* Franck Detable, président de la caisse locale de Varzy, stipule : *« Cet événement peut servir à tout le monde pour avoir des informations sur ce qui est devenu une source supplémentaire de revenu ou encore un moyen de créer des bâtiments de stockage à moindre coût ».* Amélie Seutin, présidente de la caisse locale de Clamecy conclut : *« il est normal de montrer concrètement ce que le photovoltaïque peut apporter dans nos exploitations : un complément de revenus, un moyen de se développer ou encore d'entretenir des bâtiments existants. Enfin, cet événement est également l'occasion de renouer le lien, sur le terrain, après deux ans de crise sanitaire ; un bon moyen de recréer des interactions en situation, car un exemple vaut mille mots. Groupama, assureur préventeur expert du monde agricole, a à cœur d'organiser des événements fédérateurs pour les agriculteurs. Ainsi, cette journée leur permettra de découvrir les nouvelles solutions et technologies pour diversifier leurs activités, réaliser des économies et préserver l'environnement. De nombreuses clés pour répondre aux enjeux de demain en toute convivialité ».* La journée Agritech se déroulera le 1er avril à partir de 10 heures.

CHLOÉ MONGET

▸Agenda

Rendez-vous dans le Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan propose des stages pour les mois à venir :
Arbres fruitiers et verger :
samedi 11 juin : les insectes et maladies
samedi 10 septembre : la greffe
Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.
Ateliers abeilles :
samedi 16 et 30 avril
samedi 28 mai
samedi 24 juin
samedi 23 juillet
samedi 3 septembre
Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

Théâtre Une œuvre qui résonne

La saison Côté Jardins de la Maison de la Culture à Nevers se poursuit avec le 14 avril la représentation de Petit paysan tué. L'oeuvre écrite et mise en scène par Yeelem Jappain, est inspirée du parcours d'un éleveur bio de vaches Charolaises en Saône-et-Loire. À la salle polyvalente de Clamecy à 20 h (durée 1 h 30). Renseignements : 03 86 93 09 09.

Exposition *«La nature près de chez soi»*

La Maison du Tourisme de Saint-Brisson (à la Maison du Parc : les petites Fourches, 530 route de Saulieu) propose une exposition d'illustrations naturalistes signées par Vanessa Damianthe. Cette dernière invite les visiteurs à voir la nature (faune et flore) du quotidien autrement via une quinzaine de toiles (aquarelles ou crayon). L'exposition se déroulera du 2 mars au 31 mai 2022 : - jusqu'au 31 mars : du mercredi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 - à partir du 1er avril: du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 ; les samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 13 h et de 14 h à 17 h 30. Entrée libre. Pour en savoir plus sur l'illustratrice : www.vanessa-damianthe.com

▸Brève

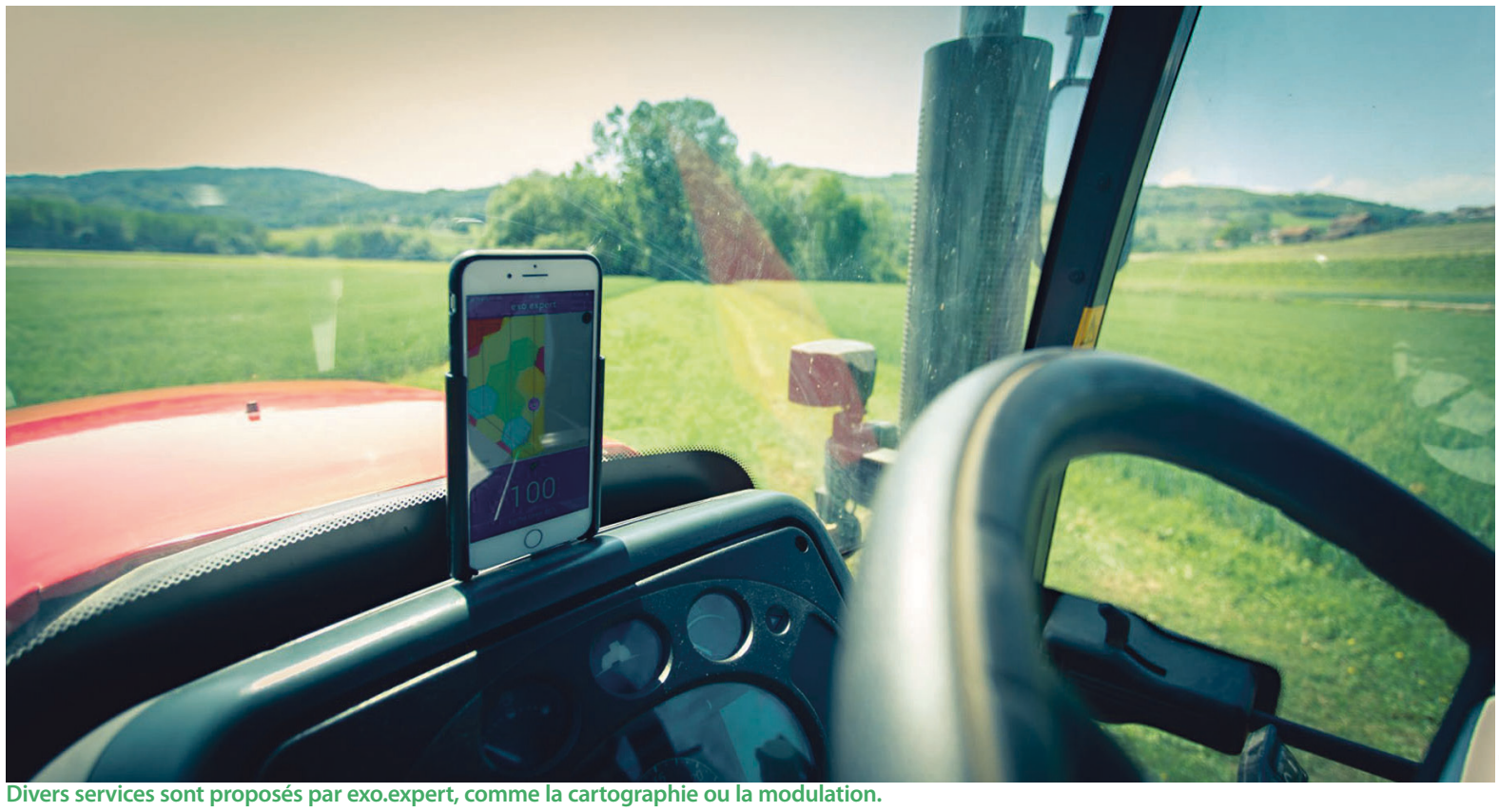
Pâques Préparer son repas de fête

Afin de préparer au mieux le week-end de Pâques, l'exploitation du lycée Le pré des Athénées vous propose un colis d'agneau de 8 à 9 kg (15€/kg) : un gigot, une épaule, les côtelettes, le collier et la poitrine (sous vide). Les agneaux sont nés sur la ferme du lycée de Challuy « Le pré des Athénées », élevés sous la mère et nourris au foin et aux céréales produits sur l'exploitation. Les réservations sont a effectuées obligatoirement et avant le mardi 5 avril en remplissant le formulaire suivant : https://forms.gle/qwTEgfkQT6wpDfsD6 ou en contactant Guillaume Bouché : guillaume.bouche@educagri.fr ou 03 86 21 66 05 ou 06 07 72 02 07. Retrait des colis le vendredi 15 avril de 14h à 18h à la boutique gourmande des Athénées (128 route de Lyon 58000 Sermoise sur Loire).

Nouvelles technologies

Journée agritech : le projet exo.expert présenté

Initié en 2016, le projet exo.expert met les nouvelles technologies au service du travail agricole, notamment. Soutenu par Groupama Rhône-Alpes Auvergne, il sera expliqué lors de la journée Agritech du 1er avril à Billy-sur-Oisy.



Exo.expert

Divers services sont proposés par exo.expert, comme la cartographie ou la modulation.

La journée Agritech organisée par Groupama le 1er avril sur l'exploitation de Nicolas Péchery (Billy-sur-Oisy) sera l'occasion de mettre en avant les nouvelles technologies utiles au travail agricole. Outre les solutions photovoltaïques, le projet exo.expert sera mis en lumière.

Démocratisation

Diverses démonstrations seront proposées lors de la journée Agritech afin de présenter le projet exo. expert. *« Près de 90 % des exploitants agricoles ne sont pas dotés de tracteurs intelligents. Mais, nous partons du principe qu'eux aussi doivent pouvoir accéder à des outils modernes pour travailler. Ainsi, nous offrons divers services pour cela »* pointe Jingmin Guan, directrice générale d'exo. expert.

Exo. expert, qu'est-ce que c'est ?

Elle détaille : *« le projet exo. expert est lancé en 2016 dans la cellule innovation de Groupama Rhône-Alpes Auvergne et, au début de l'année 2022, la structure exo.expert a été créée. Elle met en avant l'utilisation d'application et de drone dans la gestion des parcelles. Par exemple, nous proposons un service de modulation azote, qui, grâce aux images récupérées par le drone, permet de déterminer l'état de la nutrition végétal et donc quels sont les endroits précis d'une parcelle devant recevoir des intrants (azote ou autres). Toujours à l'aide du drone, nous offrons aussi un service de cartographie aux vignerons, experts d'assurance, de foncier ou de chasse (pour mesurer les dégâts de gibier, notamment) ».*

Une méthode de création particulière

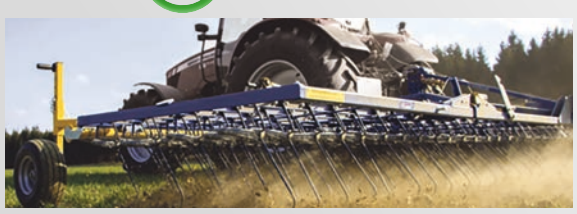
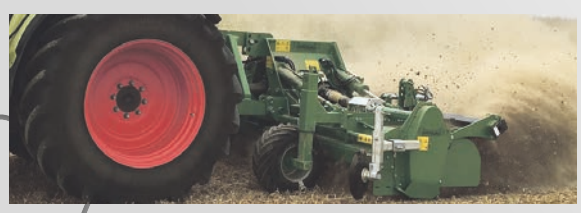
Pour que ce procédé soit au plus près des attentes des agriculteurs et autres experts, Jingmin Guan souligne : *« Nous avons fait des immersions sur le terrain avant de mettre au point notre application, car nous voulions qu'elle réponde précisément aux problématiques particulières de nos clients »*. Pour rappel, l'application exo.expert est gratuite dans l'Apple Store (App "exo.expert" pour la cartographie : https://apple.co/3tct7ox et l'App "Assistant exo.expert" pour la modulation : https://apple.co/3w8OetJ). Pour retrouver toutes les offres d' exo.expert : https ://www.exo.expert/? lng = fr

CHLOÉ MONGET

MERCREDI
30 MARS
10h00 - 17h00
Collation le midi

Journée
DESHERBAGE MÉCANIQUE
à 58 Saint Loup - La Détorbe
(face à la concession)
stecomat

PRÉSENTATION STATIQUE
et DYNAMIQUE

5 matériels présents

- Herse étrille TREFFLER
- Bineuse SCHMOTZER
- Scalpeur TREFFLER
- Vibro scalpeur TREFFLER
- Fraise rotative VALENTINI

TREFFLER ORGANIC MACHINERY
SCHMOTZER
VALENTINI

MALECOT POIRIER AGRI
RENSEIGNEMENT Romain Duplessis 06 99 25 32 86
ou joindre le commercial de votre secteur


Exo.expert

Exo.expert sera présenté lors de la journée Agritech sur l'exploitation de Nicolas Péchery à Billy-sur-Oisy.

Groupama

Les formations aux gestes qui sauvent ont débuté

Les sessions de formation aux gestes qui sauvent, organisées par Groupama, en partenariat avec les sapeurs-pompiers, ont débuté dans le département. Quatre journées sont programmées en avril, avec l'objectif de former au minimum 600 personnes d'ici la fin de l'année.



Les journées de formation aux gestes qui sauvent auront lieu dans chaque caisse locale Groupama du département, jusqu'à la fin de l'année.

Le mercredi 8 décembre dernier, une journée « test » de formation a eu lieu à Pont-sur-Yonne, organisée par Groupama, sur la formation aux gestes qui sauvent. Un test concluant puisque depuis, quatre autres journées ont eu lieu, depuis le début de l'année, à Toucy, Tonnerre, Sens et Chablis. « *Les journées sont composées de trois sessions de formation : une le matin et deux l'après-midi, de deux heures chacune. Elles se font avec l'UDSP (union départementale des sapeurs-pompiers)* », explique Jacques Blanchot, directeur d'établissement à Groupama Paris Val-de-Loire.

Des sessions en avril

Lors de chaque session, douze personnes apprennent les premiers gestes de secours. « *Il y a une partie théorique, avec quelques explications sur des supports vidéo, et une partie pratique pour savoir comment bien prévenir les secours, comment arrêter une hémorragie, désobstruer une voie respiratoire, procéder à un massage cardiaque et utiliser un DAE (défibrillateur automatisé externe)* », détaille Jacques Blanchot. « *L'objectif est de former au minimum 600 personnes cette année. Cela se fera au moins pendant trois ans (avec la volonté au niveau national de former un million de personnes, gratuitement, sur ces trois années, ndlr)* ».

Les prochaines dates sont d'ores et déjà programmées : le 12 avril à Joigny et Villeneuve-l'Archevêque, le 14 avril à Saint-Florentin, le 15 avril à Auxerre. Les autres se poursuivent en septembre.

Ces formations sont ouvertes à tout le monde, sociétaires Groupama ou non, dès 10 ans. Les inscriptions se font sur le site internet Groupama.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ

Lutter contre la cybercriminalité

Outre le travail avec les sapeurs-pompiers, Groupama organisera prochainement des réunions, dans les caisses locales du département, avec les gendarmes, pour lutter contre la cybercriminalité. « *Ces réunions sont à destination des petites entreprises, qui n'ont pas forcément les moyens d'avoir dans leur équipe un informaticien capable d'éviter les traquenards de la cybercriminalité, et des particuliers, essentiellement les personnes de plus de 65 ans, qui sont de potentielles victimes de cybercriminalité et de l'atteinte aux biens* », indique Jacques Blanchot. « *Ces réunions se feront avec la présence d'un correspondant sûreté de la gendarmerie et d'un correspondant cybersécurité* », continue-t-il. « *Aujourd'hui, on assiste à des attaques de hackers au niveau des entreprises, qui bloquent les systèmes et demandent des rançons. Ces mêmes personnes s'attaquent également à des personnes âgées à travers des mails frauduleux où leurs coordonnées bancaires leur sont demandées* ». Les réunions auront lieu de mai à novembre 2022.

Ce n'est pas la première fois que Groupama et la gendarmerie travaillent conjointement. « *On avait déjà fait des réunions sur la thématique du vol en milieu rural, en lien avec la Chambre d'agriculture. Le sujet de la cybercriminalité a aussi déjà été abordé lors de nos assemblées générales il y a trois ou quatre ans. On travaille également beaucoup avec la gendarmerie sur les vols de GPS et de carburant dans les fermes, en donnant le maximum de conseils de sécurité et de prévention* », conclut Jacques Blanchot.

FDSEA

Une subvention pour offrir plus de moyens aux lieutenants de louveterie

Le lundi 21 mars, la FDSEA de l'Yonne a reçu les lieutenants de louveterie du département, afin de leur remettre une subvention de 1 000 euros, pour leur permettre d'améliorer leurs moyens et poursuivre les tirs de nuit sur les sangliers.



La FDSEA a rencontré les lieutenants de louveterie pour leur remettre une subvention de 1 000 euros afin de leur permettre d'améliorer leurs moyens pour poursuivre les tirs de nuit sur les sangliers.

Depuis le 8 novembre 2021, un arrêté préfectoral autorise les lieutenants de louveterie de l'Yonne à effectuer des tirs de nuit sur les sangliers. Dans le département, ces nuisibles causent d'importants dégâts dans les champs. Réduire leurs populations est donc une nécessité pour les agriculteurs. Alors, pour permettre aux lieutenants de louveterie de poursuivre ces tirs et d'améliorer leurs moyens, à travers de nouveaux équipements par exemple, la FDSEA de l'Yonne les a rencontrés le lundi 21 mars afin de leur remettre une subvention de 1 000 euros.

Des formations au permis de chasser

Pour Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, « *le problème ne peut pas être résolu en claquant des doigts. Il ne peut être résolu qu'avec l'implication de la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne et des lieutenants de louveterie. Il faut que l'on trouve des solutions tous ensemble* ».

Si les lieutenants de louveterie sont des bénévoles et doivent prendre en charge leurs frais de déplacements et d'équipements, ils assurent que la poursuite des tirs de nuit est essentielle pour réussir à réduire les populations de sangliers. « *Cela peut également inciter les chasseurs à venir avec nous* », affirme Éric Dupire, président de l'association des lieutenants de louveterie de l'Yonne. Les tirs de nuit étant un complément de chasses de jour par les sociétés de chasse.

Les agriculteurs ont aussi leur rôle à jouer dans ce travail. Chaque année, le nombre d'agriculteurs chasseurs diminue. Pour remédier à cela, la FDSEA a organisé une formation au permis de chasser en partenariat avec la FDC. Sur les 26 agriculteurs qui se sont présentés à l'examen, 19 ont été reçus et ont donc obtenu leur permis de chasser. Une autre session de formation est prévue en fin d'année. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

CHRISTOPHER LEVÉ

▶ Agenda

Groupama Assemblées générales des caisses locales

Voici les dates des prochaines assemblées générales de Groupama Paris Val de Loire. Pour rappel, la seconde partie de ces assemblées générales est consacrée à une intervention sur la thématique de la forêt.
28/03 Caisse locale du Centre Yonne. À 18 heures, aux salons de l'hôtel de ville de Joigny.
29/03 Caisse locale du Florentinois À 18 heures, à la salle des fêtes de Germigny.
31/03 Caisse locale de la Sénonaise. À 18 heures, à la salle Magnolia de Malay-le-Grand.
04/04 Caisse locale du pays Avallonnais. À 18 heures, à la salle des fêtes du marché couvert d'Avallon.
07/04 Caisse locale du nord-est Sénonais. À 18 heures, à la salle polyvalente de Sergines.

Groupama Opération de vérification des extincteurs

En France, les extincteurs doivent être vérifiés tous les ans. C'est pourquoi Groupama organise, pour ses assurés, ces opérations de vérification, offertes par la caisse locale. Celles-ci ont lieu le : mardi 5 avril de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 16h30 au domaine Alexandre à La Chapelle Vaupelteigne (36 rue du Serein), mercredi 6 avril de 8h30 à 12 heures à la SEP de Bords à Brienon-sur-Armançon (20 grande rue – Bligny-en-Othe), mercredi 6 avril de 14 heures à 16 h 30 au Gaec de Neuvy-Sautour (10 chemin des Nozins – La Vallée), jeudi 7 avril de 8h30 à 12 heures chez Éric Naulot à Nitry (rue Victor Hugo), lundi 11 avril de 8h30 à 12 heures chez Dominique Nezondet à La Chapelle Champigny (15 rue Couverte), lundi 11 avril de 14 heures à 16h30 chez Maud Bourdon à Sergines (25 rue de l'Arche), mardi 12 avril de 8h30 à 12 heures au B.C technique agro-organique d'Arcy-sur-Cure (2 avenue de la gare), mercredi 13 avril de 8h30 à 12 heures chez Georges Gadon à Villiers-les-Potots (57 rue de la Forêt au Duc), mercredi 13 avril de 14 heures à 16h30 à la coopérative 110 Bourgogne à Châtel-Gérard (2 rue de Chaillots), jeudi 14 avril de 8h30 à 12 heures au silo Ynovae de Villeneuve-sur-Yonne (route de Rousson), vendredi 15 avril de 8h30 à 12 heures au silo Ynovae de Saint-Valérien (3 rue de l'Agriculture), vendredi 15 avril de 14 heures à 16 heures au silo Sénograin de Sens (Z.I. Les Sablons). Il est également possible d'acheter un extincteur lors de ces journées à des tarifs négociés. Pour plus d'informations, contacter le 03 86 49 23 51 ou le 06 71 11 00 21.

Yonne Tourisme

La Family'week, ce week-end, à la grange de Beauvais

Ce week-end (les 26 et 27 mars) a lieu la deuxième édition de la Family'week, organisée par Yonne Tourisme, à la grange de Beauvais à Venouse. À cette occasion, le label Lebonpicnic, qui met en valeur les produits locaux du département, sera dévoilé.

Les 26 et 27 mars, de 10 heures à 18 heures, a lieu la deuxième édition de la Family'week, organisée par Yonne Tourisme, à la grange de Beauvais à Venouse. « *C'est un rassemblement qui permet de mettre en valeur les animations de notre réseau Famil'Yonne, qui est un label créé en 2009* », explique Isabelle Gouard, directrice adjointe de Yonne Tourisme. « *L'idée est d'avoir des ateliers animés par des sites touristiques, pour que les publics se rendent compte de toutes les animations qu'il est possible de faire dans l'Yonne, pendant les vacances et les week-ends* », poursuit Isabelle Gouard.
Plus de 40 animations sont accessibles durant ce week-end. Avec un invité d'honneur : Bibracte (site archéologique à Saint-Léger-sous-Beuvray, en Saône-et-Loire). « *Il y aura des démonstrations de fauconnerie, une présentation des rapaces ou encore des dégustations de cervoises et gâteaux gaulois, entre autres* », ajoute-t-elle.
« *Ce que nous visons, à travers cet événement, c'est de mettre en avant des lieux et des activités qui plairont aux parents, grands-parents, comme aux enfants, alors que ce ne sont pas forcément des endroits où ces familles penseraient passer du temps. C'est intéressant de savoir qu'il y a des sites touristiques à quelques kilomètres de chez soi* », complète Isabelle Froment-Meurice, présidente de Yonne Tourisme.

Des paniers repas composés de produits locaux

En complément de la Family'week, Yonne Tourisme a développé le label Lebonpicnic, qui sera dévoilé pour la première fois lors de ce week-end. « *Lebonpicnic, c'est un système de paniers repas, qui ont pour but de valoriser les productions et savoir-faire locaux dans une démarche de tourisme responsable. Il y a un réseau de sept partenaires pour cette première année : des artisans, des restaurateurs, des commerçants, qui avaient envie de fournir une offre de pique-nique à emporter* », détaille Isabelle Gouard. Ces paniers repas seront vendus sur le site internet lebonpicnicdelyonne.com.
L'intérêt avec ce label est d'avoir un seul et unique cahier des charges avec des produits de circuit court, faits maisons, avec des emballages écoresponsables. « *Mais avec des menus différents, car on ne mange pas la même chose d'un endroit à un autre* », continue la directrice adjointe de Yonne Tourisme.
Quant au fonctionnement ? Il suffit de passer sa commande en ligne, la récupérer le lendemain chez le partenaire choisi et on peut le déguster sur place ou dans un lieu de pique-nique de son choix. « *Il est également possible de déguster un panier pique-nique dans un lieu touristique, pour vivre une expérience à part entière. Trois sites sont partenaires : le parc du château d'Ancy-le-Franc, le parc du château de Maulnes à Cruzy-le-Châtel et les jardins de la grange de Beauvais à Venouse* », conclut Isabelle Gouard.

CHRISTOPHER LEVÉ



Isabelle Froment-Meurice, présidente de Yonne Tourisme, sera présente le samedi 26 mars, à 11 heures à la grange de Beauvais, pour l'inauguration de la Family'week et le lancement de l'offre Lebonpicnic.

Les partenaires du label Lebonpicnic

Pour la première année, sept partenaires composent le réseau du label Lebonpicnic : la grange de Beauvais à Venouse, le villonnais gourmand à Villon, le restaurant de la rivière à Gurgy, la ferme d'Ultéria à Saint-Bris-le-Vineux, au bistrot du canal à Chassignelles, le clos du roi à Coulanges-la-Vineuse et la maison Paillot à Noyers-sur-Serein.

La Family'week a lieu le samedi 26 et le dimanche 27 mars, à la grange de Beauvais, à Venouse. Entrées gratuites pour les enfants, 3 euros pour les adultes. Un pass week-end à 5 euros est possible. Inscriptions préférables sur le site famille-yonne.com.

Entretien

« L'agritourisme, un axe de développement touristique important »

À l'occasion de la présentation de la seconde édition de la Family'week et de l'offre Lebonpicnic, Isabelle Froment-Meurice, présidente de Yonne Tourisme, a accepté de donner sa vision de l'agritourisme.

Pour vous, qu'est-ce que l'agritourisme ?
Isabelle Froment-Meurice : « *L'agritourisme, c'est, selon moi, deux choses essentielles : d'une part mettre en valeur nos territoires, donc récupérer une clientèle naturellement plus attirée vers les besoins essentiels, d'autre part c'est important pour l'agriculteur car cela lui permet de se sentir très valorisé, en mettant en avant son métier et ses productions. Cela peut aussi lui procurer une source de revenu non négligeable. Pour le département, c'est un axe de développement touristique très important* ».

En mettant l'offre touristique icaunaise en avant auprès des touristes, notamment des parisiens, y a-t-il un second objectif de faire la promotion de cette offre également auprès des locaux qui, pour certains, n'ont pas connaissance de tous les lieux touristiques qui se trouvent à proximité de chez eux ?
IFM : « *Oui, l'idée est de transformer chaque Icaunais en ambassadeur de son département et en curieux visiteur. Cela viendra avec le développement d'application que le département est en train de faire comme l'Yonne dans ma poche, où il y aura une partie tourisme. On va aussi retravailler la signalétique pour que les gens sachent lorsqu'ils circulent sur un itinéraire de patrimoine. Le but est de trouver comment, à chaque fois, combiner le ludique et l'expérimentation pour faire en sorte que les gens reviennent pour découvrir ou redécouvrir le patrimoine* ».

Le tourisme peut être une solution pour l'agriculture en termes de visibilité. Est-ce qu'à l'inverse, le tourisme a également besoin de l'agriculture pour attirer les visiteurs sur le territoire ?
IFM : « *Dans l'Yonne, il n'y a pas la mer, ni la montagne qui peuvent attirer les touristes. Alors il faut se tourner vers ce que nous avons, c'est-à-dire la campagne. Mais il faut déjà en découvrir les richesses. Pour moi, c'est important de faire comprendre que les richesses du territoire sont entretenues à travers les forêts, la chasse, l'agriculture et la viticulture* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

Plan France Relance

Un soutien possible pour les cantines scolaires

Afin de soutenir certaines cantines scolaires qui souhaitent s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité, une aide de 50 millions d'euros, provenant du plan France relance, y est consacrée. Une mesure ouverte jusqu'au 30 juin 2022.



Réussir SA

Pour Henri Prévost, préfet de l'Yonne, cette mesure issue du plan France relance est l'occasion à saisir pour pousser les jeunes *« à mieux se nourrir »*.

Le plan France relance de 100 milliards d'euros, présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020, comporte un volet agricole (de 1,2 milliard d'euros) visant l'accélération de la transition écologique et notamment un soutien à certaines cantines scolaires.

Cette mesure d'un montant de 50 millions d'euros vise à soutenir certaines cantines des écoles primaires souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durable, notamment ceux issus de l'agriculture biologique.

Elle vise à aider des petites communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de faciliter la mise en œuvre de la loi Égalim. *« Il y a un soutien à l'investissement sur des projets qui portaient sur la lutte contre le gaspillage, la substitution des matériels en plastique et la formation des personnels »*, complète Henri Prévost, préfet de l'Yonne. Une mesure qui concerne aussi des investissements portant sur le traitement des produits frais et la diversification des sources de protéines, l'information au public ou encore le financement d'investissements immatériels.

« Apprendre à manger sainement est important »

Pour l'heure, dans l'Yonne, seules sept communes ont bénéficié d'un soutien, *« à hauteur de 4 300 euros en moyenne »*, précise Henri Prévost. L'appel à candidature reste ouvert jusqu'au 30 juin 2022. *« Il faut saisir cette occasion car c'est quelque chose d'intéressant. Je pense qu'apprendre à manger sainement, des produits de saison, issus de notre territoire, est important. C'est une belle occasion à saisir pour pousser les jeunes à apprécier les bons produits locaux, à mieux se nourrir et à avoir une alimentation qui permet de contribuer à être en bonne santé »*, affirme le préfet.

Les communes qui ont la charge d'un service de restauration destiné aux élèves des écoles de classes élémentaires et maternelles, lorsqu'elles ont été éligibles en 2020 ou 2021 à la fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR), ainsi que les EPCI qui exercent la compétence de restauration scolaire qui comportent sur leur territoire des communes éligibles en 2020 ou 2021 à la DSR, pourront percevoir cette aide.

Pour en bénéficier, il faut adresser une demande auprès de l'ASP (agence de services et de paiement) sur le lien suivant: www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires.

CHRISTOPHER LEVÉ

Administration

Un nouveau préfet dans l'Yonne

Arrivé le 6 janvier 2020, le préfet de l'Yonne Henri Prévost va prochainement quitter le département. Lors du conseil des ministres qui s'est tenu le mercredi 16 mars dernier, ce dernier a été nommé préfet de la Marne. Un poste qu'il rejoindra dans les prochaines semaines.

Dans l'Yonne, Henri Prévost sera remplacé par Pascal Jan, professeur des universités et docteur en droit public. Né le 13 décembre 1967 à Tours, il occupait depuis 2018 le poste de recteur de l'académie de Martinique.

CHRISTOPHER LEVÉ



Henri Prévost a été nommé préfet de la Marne lors du conseil des ministres du 16 mars.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

FANEUSES KRONE

Encore quelques machines dispo

Béquille arrière KRONE Dynamic : sécurité renforcée et préservation des pneumatiques : les roues ne touchent plus le sol !

Transmission KRONE OctoLink : avec ses 8 doigts, le mouvement est transmis efficacement dans toutes les positions et ce sans aucun entretien !

Nouveau

Les nouvelles dents brevetées Optiturn KRONE : les nouvelles dents 3D travaillent au plus près de la roue, la nappe de fourrage est homogène et la propreté accrue !

VENDRO

Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages de haute qualité :

- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- **58 St. Hilaire** **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

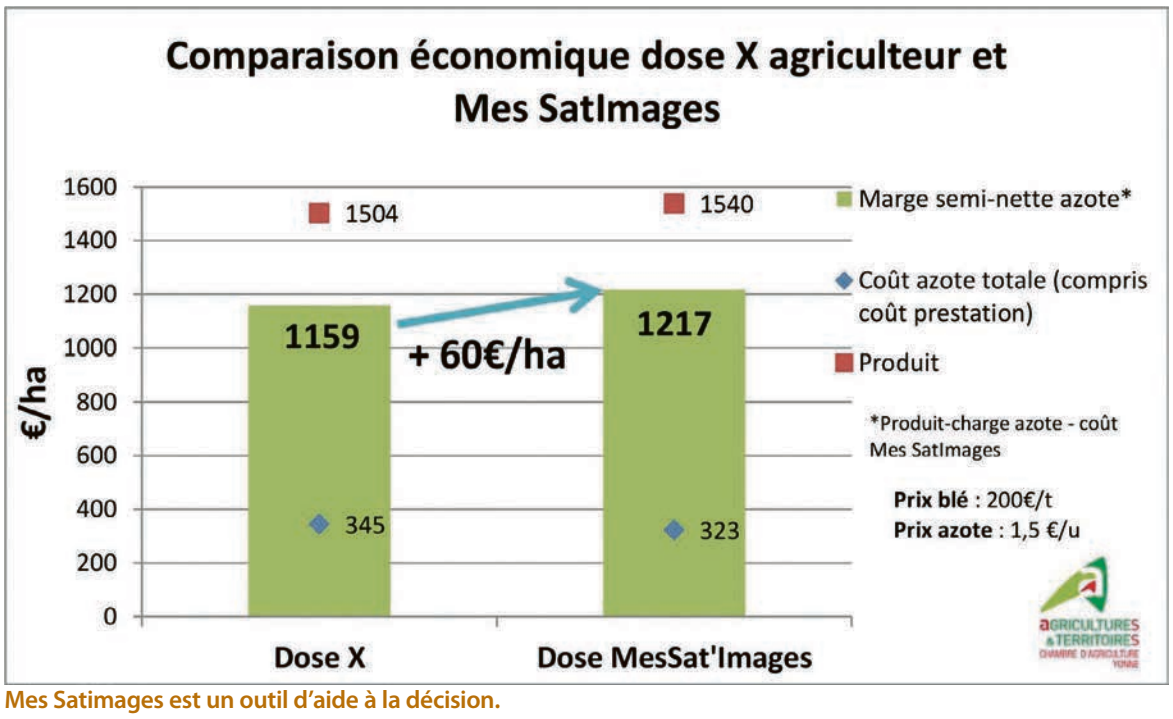
Nos agents font notre force:
Ets Bourgeat 58 Varzy
Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup **03 86 26 24 49**

Chambre d'agriculture

Comment gérer et optimiser ses apports d'azote face à la conjoncture actuelle ?

Inutile de regarder les prix des engrais pour savoir quand ils baisseront. La question est plutôt de savoir jusqu'où ira cette inflation et est ce qu'il y aura assez d'engrais pour la prochaine campagne ? Bien malin est celui qui peut y répondre.



Mes Satimages est un outil d'aide à la décision.

En effet, tout comme la crise sanitaire l'avait déjà montré, la guerre en Ukraine vient de le rappeler : en matière d'engrais, l'agriculture française ne peut se passer des importations. La preuve en est aujourd'hui avec une solution azotée à 800 €/t et de l'ammonitrate à 1 200 €/t. Le maître mot est donc économie.

Une des solutions à court terme qui s'offre à l'agriculteur est d'économiser dès maintenant de l'azote pour réduire les charges opérationnelles et d'utiliser cet azote « en surplus » pour la prochaine campagne. La question légitime qui suit est de savoir comment économiser tout en gardant son potentiel de rendement ? Pour répondre à cette question, un des leviers à activer est l'utilisation de l'OAD (outil d'aide à la décision) Mes Satimages proposé à l'ensemble des agriculteurs.

Service testé et proposé depuis un an par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Mes Satimages délivre un conseil agronomique sur blé pour optimiser sa gestion d'azote afin d'apporter la juste dose, au bon moment et au bon endroit.

Une analyse grâce aux images satellite

Grâce aux images du satellite Sentinel qui passe sur l'Yonne deux fois par semaine, le besoin des plantes est analysé et un conseil est fourni à l'agriculteur. Pour le blé, l'analyse est alors portée sur la variété, la biomasse, l'objectif de rendement mais aussi et essentiellement sur l'INN (Indice de Nutrition Azotée). L'analyse des images se réalise au plus proche du dernier apport (quatre jours maximum, sous réserve de conditions météorologiques favorables au passage du satellite, avant que l'agriculteur n'intervienne), pour connaître au mieux les besoins de la plante et préserver ainsi tant le potentiel de rendement que la qualité.

En moyenne un gain net pour l'agriculteur de 60 €/ha est observé (soit directement par un rendement amélioré ou indirectement par une baisse de dose d'azote pour un rendement et qualité équivalente). L'expérimentation menée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne lors de la campagne précédente confirme ces chiffres.

En plus des résultats, une carte de modulation est envoyée à l'agriculteur, s'il est équipé. Toutefois, Mes Satimages est à destination de tous puisqu'une dose moyenne à la parcelle est conseillée et peut être manuellement pilotée si des zones importantes se dessinent.

Pour les abonnés MesParcelles (logiciel de pilotage des cultures), Mes Satimages est proposé au tarif unique de 7 €/ha avec la carte de modulation. Pour les non-abonnés, ce service est au même service avec la carte de modulation.

Guillaume Frémont,
Chambre d'agriculture de l'Yonne

Pour plus d'informations, contactez Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77 ou à g.fremont@yonne.chambagri.fr.

Chambre d'agriculture

Marianne Ranque, nouvelle conseillère élevage

Après un peu plus de sept années passées à la FDSEA de l'Yonne en tant qu'animatrice production animale, Marianne Ranque a pris le chemin de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Elle occupe, depuis le mercredi 16 mars, la fonction de conseillère élevage.


Marianne Ranque est la nouvelle conseillère élevage de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Originaire de la Loire, Marianne Ranque travaille au contrôle laitier de ce département avant d'occuper un poste à la Draaf de Rhône-Alpes, puis à celle de Bourgogne. Elle fait ensuite un passage au CerFrance de Saône-et-Loire puis s'envole pour l'Yonne en 2014.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieure agronome, elle effectue un stage de six mois de fin d'étude, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, où elle travaille sur le sujet du captage de Brienon/Armançon.

En septembre de la même année, elle arrive à la FDSEA de l'Yonne en tant qu'animatrice production animale. Un poste qu'elle occupe pendant sept ans et demi, avant de prendre, une nouvelle fois, la direction de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en tant que conseillère élevage.

Faire le lien entre la Chambre et Alysé

Arrivée le mercredi 16 mars, Marianne Ranque est en charge d'accompagner les éleveurs sur la partie stratégique et innovation. « *Je vais également organiser des formations avec les éleveurs, en collaboration avec Alysé. Le but de ce poste est de faire le lien entre la Chambre d'agriculture et la coopérative dans le cadre du contrat d'objectif signé entre les deux structures* », ajoute la nouvelle conseillère élevage de la Chambre. Cette dernière a aussi pour mission de développer la filière ovine.

Quant à ses objectifs ? « *C'est essayer de maintenir une dynamique d'élevage dans le département et d'accompagner les éleveurs dans la transition du changement climatique* », explique-t-elle. « *Le premier gros dossier sur lequel je travaille concerne le bien-être animal. Mon but est d'aider les agriculteurs à communiquer sur leurs bonnes pratiques et capitaliser dessus. Je vais également rapidement animer des collectifs d'éleveurs* », conclut Marianne Ranque.

Christopher Levé

Élevage

Retour sur une année d'actions pour Bio Bourgogne

Dans un contexte économiquement contrasté pour l'élevage à viande, Bio Bourgogne revient sur le travail de fond mis en place pour accompagner un secteur en fort développement sur la région.

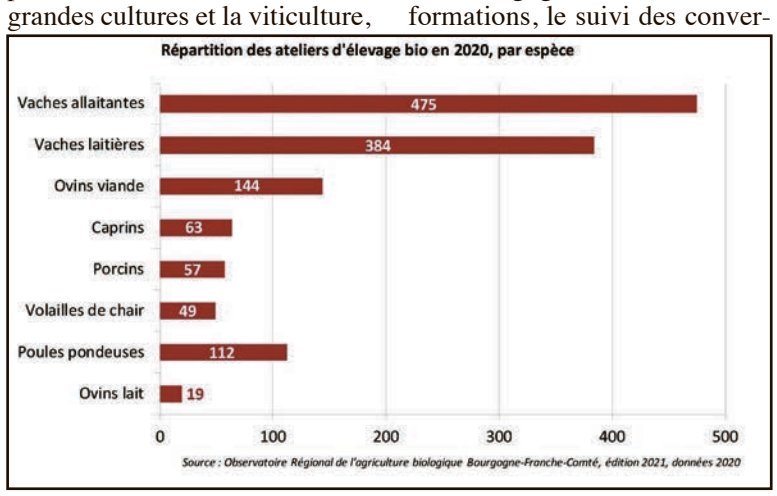

Bio Bourgogne

L'élevage de races à viande bio se développe en Bourgogne Franche-Comté et réfléchit à la mise en place de nouvelles filières.

Bio Bourgogne accompagne et soutient le développement de l'agriculture et des filières biologiques. L'association, pilotée par les agriculteurs, propose un programme d'actions techniques, défini dans chaque commission (élevage, grandes cultures, viticulture et maraîchage/arboriculture). Les membres de la commission jouent un rôle essentiel de représentation des éleveurs bio et font remonter leurs problématiques de terrain. Ils orientent les missions du service et co-construisent les actions avec les 4 animateurs conseillers spécialisés. Lors de sa dernière réunion, la commission Élevage, qui rassemble 16 éleveurs, a dressé un état des lieux. Comme chacune des filières biologiques, l'élevage bio bourguignon a connu un développement sans précédent (+50 % de fermes d'élevage depuis 2015). Le rythme n'est cependant plus aussi soutenu aujourd'hui, la dynamique de conversion étant fortement dépendante du contexte climatique et économique.

Offre importante

Certains marchés sont plus attractifs et/ou peuvent faire l'objet d'une politique d'aides plus intéressante, comme les grandes cultures et la viticulture, qui maintiennent une forte dynamique de développement. La suppression des aides au maintien et le plafonnement de l'aide à la conversion ont contribué à freiner les nouveaux engagements en élevage. Bien que la demande en viande bio croisse régulièrement depuis plusieurs années, ce marché n'a pas de tendance haussière comme c'est le cas actuellement en conventionnel. Ce phénomène s'explique notamment par une offre importante suite aux fortes dynamiques de conversion en bovins viande, concurrencée directement par les bovins lait. Les fermes d'élevage de bovins allaitants génèrent malgré tout un EBE supérieur de 30 % par rapport au conventionnel (Source Cerfrance, 2020). L'élevage biologique en Bourgogne Franche-Comté comptait, en 2020, 1 092 fermes bios avec 1 303 ateliers d'élevage certifiés, fortement représenté par les ruminants (voir graphique). En 2021, les missions principales du service élevage de Bio Bourgogne ont concerné les formations, le suivi des conversions/installations et l'accompagnement technique des éleveurs. Du temps a aussi été accordé à la communication, l'acquisition de références et l'animation de projets collectifs (à l'échelle locale ou nationale en lien avec le réseau FNAB). Les formations ont rassemblé près de 130 éleveurs et apiculteurs sur différentes thématiques : systèmes fourragers, enjeux économiques, et santé animale via l'équilibre minéral et la gestion du parasitisme. La moitié des éleveurs passés en bio en 2021 ont été suivis par les conseillers de Bio Bourgogne. L'accompagnement commence en amont de la conversion (visite sur place, étude technico-économique) et se poursuit une fois la ferme engagée en bio.



Vaches allaitantes, vaches laitières et ovins viande constituent le gros des troupes régionales de l'élevage à viande bio.

Projets de filières

L'accompagnement technique des éleveurs prend la forme de visites de ferme collectives (près de 80 participants en 2021), et de conseil individuel sur place ou à distance (plus de 300 appels/an). L'animation des projets collectifs concerne surtout un appui à la structuration de filières d'élevage. En 2021, les filières monogastriques ont été étudiées afin de comprendre les perspectives de développement local pour ces productions. En a découlé un projet de filière « Porc Bio de Bourgogne ». Un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) est également formalisé pour travailler sur une microfilière valorisant les veaux sous la mère en magasins spécialisés, boucheries et restauration collective. La filière caprine a aussi fait l'objet d'une étude pour saisir les enjeux technico-économiques de l'élevage et la valorisation des cabris. Plusieurs autres projets sont envisagés comme la mutualisation d'un outil de surgélation pour ouvrir d'autres marchés en vente directe, et un travail autour de filières valorisant la voie mâle en élevage bovin. L'ensemble de ces actions est piloté régulièrement par les éleveurs bios, afin d'intervenir au plus près des besoins du terrain, et d'assurer la pérennité et la rentabilité des systèmes polyculture-élevage bio en Bourgogne.

Lola Jeanningros,
conseillère élevage Bio Bourgogne

En chiffres

L'élevage bovin viande en Bourgogne Franche-Comté en 2020 :
- **475 ateliers d'élevage bovins viande**
- **20 nouvelles fermes en 2020**
- **Une SAU moyenne de 123 hectares dont 60 % en prairie naturelle**
- **Des troupeaux moyens de 50 mères**

En bref

Recrutements Axéréal cherche ses saisonniers

Étudiants en renfort des équipes des silos durant les moissons, chauffeurs pour la prestation d'arrachage de pommes de terre et betteraves, trieurs, opérateurs pour les activités légumes, semences : 900 opportunités sont à saisir pour rejoindre les différentes activités de la coopérative Axéréal, présentes notamment dans la Nièvre, mais aussi basées sur la grande région Centre-Val de Loire mais aussi Ile de France, Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes. Les saisonniers sont attendus aux périodes suivantes : fin juin début août : période phare pour les moissons d'été. Avril à juin : activités légumes. Juillet à octobre : activités pommes de terre et betteraves, semences. Septembre à novembre : récoltes d'automne. La plupart des postes sont ouverts aux étudiants à partir de 18 ans, idéalement titulaires du permis B et véhiculés. Pour certains métiers les permis EC/EB/FIMO/FCO sont de véritables atouts. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances particulières pour être saisonnier. Une formation est dispensée en amont, désormais disponible en version digitale. Elle présente les missions, et sensibilise à la sécurité sur les sites. Certains métiers nécessitent la conduite d'engin de manutention et une formation sera réalisée via un organisme extérieur. Les candidats peuvent déposer leur candidature sur le site : Axereal.com/Carrieres.

Vins Les Bourgogne, les plus consommés dans les bars et restaurants

Selon le baromètre D-Vine 2021, les vins de Bourgogne sont ceux qui sont le plus consommés en bars et restaurants. 29 % des vins consommés dans ces contextes sont des bourgogne. Quatre régions viticoles sortent du lot : les vins de Bourgogne (29 %), puis les vins de Bordeaux et ceux de Loire (ex-aequo à 19 %), suivis de près par les vins rhodaniens (18 %). Les vins de Provence, du Sud-Ouest, du Languedoc et de l'étranger ne représentent que 15 % de la consommation.
La société D-Vine, implantée à Nantes, est une Wine-Tech française qui révolutionne le marché de la consommation du vin au verre grâce à un concentré de technologie : la D-Vine. Il s'agit du tout premier système doté d'un sommelier connecté qui permet de servir des grands vins au verre dans les conditions optimales de dégustation.

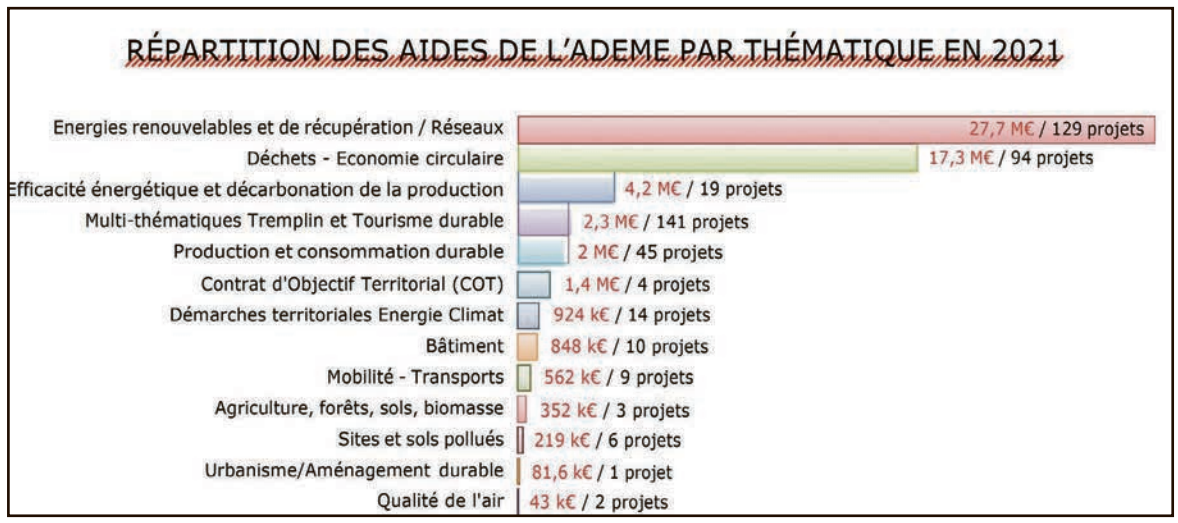
Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS Frères !
Votre spécialiste en matériel d'élevage

25 TONNES DE STOCK DISPONIBLE
JOURDAIN
21450 St-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
chapuis-freres.fr

Transition

La dimension agricole des missions de l'Ademe en région

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Bourgogne Franche-Comté a pu accompagner des acteurs dans tous les domaines afin de progresser sur les objectifs de transition écologique. L'agriculture en fait partie.



La répartition des aides attribuées en 2021 par l'Ademe BFC montre que 352 000 euros sont allés à des projets liés à l'agriculture.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Bourgogne Franche-Comté (BFC) a présenté le bilan de ses actions pour 2021. De nombreux projets de transition écologique ont été soutenus pour un total de plus de 31 millions d'euros, dans tous les domaines dont l'agriculture. La répartition des aides de l'Ademe en 2021 montre que 352 000 euros ont été consacrés à trois projets en lien avec l'agriculture, les forêts, les sols et la biomasse. L'agence continue d'apporter son soutien à la Chambre régionale d'agriculture autour du pôle régional « Agriculture et Changement Climatique – Pôle Praactique » afin d'outiller et former les conseillers agricoles. En parallèle, une étude Ademe sur les filières agroalimentaires et l'adaptation au changement climatique a abouti à la production d'un guide méthodologique pour les acteurs de la filière bovine charolaise. Grâce au soutien du plan France Relance, l'édition 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation a aussi permis de doubler le nombre de plans alimentaires territoriaux (PAT) en BFC. Ils sont aujourd'hui près d'une trentaine accompagnés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et l'Ademe.

Projets liés au bois

Dans le domaine de la transition énergétique, plusieurs projets régionaux liés à la filière bois-forêts ont pu se concrétiser :

- Dans le Jura, la commune de Hauts-de-Bienne, issue du regroupement de 3 communes, a décidé la mise en œuvre d'un réseau de chaleur alimenté au bois sur le centre-bourg de Morez. La commune est historiquement impliquée dans le développement de la filière bois-énergie du territoire. Le réseau de chaleur envisagé, d'une longueur de 2 km, va permettre de raccorder près de 20 bâtiments et sera alimenté à 92 % par une chaufferie bois de 1,5 MW. 2 400 tonnes de plaquettes forestières issues majoritairement de la ressource forestière communale seront consommées chaque année. La commune a bénéficié en 2021 du soutien de l'Ademe sur ce projet via le Fonds Chaleur.
- Toujours dans le Jura, le groupe Chauvin Frères, industrie du bois à Mignovillard, près de Champagnole a connu depuis plusieurs années un développement important. Des besoins thermiques supplémentaires issus de la mise en œuvre de 4 nouveaux séchoirs à bois et d'un séchoir à sciures destiné à la production de granulés ont été identifiés. Le projet de l'entreprise est donc d'installer une chaufferie biomasse de 10 MW. L'Ademe l'a soutenu via l'appel à projets national BCIAT, renforcé par France Relance. Dans un contexte de baisse de débouchés des connexes de scieries, cette chaufferie, et la production de granulés qui en découle, permettra de valoriser plus de 150 000 tonnes de bois issues de l'industrie régionale. Par ailleurs pour 2022, l'Ademe BFC lance une démarche prospective pour définir quelle autonomie énergétique et alimentaire est souhaitable pour la région à horizon 2050.

BERTY ROBERT

Bovins lait

Alysé vous invite à ses rencontres technico-économiques

Face aux défis actuels du contexte économique, notamment sur le plan des charges que les élevages doivent supporter, ces rencontres technico-économiques sont plus que jamais utiles.

Dans un contexte de hausses records des prix des intrants, la recherche de la maîtrise des charges est plus que jamais nécessaire pour conserver un minimum de rentabilité. Quels sont les résultats de la campagne Galacsy 2021 ? Comment situer les chiffres de votre exploitation ? Quel équilibre trouver entre la recherche d'autonomie protéique et le volume de production ? Comment stocker et conserver ses fourrages ensilés pour éviter les pertes de valeurs alimentaires ? Autant de sujets sur lesquels vous pourrez échanger à l'occasion des prochaines Rencontres technico-économiques organisées par Alysé. Des rendez-vous sont prévus sur l'ensemble du territoire Alysé :

En Côte-d'Or

• Mardi 29 mars de 10 heures à 16 heures, au Gaec Lerat, à Villers-lès-Pots, 5, rue des Grands Noyers.
• Mercredi 30 mars de 10 heures à 16 heures, au Gaec Toutifaut, à Magny-Lambert, lieu-dit Toutifaut.
• Mardi 5 avril, au Gaec Menestrier, à Villy-en-Auxois, rue de Varvoille.

Dans l'Yonne

• Lundi 28 mars de 10 heures à 16 heures, à l'EARL des Prés, à Beugnon, 28, route d'Evry.
• Mardi 29 mars de 10 heures à 16 heures, au Gaec de La Chapelle, à Treigny, lieu-dit La Chapelle.
• Mardi 5 avril de 10 heures à 16 heures, à Champcevrais, salle de la mairie.

Pour un moment convivial, un repas campagnard vous sera offert.

Merci de vous inscrire auprès de Laurence Oursel au 03 86 92 36 73 ou Claire Baldovini au 03 80 68 67 10

COMMUNIQUÉ

Solidarité

Des milliers d'euros récoltés grâce à l'arrondi solidaire

Un petit geste pour de grands résultats : en cédant quelques centimes chaque mois sur leur salaire, les collaborateurs du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne donnent un grand coup de pouce à des associations qui aident les plus démunis.

Avec l'opération « L'arrondi solidaire », les collaborateurs du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne œuvrent en faveur des associations situées sur le territoire de la Caisse régionale (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne). Cette année, la participation de près de 550 collaborateurs et l'abondement de l'entreprise ont permis de collecter la somme de 8 000 € soit 2 000 € reversés par association sélectionnée. Quatre associations, une par département ont été récompensées :

- Dans l'Aube : Solidarité Femmes.

L'association réalise un soutien aux victimes de violences, sensibilise les jeunes et organise des formations professionnelles sur la problématique des violences conjugales.

- En Côte-d'Or : Epi'Campus.

Cette association d'aide alimentaire aux étudiants organise plusieurs fois par semaine une distribution de produits alimentaires et d'hygiène.

- En Haute-Marne : Les Restaurants du Cœur.

Ils apportent une aide alimentaire, un accompagnement sur la gestion du budget et des aides administratives.

- Dans l'Yonne : L'Épicerie solidaire Auxerrois.

L'épicerie solidaire est ouverte à tous. Les achats réalisés par les clients solidaires donnent lieu à un bénéfice qui sert à financer une partie des courses de personnes en difficulté.

L'arrondi solidaire sur salaire est une méthode de collecte de fonds, basée sur le volontariat des salariés de la Caisse régionale. Le principe de fonctionnement est le suivant : les collaborateurs acceptent de faire don des centimes excédentaires sur leur salaire net, qui est alors arrondi à l'euro inférieur. Le don minimum est de 1 centime et le don maximum de 99 centimes chaque mois. Le collaborateur a la possibilité d'adhérer ou d'annuler son adhésion de l'arrondi sur salaire quand il le souhaite. Cette opération s'inscrit dans le contexte des actions internes solidaires que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne propose à ses salariés (don de jour enfant/conjoint malade, don du sang, courses solidaires). En 2022, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne entend poursuivre ses opérations de soutien et dynamiser le tissu associatif local.

COMMUNIQUÉ

Guerre

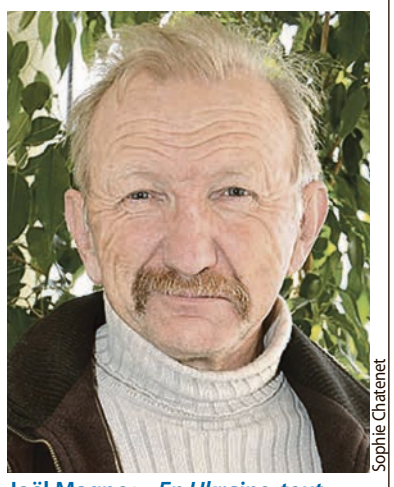
La capacité de résilience des agriculteurs ukrainiens

Ancien professeur au lycée Louis Pasteur de Marmilhat, dans le Puy-de-Dôme, Joël Magne a noué des relations privilégiées avec les agriculteurs ukrainiens et mesuré leur extraordinaire capacité de résilience.

Depuis le 24 février, à la stupeur a succédé le besoin de s'assurer que ceux qui, au fil des ans sont devenus des amis, sont en sécurité. Puis le désir de comprendre cette attaque de la Russie envers l'Ukraine aussi surprenante par son ampleur que par sa violence. Depuis trois semaines, Joël Magne prend régulièrement des nouvelles de son ami Basil Vorobeichik, par mail et par téléphone. Actuellement à l'abri, entre Odessa et Kiev, cet Ukrainien né au goulag, craint pour sa vie et celle de sa famille. Il s'interroge sur l'après *« mais comme tous les Ukrainiens, il impressionne par sa volonté de résister »*, témoigne Joël Magne, ancien enseignant au lycée Louis Pasteur de Marmilhat (Puy-de-Dôme).



Basil Vorobeichik a accueilli plusieurs fois Joël Magne et ses élèves à la découverte des milieux agricoles ukrainiens.



Sophie Chatenet

Joël Magne : *« En Ukraine, tout a été fait pour stocker quatre ans de récolte. La question qui se pose aujourd'hui est celle de son acheminement ».*

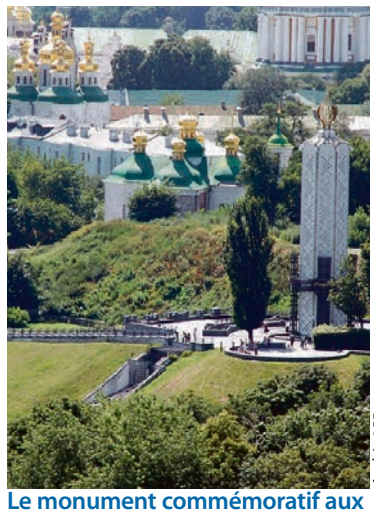
Une évolution très rapide

Habitué des échanges internationaux agricoles avec les pays du Sud, il a enseigné la zootechnie à des générations d'élèves, les invitant régulièrement à élargir leur horizon en organisant des voyages d'études à l'étranger. C'est ainsi qu'au début des années 2000, à la faveur d'une discussion avec le directeur de l'Union régionale porcine Auvergne-Limousin, Bernard Lepinay, Joël Magne décide d'organiser un premier séjour en Ukraine. Nous sommes en 2003, et avec le regard aiguisé de celui qui a côtoyé l'agriculture du Burkina-Faso ou du Congo, il est frappé par les similitudes. *« Très clairement, à cette époque-là, l'Ukraine était en dessous de l'Afrique. Les gens utilisaient les mêmes expressions. Lorsque l'on demandait comment ils allaient, ils nous répondaient « on est là », manière de dire on survit. »* Ce qui se veut une Chambre d'agriculture est alors une coquille vide. Dans les kolkhozes (ndlr, exploitation agricole collective à l'époque de l'URSS), le matériel rouillé s'amoncelle, créant des champs de ruines. Trois ans plus tard, le décor commence à changer. *« On a senti un frémissement. Des jeunes paysans qui bénéficiaient chacun de 6 hectares sont invités à les regrouper pour créer des structures de 100 à 150 hectares. Avec les pièces de trois tracteurs, les paysans en reconstituaient un qui tenait la route, la même chose avec les semoirs, les pulvérisateurs, les moissonneuses… »*. Mais ce système D va très vite se muer en une redoutable machine agricole. En 2008, alors qu'ils sont reçus à Jytomyr (ndlr, 150 km à l'ouest de Kiev), qui abrite l'une des plus grandes écoles d'agriculture du pays, la délégation française s'amuse du dernier défi à la mode des étudiants : compter tous les kilomètres, le nombre de moissonneuses neuves arrivant de Pologne. Les concessions automobiles fleurissent aux quatre coins des villes. *« On a pu visiter une exploitation de 100 000 ha, avec 2 000 vaches laitières. Le propriétaire avait aussi un restaurant, une sucrerie… On est allé voir le matériel : 12 moissonneuses géantes, des déchaumeuses à disques impressionnantes, un pulvérisateur de 54 mètres de rampes »*.

Le souvenir de la famine

Les progrès sont fulgurants. *« En Ukraine, il y a des gens qui tiennent la route mais ils sont beaucoup partis à l'étranger. Le Danemark a ainsi formé beaucoup de chefs de néo-kolkhozes. Et puis l'Ukraine c'est un formidable grenier à blé, qui fait que toutes les banques ont suivi »*, indique Joël Magne. Le profil cultural de l'Ukraine est en effet exceptionnel. En l'espace d'une décennie, le pays s'est métamorphosé. Observer aujourd'hui la volonté d'un peuple réduite à néant par la folie d'un homme le glace. *« Les images sont très troublantes, c'est comme si la guerre arrivait dans nos villes. Les Ukrainiens ont notre vie, y compris un accès à la santé et à la culture extraordinaire. Il y a trois semaines, ils organisaient leur week-end comme vous et moi. Ce n'est pas un pays qui vivait avec l'idée qu'il pouvait être en guerre »*, estime Joël Magne. L'enseignant à la retraite se souvient de ces centaines de garages qui ont été creusés pour avoir des capacités de stockage de nourriture. *« Quand ils vont rentrer dans Kiev, je pense que le premier monument que les Russes vont détruire, c'est le mémorial de la famine. Le 28 novembre 2006, le Parlement ukrainien a voté pour faire reconnaître le Holodomor, la famine dévastatrice qui a eu lieu au début des années 1930 dans l'ex-république socialiste soviétique d'Ukraine. Ils ont fait ériger un monument pour témoigner de cet acte délibéré de génocide contre les Ukrainiens. À l'époque, si un gamin se faisait prendre à récolter un épi, il était tué et sa famille était envoyée au goulag »*, raconte Joël Magne. Alors que les heures sombres sont à nouveau le quotidien de milliers d'Ukrainiens, encore une fois, il veut croire en leur capacité de résilience. *« Il s'est passé deux choses inhabituelles. Dans le schéma de Poutine, l'armée ukrainienne déposait les armes, et le Président se planquait aux États-Unis ou ailleurs. Mais il est resté, les hommes aussi. Les Ukrainiens sont armés en sous-main, c'est pour cela qu'ils résistent mieux. »* Reste à savoir jusqu'à quand… *« Poutine ne peut pas revenir en arrière, les Russes privés d'information vont bien finir par voir revenir les cercueils. Et tous ces soldats russes qui pensaient partir pour un entraînement… »*.

Sophie Chatenet



Andriy 155

Le monument commémoratif aux victimes de l'Holodomor, grande famine du début des années trente en Ukraine, se situe à Kiev.

Brève

Dégâts de gibier Vers une application rapide d'un nouveau cadre

À la suite de la décision du Conseil constitutionnel sur les dégâts de gibier fin janvier, *« nous allons soutenir la mise en œuvre de l'accord que vous avez signé avec les organisations professionnelles agricoles »*, a indiqué Marc Fesneau, ministre des Relations avec le Parlement, lors de son audition au congrès de la FNC (chasseurs) le 22 mars. Cet accord visant à réduire les surfaces de dégâts de 30 % devrait notamment comprendre une aide de l'État pour faciliter la gestion administrative des dossiers par les fédérations de chasse. *« Cette contribution permettra d'élargir l'indemnisation aux petits dossiers »*, prévoit Thierry Coste, conseiller politique des chasseurs. L'État, confie-t-il, devrait également encourager les préfets à *« faire baisser la pression »* dans les régions où les populations augmentent trop rapidement. Marc Fesneau a enfin confirmé, dans le cadre du Plan de résilience, *« un soutien financier exceptionnel »* afin de permettre aux fédérations de chasse de faire face à la hausse du coût dégâts suite à la guerre en Ukraine. Autant de mesures d'urgence ou structurelles pour lesquelles *« d'ici quelques semaines le cadre définitif sera arrêté avec la FNC pour une application rapide »*, promet Marc Fesneau. La hausse continue du prix des matières agricoles depuis l'été 2020 aurait déjà selon la FNC entraîné une hausse du coût des dégâts de 15 millions d'euros, par rapport aux 45 millions d'euros reversés aux agriculteurs en 2019-2020.

Sécurité alimentaire Bruxelles prépare des réponses aux faiblesses du système européen

L'UE est largement autosuffisante en ce qui concerne la plupart des produits agricoles clés, notamment les céréales et les produits animaux, mais l'invasion de l'Ukraine met en évidence certaines faiblesses : *« Notre dépendance à l'égard des importations d'énergie, d'engrais et d'aliments pour animaux »*. C'est le constat du projet de communication pour *« préserver la sécurité alimentaire et renforcer la résilience du système alimentaire »* en cours de finalisation à la Commission européenne, dévoilé le 23 mars. Le texte souligne le rôle fondamental de l'UE pour combler le déficit de production et faire face à la pénurie mondiale de blé attendue. Bruxelles confirme donc que, pour élargir la capacité de production de l'UE, elle va permettre aux États membres de déroger temporairement à certaines obligations de verdissement en autorisant la production de toute culture sur des terres en jachère faisant partie des zones d'intérêt écologique en 2022. Mais, prévient aussi la Commission européenne, la crise actuelle confirme la nécessité d'une réorientation fondamentale de l'agriculture et des systèmes alimentaires de l'UE vers la durabilité, conformément au Pacte vert et à la réforme de la Pac.

Influenza dans l'Ouest L'épizootie ralentit, 8 millions de volailles abattues en Vendée

Alors que le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie s'est rendu en Vendée le 22 mars, la progression de l'influenza aviaire ralentit dans l'Ouest, avec 27 nouveaux cas dans les Pays de la Loire et les Deux-Sèvres entre le 21 et le 22 mars, selon le dernier bilan officiel. *« Entre 7,5 et 8 millions de volailles ont été tuées »* en Vendée, épicentre de l'épizootie, indique Joël Limouzin, président de la Chambre départementale d'agriculture, à Agra Presse. Soit *« 17 000 à 18 000 tonnes de cadavres »*, dont une part relativement importante a dû être enfouie, car les capacités d'euthanasie et d'équarrissage étaient saturées. *« Nous essayons de rattraper notre retard »*, ajoute M. Limouzin, estimant qu'il reste *« 4 000 tonnes de cadavres à traiter »*. D'après l'élu, le ministre a annoncé les premiers versements d'indemnisations sanitaires, à hauteur de *« 2 M€ d'acomptes pour une trentaine de dossiers »*. Par ailleurs, Joël Limouzin insiste sur la nécessité *« d'accompagner les éleveurs »*, du point de vue économique comme psychologique. *« Nous allons organiser des réunions pour expliquer le dispositif d'aides »*, précise-t-il, ajoutant que *« les groupements appellent les éleveurs pour faire le point sur leur situation de trésorerie »*. Et d'annoncer qu'en Vendée, *« toutes les banques se sont engagées à suspendre les échéances de prêts en attendant que les aides publiques arrivent »*.

L'agriculture, une chance pour l'emploi…

Édito

Une nouvelle grille de salaires pour une meilleure attractivité des métiers

Lors de notre dernière page emploi, nous revenions sur la grille de salaires négociée en octobre dernier et applicable à compter du 1er janvier 2022.
Suite à la nouvelle hausse du Smic au 1er janvier, dont le taux horaire s'élève désormais à 10,57 € bruts, les partenaires sociaux nationaux se sont réunis le 18 janvier pour envisager une évolution de la grille nationale applicable dans les entreprises de la production agricole et des Cuma. Après d'intenses négociations, un accord a finalement été trouvé.
Alors que des tensions de plus en plus importantes sont observées sur le recrutement dans les métiers de la production agricole, l'objectif poursuivi par la FNSEA dans cette négociation a été celui du maintien du pouvoir d'achat des salariés agricoles en place, mais aussi celui de l'attractivité vers nos métiers de nouveaux salariés. Il s'agissait également de tenir compte des difficultés existantes dans les entreprises agricoles en raison de la tension économique et de la crise sanitaire.
Cette augmentation fait l'objet d'un avenant n° 4, qui a été signé par l'ensemble des organisations syndicales de salariés. Voici les nouveaux minimas qui seront applicables dès le premier jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel. Votre service emploi ne manquera pas de vous le signifier le moment venu.

Coefficient de l'emploi	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,57
12 - 16	2	10,66
17 - 24	3	10,82
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

Pour l'heure, ce sont les taux ci-dessous, issus de la négociation d'octobre 2021 et incluant la hausse du Smic au 1er janvier 2022, qui restent applicables.

Coefficient de l'emploi	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,57
12 - 16	2	10,57
17 - 24	3	10,71
25 - 35	4	10,95
36 - 51	5	11,46
52 - 73	6	12,03
74 - 104	7	12,78
105 - 143	8	13,70
144 - 196	9	14,85
197 - 270	10	16,46
271 - 399	11	18,74
400	12	21,43

Il est à noter qu'avec l'augmentation du 18 janvier, les salaires minima en agriculture ont progressé globalement de 4,3 % sur les 12 derniers mois, avec 3 augmentations consécutives, qui font suite aux différentes augmentations du Smic liées à l'inflation importante.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EMPLOI DÉPARTEMENTALE

Actualité sociale

Titres-restaurants Les mesures dérogatoires prolongées jusqu'au 30 juin 2022

Les mesures dérogatoires instaurées par le gouvernement en 2020 pour soutenir la reprise d'activité des restaurants, hôtels et débits de boissons assimilés suite aux mesures restrictives prises pendant la crise sanitaire sont prolongées jusqu'au 30 juin 2022. Ainsi, il est possible d'utiliser les titres-restaurants 2022 les dimanches et les jours fériés et le plafond journalier est de 38 €. Attention, ce report vise uniquement les restaurants.

Rectificatif Attestation pôle emploi et TESA

Dans le cadre du renforcement de la dématérialisation, les services de Pôle Emploi ne devaient plus accepter les attestations employeur papier à compter du 1er janvier 2022. Face au mécontentement de la profession, la FNSEA a demandé au ministère de l'Agriculture d'intervenir auprès de Pôle Emploi pour qu'ils continuent d'accepter les attestations papier pour toutes les entreprises utilisant le TESA simplifié. Il n'est donc pas nécessaire d'aller saisir les attestations sur le site de pôle emploi. L'attestation issue de la plateforme TESA reste valable dans l'attente de l'évolution du service TESA.

Paiement des cotisations de février 2020

Suite à l'annonce du premier confinement en mars 2020, la MSA avait annulé tous les prélèvements de cotisations liées au mois de février 2020. La MSA n'avait jusqu'à présent pas procédé à la régularisation. Mais depuis le début de l'année 2022, elle procède à un rappel des cotisations du mois de février 2020. Des courriers sont envoyés aux adhérents en ce sens.

Campagne d'enquêtes auprès des employeurs

Depuis février 2022, une nouvelle campagne d'enquêtes auprès des employeurs est en cours. Cette année, elle porte sur la mise en œuvre d'une stratégie Ressources Humaines par les exploitants agricoles. Votre participation est importante afin de mieux connaître les pratiques en matière de recrutement et d'anticiper les besoins en compétences de la profession. Pour répondre à cette enquête vous devrez avoir embauché en 2021 au moins une personne quel que soit le contrat. Contactez votre FDSEA pour obtenir le lien ou le format papier du questionnaire. Une occasion aussi de faire le point sur vos éventuelles interrogations concernant les thématiques liées à l'emploi. Nous comptons sur votre participation !

▶ Cas pratique

Connaissez-vous les durées maximales de travail applicables à vos salariés ?

Un arrêt récent rendu par la Cour de cassation, rappelle l'importance de surveiller la durée maximale de travail de vos salariés. Testez vos connaissances en répondant par VRAI ou FAUX :

• **Question 1 : Je peux faire travailler mon salarié 48 heures par semaine sur l'année ?**
Réponse : FAUX. Un salarié peut accomplir sur une semaine quelconque jusqu'à 48 heures de travail. Néanmoins, cette durée est limitée à 44 heures en moyenne sur une période de 12 mois.

• **Question 2 : Je peux faire travailler mon salarié plus de 48 heures par semaine sur des périodes de forte activité ?**
Réponse : FAUX. Un salarié ne peut pas effectuer plus de 48 heures par semaine même sur des périodes de plus forte activité. Cela nécessite l'autorisation préalable de l'Inspection du travail. La FRSEA demande chaque année à bénéficier d'une dérogation pour les vendanges ou les moissons sur certains départements. Contactez votre service emploi pour plus de précisions.

• **Question 3 : Ponctuellement mon salarié travaille de 7 heures à 12 heures puis de 14 heures à 19 heures, ces horaires permettent de respecter son temps de travail maximal quotidien.**
Réponse : VRAI. Un salarié peut effectuer au plus 10 heures de travail par jour sauf exception.

Formation

Faites le point sur vos pratiques en ressources humaines avec le diagnostic RH d'Ocapiat

Le diagnostic RH est un accompagnement personnalisé pour vous permettre de faire le point sur vos pratiques de gestion de vos salariés, et définir un plan d'action sur des thématiques RH et de formation, en lien avec votre projet d'entreprise.
Le diagnostic RH peut répondre à un besoin de votre entreprise notamment, en lien avec un processus de recrutement, l'intégration de nouveaux salariés, la classification des salariés, la professionnalisation de la fonction RH, l'organisation du travail.
Toutes les entreprises du secteur agricole peuvent bénéficier de cette prestation financée par OCAPIAT. Vous pouvez télécharger la fiche de présentation du dispositif en cliquant ICI ou sur le site www.ocapiat.fr.
Le service emploi de votre FDSEA est référencé comme prestataire pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce diagnostic RH.

▶ En chiffres

389 000

C'est le nombre d'exploitations en France métropolitaine en 2020.

65 833

C'est le nombre de salariés employés dans l'année 2020 en Bourgogne Franche-Comté (7ème région), par 7 953 établissements employeurs. 37,2 % de ces employés sont des femmes.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

• FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr

• FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr

• FDSEA 89 : Laëtitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr

• FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr

En direct de la MSA

France Services : la MSA tient sa place dans un dispositif au service de la ruralité.
Fanny Loyau *: « travailler pour un territoire que je connais bien est une satisfaction ».*
Claudette Fèvre : *« besoin d'une personne en face de soi ».*
Mathieu Cuzzucoli : *« l'info juridique au plus près des gens ».*
Frédéric Bourdenet : *« une évolution très positive pour notre ruralité ».*
Gel 2021 : report de cotisations possible.
Services en ligne : nouveautés.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Manifeste pour la ruralité

Améliorer le cadre de vie des populations du monde rural, tel est l'objectif du "Manifeste pour la ruralité" présenté par la MSA à l'occasion du SIA 2022. Fruit d'une consultation citoyenne "Agissons pour la ruralité", lancée par la MSA en septembre 2021, ce manifeste regroupe 10 propositions autour des préoccupations majeures des populations rurales : accès aux services publics, inégalités de santé, inclusion, emploi, famille, jeunesse et prévention du mal-être agricole.

Créer un service civique rural pour favoriser l'engagement des jeunes sur les territoires

Il est primordial d'offrir des perspectives au 1,6 million de jeunes entre 15 et 29 ans vivant dans les territoires ruraux, mais aussi à ceux qui souhaiteraient s'y installer ou mieux les connaître. Un service civique rural favoriserait l'engagement de ces jeunes en offrant des conditions attractives (obtention de validation des acquis d'expérience, bourses dédiées, etc.) à celles et ceux qui viendraient s'investir dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Transformer les points d'accueil MSA en "Maisons de la sécurité sociale" ouvertes à tous

L'objectif est de mettre en place un service multi-branches, installé au sein des accueils MSA, qui permettra à tout assuré social d'avoir un interlocuteur physique dédié sur le territoire, capable de l'accompagner sur ses droits et d'aborder l'ensemble de ses problématiques de protection sociale.

Créer 35 centres de ressources "actions territoriales" pour accélérer le développement de projets locaux

Il s'agit là de coordonner les actions d'ingénierie de projets et de financements nationales et locales au sein d'un dispositif global MSA. Cette initiative permettrait, en complément des actions menées par les autres acteurs publics, de faciliter les démarches des porteurs de projets qui pourront identifier plus rapidement les interlocuteurs et les dispositifs auxquels ils sont éligibles.

Développer des structures d'accueil de jeunes enfants itinérantes et aux horaires flexibles pour répondre aux familles aux besoins spécifiques (monoparentales, emplois saisonniers, enfants porteurs de handicap…)

Ces structures permettront de tenir compte du déficit d'équipement dans les bassins de vie ruraux et devront bénéficier d'un soutien financier adapté pour assurer leur pérennité.

Développer des bornes de téléconsultation dans les France Services

La MSA souhaite ainsi améliorer l'accès aux soins en renforçant les capacités de l'État à limiter les déserts médicaux et à faciliter la vie des patients au moyen des France Services qu'elle porte.

Favoriser l'extension des services des résidences autonomie pour les seniors vivant à domicile

Plutôt que de démultiplier les constructions ou les extensions pour répondre aux besoins d'une population vieillissante toujours plus nombreuse, les établissements doivent pouvoir proposer plus largement leurs services à des personnes âgées vivant à domicile. Ce type de prestation permettrait de les accompagner au quotidien, en plus des aides à domicile, afin de renforcer la présence humaine et ainsi lutter contre l'isolement, encore plus prégnant en milieu rural.

Créer 35 référents pour la transition agro-écologique

L'accompagnement technique, économique et social est indispensable pour accompagner l'engagement des agriculteurs dans la transition agro-écologique. Afin d'alléger les obligations administratives, la MSA propose, en soutien aux chambres d'agriculture, de mettre en place un référentiel transition agro-écologique rassemblant les mesures d'accompagnement et d'aides financières pour mieux faire connaître les appuis possibles, simplifier le parcours et gagner en efficience.

Créer une offre de "téléassistance +" pour les plus de 75 ans

Travailler avec les conseils départementaux à la création d'un cahier des charges permettant aux personnes de 75 ans et plus d'accéder à un service de téléassistance de qualité, garantissant ainsi une prise en charge efficace de la personne à domicile. En effet, face au vieillissement de la population, il est primordial que les personnes âgées puissent bénéficier de dispositifs de repérage et de prévention des chutes, ainsi que de services permettant le maintien du lien social indispensable à leur inclusion dans la société.

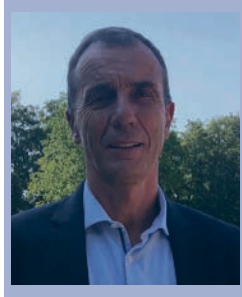
Créer le dispositif "Ma vie d'après", un rendez-vous de prévention à mi-carrière et en fin de carrière

En tant qu'interlocuteur unique pour l'ensemble de leur protection sociale (couverture santé, prestations familiales, aides au logement, RSA, prime d'activité…), la MSA peut repérer les personnes en difficulté et faciliter les démarches d'attributions des prestations sociales qu'elle gère. Elle s'est en outre fixée pour objectif d'étudier les comportements suicidaires en milieu rural et chez ses ressortissants agricoles. Elle propose la création d'un observatoire des risques de suicide pour mieux identifier et prévenir le mal-être des assurés agricoles.

Créer des plateformes régionales pour faciliter le recrutement agricole

L'objectif de ces plateformes pour l'emploi sera de centraliser les offres, de proposer aux salariés des emplois dans différents secteurs de la production pour qu'ils puissent avoir une activité suffisante. Cette pratique, destinée à pallier les difficultés de recrutement rencontrées par les exploitants agricoles, fera l'objet d'une démarche partenariale avec les acteurs clés de l'emploi en agriculture. ■

Éditorial



Alors que la crise sanitaire semble s'essouffler, les conséquences annoncées du conflit russo-ukrainien créent des inquiétudes légitimes au sein de la profession, au regard notamment de l'augmentation inévitable du coût des matières premières importées, ajoutée à celle du pétrole et du gaz, et du blocage des exportations. Face aux effets dominos de cette crise sur le marché agricole, le Président Macron a d'ores et déjà promis un plan de résilience pour soutenir les revenus des filières. La MSA sera présente pour accompagner ces mesures, tout comme elle l'est, actuellement, aux côtés du Secours populaire en relayant l'appel aux dons fait pour venir en soutien au peuple ukrainien.

Une satisfaction, s'il en est, en ce début d'année : après les chefs d'exploitation en novembre 2021, c'est au tour des conjoints collaborateurs et aides familiaux agricoles de bénéficier, à compter du 1er janvier 2022, d'une revalorisation moyenne de 65 € de leur retraite de base. Le premier paiement a eu lieu le 9 février.

Le dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales mis en place par le gouvernement pour les agriculteurs victimes de l'épisode de gel du printemps 2021 a été validé par la Commission Européenne. Son déploiement sera effectif dans les prochaines semaines. Néanmoins, pour ceux qui en font la demande, il est possible, jusqu'à l'octroi des prises en charge, de bénéficier d'un report de cotisations au titre des échéances exigibles en 2022.

Et de quatre ! C'est désormais le nombre de France Services portées ou co portées par la MSA Bourgogne. Après celles de Charolles en avril et Saint-Jean-de-Losne en décembre 2021, les ouvertures des France Services de Tournus le 7 février et Montbard le 1er mars 2022 sont venues compléter la liste. Ces structures symbolisent la volonté de la MSA de renforcer sa présence sur les territoires, au plus près des besoins des citoyens en matière d'accès aux services publics.

L'accès aux services publics, c'est, avec le bien-être agricole, l'accès aux soins, la mise en place d'une société rurale inclusive, les familles et les jeunes ruraux, l'un des cinq thèmes abordés au cours de la concertation citoyenne MSA "Agissons pour la ruralité" lancée en septembre dernier. Le fruit de cette concertation, c'est un manifeste pour la ruralité regroupant 10 propositions citoyennes présentées à nos politiques à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2022, pour répondre aux difficultés du monde rural.

En novembre dernier, le gouvernement présentait son plan de lutte contre le mal-être agricole. S'il met en avant et s'appuie sur les dispositifs existants, il ambitionne une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs du monde agricole, en renforçant les moyens dédiés à la détection et la prise en charge, afin d'intensifier et d'unifier les accompagnements. L'implication de tous est nécessaire.

Un nouvel outil web accompagnera prochainement les délégués dans l'exercice de leurs missions, "Mon appli élus MSA", disponible sur ordinateur, tablette ou smartphone. Il s'agit là d'un moyen supplémentaire pour rapprocher les élus et fonctionner efficacement. Ils pourront, en effet, solliciter la MSA ou échanger aisément avec les autres élus de leur échelon local, accéder à des actualités, des ressources documentaires ou encore à un agenda des événements à venir comme le rendez-vous que je leur donne à Beaune, le 15 avril prochain, pour notre Assemblée Générale !

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

LA PROXIMITÉ AU SERVICE DE LA

Zoom

France Services

La MSA tient sa place dans un dispositif au service de la ruralité

Jean-Charles Blanchard, administrateur et président du Comité départemental de la MSA pour la Saône-et-Loire, et Alain Lagneau, directeur-adjoint de la MSA Bourgogne, reviennent sur l'investissement de l'organisme dans le dispositif des France Services (FS).

Pour la MSA Bourgogne, le déploiement des FS a résonné comme une confirmation du rôle revendiqué par l'organisme : devenir un acteur central des territoires ruraux, au-delà de la protection sociale agricole. La MSA traduit aujourd'hui cette approche par son investissement dans ce dispositif, comme le confirme Jean-Charles Blanchard : *« la MSA est le système de protection sociale du monde agricole, mais aussi un organisme social présent en milieu rural. S'impliquer dans les FS était une évidence, dès le départ. En tant que porteuse de projet, la MSA pouvait s'inscrire dans cette dynamique d'amélioration de l'accompagnement des populations. Tout cela entre dans notre stratégie d'influence, dans une volonté de se faire connaître au-delà du cercle de nos ressortissants agricoles »*.

Lien entre l'accueil et les organismes partenaires

Alain Lagneau rappelle que *« la MSA intervient sur les FS en tant que partenaire de l'ensemble des FS, au même titre que d'autres organismes de sécurité sociale, mais aussi Pôle Emploi, la Poste ou des services de l'État (pièces d'identité, relations avec les justiciables, finances publiques et impôts). Nous avons un conseiller MSA référent de chaque FS. Il est l'interlocuteur de toutes les FS dans nos départements en termes d'information sur l'actualité de la MSA et de formation continue. Cela sécurise le lien entre l'accueil de premier niveau représenté par la FS et les organismes partenaires. L'engagement de la MSA est lié au fait que dans notre plan stratégique 2021-2025, nous voulons incarner la protection sociale "du premier kilomètre". Dans le cadre des FS, elle apporte de l'accueil de proximité en milieu rural pour l'ensemble des usagers et pas seulement pour les ressortissants agricoles. Nous avons considéré que sur des territoires où il y avait une forte densité de population agricole et pas toujours de réponses en termes de services publics, la MSA devait s'engager pour être porteuse de FS. Avec les préfectures, nous avons identifié des territoires qui correspondaient à nos critères et sur lesquels nous avons pu nous engager »*. *« Dans la dimension sociale*, précise Jean-Charles Blanchard, *on se rend compte que l'isolement des gens est une donnée importante. Un isolement qui est aussi administratif puisque les gouvernements successifs ont fermé ou délocalisé leurs services. Les habitants de ces zones ne savent plus à qui s'adresser pour remplir certains formulaires. Il s'agit souvent d'une population vieillissante qui n'est pas toujours habituée à la dématérialisation et qui ne dispose pas forcément d'une bonne couverture internet »*.

Capacités d'adaptation

C'est dans ce contexte que la première FS MSA a été labellisée à Charolles, en Saône-et-Loire, en avril 2021. *« Elle fonctionne très bien*, souligne Alain Lagneau, *avec 350 contacts par mois. Trois autres ont ouvert depuis, en Côte-d'Or, à Saint-Jean-de-Losne et Montbard, et en Saône-et-Loire, à Tournus. La FS de Montbard est innovante puisqu'elle a une partie fixe, avec un agent au sein de la sous-préfecture, et une partie itinérante, prise en charge par la MSA, où l'on propose une présence hebdomadaire dans sept antennes rurales »*. Le fait marquant lié à ces FS, c'est la capacité d'adaptation aux contextes locaux : *« à chaque fois,* confirme le directeur-adjoint de la MSA Bourgogne*, on a trouvé des solutions, avec les acteurs locaux, en prenant en compte les réalités du terrain et en adaptant la réponse. Nous souhaitons aussi faire des FS des lieux d'animation territoriale en organisant des ateliers sur le bien-vieillir, sur l'accompagnement à l'utilisation du numérique, ou en proposant des réunions d'information sur l'actualité sociale. Élargir le périmètre, c'est un sens intéressant à donner à ces structures. Je pense qu'on ira vers des configurations de FS à géométrie variable, selon les besoins du territoire et les acteurs qui y sont présents. Mais la proximité ne suffit pas à elle seule : il faut aussi apporter de la qualité dans l'accueil et dans le niveau de réponses attendu. Il faut une réalité de satisfaction pour les usagers. C'est cela qui fera le succès des FS demain »*.

« Une des cartes majeures de la MSA dans des projets de ce type, conclut Jean-Charles Blanchard*, c'est sa capacité à mettre à disposition des personnels qui ont une bonne connaissance des milieux ruraux. Ils ont aussi des compétences sur les législations qui concernent les habitants de ces zones rurales »*.

Et l'avenir ? *« La MSA pourrait être porteuse d'autres projets FS,* estime Alain Lagneau*, mais on parvient aujourd'hui à un niveau de déploiement assez abouti. 2.000 FS fonctionnent aujourd'hui en France. Les 4/5e des cantons sont couverts. Si demain, on découvrait des "zones blanches", il n'est pas exclu que nous puissions, à nouveau, être contributeur. À ce jour, ce n'est pas le cas, mais nous restons en veille »*. ■

Pour mieux comprendre

« Travailler pour un territoire que je connais bien est une satisfaction »

Fanny Loyau est agent d'accueil France Services (FS) à Saint-Jean-de-Losne, en Côte-d'Or. La capacité de s'adapter à des demandes très diversifiées fait tout le sel de sa fonction.

Lors de l'inauguration de la FS de Saint-Jean-de-Losne, dans le sud de la Côte-d'Or, le 4 mars, Fanny Loyau était discrète, laissant, pour l'occasion, le devant de la scène aux élus locaux et représentants de l'État. Mais, au quotidien, c'est bien elle qui est au centre du fonctionnement de cette structure, portée par la MSA Bourgogne, dont l'activité a démarré mi-décembre 2021. Salariée de la MSA, elle est l'agent d'accueil du service, implanté dans les murs de l'hôtel de ville. *« Depuis que nous avons ouvert,* explique-t-elle*, j'accueille un public très varié. Mon rôle c'est d'apporter des réponses à des questions dites "de premier niveau", mais qui peuvent concerner un ou plusieurs de nos dix partenaires (DGFIP, CPAM, CAF, CARSAT, MSA, ANTS –pour l'établissement des passeports, des cartes d'identité, des permis de conduire ou des cartes grises–, Pôle Emploi, La Poste, Point Justice et ONAC-VG –Organisme national des anciens combattants et victimes de guerre–) »*. Certains de ces partenaires assurent des permanences sur place à un rythme régulier.



Large amplitude d'ouverture

La jeune femme a donc un périmètre d'action très large. Son rôle n'est pas d'être une experte dans tous les domaines mais plutôt d'orienter les personnes dans la bonne direction en fonction des besoins exprimés. *« La base, c'est de dépanner les usagers et de leur trouver au moins un contact »*, souligne Fanny. La FS reçoit, en tout cas, un très bon accueil de la part de la population, depuis son ouverture : *« plus de la moitié des personnes que je reçois exprime le fait qu'elles sont heureuses qu'on existe ! De plus, on a aussi avec nous, une conseillère numérique, Julie Charles (salariée par les communes de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et Losne) qui intervient. Elle est présente tous les mardis et le mercredi matin et c'est un vrai "plus" pour les gens qui ne maîtrisent pas bien Internet. Je peux aussi aider les usagers dans ce domaine, pour des procédures du genre création de compte, afin d'avoir accès à des services en ligne, par exemple »*. À Saint-Jean-de-Losne, la FS est ouverte du lundi au vendredi, tous les matins, ainsi que le mardi et le vendredi après-midi. Fanny Loyau a été spécifiquement formée pour assumer les tâches qu'elle remplit aujourd'hui, par le biais du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et a réalisé une semaine d'immersion à la FS de Charolles en Saône-et-Loire. Après trois mois de fonctionnement, la structure accueille, en moyenne, entre 5 et 10 personnes par jour, *« Nous sommes aussi sollicités par téléphone*, précise Fanny Loyau, *mais cela reste assez marginal. Les gens ont souvent pris connaissance de l'existence de la FS grâce à un article paru dans le Bien Public, mais aussi par l'intermédiaire du site Internet de la mairie »*.

Une grande diversité de demandes

La qualité de l'accueil du public est à la base de tout et Fanny est à l'aise dans l'exercice. *« L'accueil, c'est dans ma nature, et c'est aussi très agréable de travailler pour les gens qui habitent ce territoire que je connais bien, puisque j'y habite, et parce que, dans le passé, j'avais déjà eu plusieurs expériences professionnelles à Saint-Jean-de-Losne, dans l'enseignement et la formation pour adultes, notamment. Le contact avec les autres est une dimension de ma fonction qui me plaît beaucoup et dans laquelle je me sens à l'aise. De plus, cette fonction est intéressante du fait même qu'elle m'amène à être confrontée à une grande diversité de populations et de demandes. On ne sait jamais, lorsqu'on arrive, ce qu'on va nous demander ! Je n'ai pas réponse à tout mais je "creuse" la question avec la personne, j'appelle des partenaires, des collègues et j'apprends des choses tous les jours... »*. La capacité d'accompagnement que l'agent FS peut développer est essentielle. *« Il faut parfois aider la personne dans la formulation de sa question,* souligne Fanny. *Pour bien aider, on doit déjà bien comprendre l'attente. Il faut parvenir à cerner le vrai problème »*. Le périmètre actuel de la FS à Saint-Jean-de-Losne peut encore évoluer : *« nous avons des rendez-vous avec la médiation familiale et l'ONAC-VG vient tout juste de rejoindre notre groupe de partenaires »*. Sur un plan pratique, la FS de Saint-Jean-de-Losne met à disposition des personnes qui en ont besoin du matériel informatique permettant d'effectuer des démarches de manière autonome : *« cela permet de compenser l'absence de matériel informatique chez ces personnes, ou le fait qu'elles ne disposent pas d'un bon réseau, suffisamment puissant »*. Dans cette structure, on a décidément pensé à tout ! ■

Sur le vif

Claudette Fèvre à Ratenelle

« Besoin d'une personne en face de soi »

Retraitée à Ratenelle en Bresse, Claudette Fèvre s'est rendue pour la première fois dans le nouvel espace France Services situé à dix kilomètres de chez elle. Sur place, c'est une personne « très compétente et très gentille » *qui lui a donné les informations qui lui manquaient. Un accueil qui l'a rassurée et qu'elle apprécie beaucoup.*

C'est un courrier l'informant d'une modification de sa pension de retraite qui a conduit Claudette Fèvre à se rendre dans son espace France Services à Tournus. « *Ce courrier disait que ma retraite allait baisser à cause d'une modification des taux… Cela m'a un peu affolée !* », confie l'ancienne exploitante qui, avec son mari, vit d'une modeste pension agricole à Ratenelle. Pour se faire expliquer « *le pourquoi du comment* », Claudette a pris rendez-vous avec France Services à Tournus. « *J'avais découpé dans la presse les coordonnées de cette nouvelle antenne qui se trouve à 10 km de chez nous. Sur place, cela s'est super bien passé ! On m'a tout expliqué. J'étais ravie !* », ne tarit pas de compliments Claudette Fèvre. Elle, qui aime bien avoir quelqu'un en face pour échanger, dit avoir eu à faire à « *une personne très compétente et très gentille* ». Outre sa question sur sa retraite, Claudette en a profité pour se faire expliquer d'autres démarches qui n'étaient pas du ressort de la MSA, comme cette aide pour aménager une salle de bain. Durant un peu plus d'une heure, son interlocutrice lui a donné « *plein d'informations* », apprécie la retraitée.

« Si près de chez soi… »

La création d'un espace France Services si près de chez elle satisfait beaucoup Claudette : « *c'est la première fois que nous avons un accueil MSA aussi près de chez nous. Avant, nous devions nous rendre jusqu'à Mâcon* ». Retraitée depuis dix ans, Claudette estime que cet accueil est indispensable pour les gens de sa génération. « *Lorsque nous recevons des courriers, on nous dit qu'il faut aller voir sur notre espace personnel internet… Mais je ne suis pas née avec cela !* », confie l'ancienne agricultrice qui a besoin de rencontrer un conseiller pour discuter, poser ses questions. « *On comprend davantage* », conclut Claudette Fèvre. ■

Mathieu Cuzzucoli, agent d'accès au Droit

« L'info juridique au plus près des gens »

À France Services Charolles, Bourbon-Lancy et Cluny, un agent d'accès au Droit vient à la rencontre des usagers pour leur expliquer le droit.

Le Conseil départemental d'accès au Droit (CDAD) est un groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du Président du Tribunal judiciaire de Mâcon. Sa mission est d'informer et d'orienter juridiquement les citoyens de Saône-et-Loire. Juristes expérimentés, deux agents d'accès au Droit assurent des permanences dans les Maisons de justice et du Droit à Mâcon et à Chalon-sur-Saône. Ils se rendent également dans les territoires pour animer des "Points justice" au sein de différents lieux publics. À ce titre, les deux agents d'accès au Droit du département interviennent au sein des France Services. Mathieu Cuzzucoli assure pour sa part des permanences à Digoin, Gueugnon, Bourbon-Lancy, Charolles, Mâcon, Chauffailles, Cluny et Tournus. Trois de ces permanences ont lieu au sein de France Services (Charolles, Bourbon-Lancy et Cluny).

Rassurer, orienter…

« *Nous sommes là pour répondre à toutes les questions d'ordre juridique. Nous avons un rôle de premier interlocuteur pour quelqu'un qui est confronté pour la première fois à une problématique juridique. En vingt à trente minutes, nous les renseignons sur des points de droit, leur expliquons les procédures, les réorientons vers les bons interlocuteurs. Nous exerçons un rôle d'aiguillage juridique* », présente Mathieu Cuzzucoli qui cite en exemple problème de voisinage, séparation, conflit lié au travail, violence, succession, litige de consommation ou encore recours vis-à-vis de l'administration… « *Le Point justice permet aussi de rassurer, de temporiser. Munis de toute notre culture juridique, nous expliquons les choses, les décisions de justice, ses procédures, mais aussi les bons réflexes. Nous pouvons les orienter vers l'aide juridictionnelle, le conciliateur de justice ou une permanence gratuite d'avocat…* », informe Mathieu Cuzzucoli.

Travail d'équipe

Dans un souhait de rendre la justice « *plus proche des gens* », le CDAD s'est naturellement rapproché des France Services. « *Elles prennent en charge toutes les questions administratives. Mais parmi les usagers qui se rendent à France Services, certains ont aussi des attentes juridiques. Avec les agents et partenaires de France Services, nous travaillons ensemble. Ils me renvoient les personnes qui ont un problème juridique et moi, je leur renvoie mes interlocuteurs qui ont aussi une question en rapport avec l'administration* », explique Mathieu Cuzzucoli.
Pour connaître les permanences des agents d'accès au Droit en Saône-et-Loire, consultez www.cdad71.fr. Informations au 3039 ou sur le portail https://www.justice.fr/ ■

« Une évolution très positive pour notre ruralité »

Frédéric Bourdenet est le maire d'Aignay-le-Duc en Côte-d'Or depuis 2014. Sa commune, qui compte 300 habitants, fait partie du réseau où se tiennent les permanences itinérantes de la France Services (FS) du Montbardois/Sud-Châtillonnais.

La FS a été inaugurée à Montbard le 28 février. C'est un événement qui vous concerne au premier chef...
Frédéric Bourdenet : oui, nous dépendons de la communauté de communes du pays Châtillonnais. À la suite de l'ouverture de cette FS, co-portée par la MSA et la sous-préfecture de Montbard, des permanences itinérantes ont été mises en place dans un certain nombre de communes dont la nôtre. Pour nous, c'est une plus-value réelle avec dix partenaires qui sont présents chaque semaine pendant trois heures, tous les lundis matin et qui permettent de satisfaire les attentes d'un public assez large.

Les besoins étaient importants sur votre secteur ?
F. B. : on avait une permanence mensuelle de la DGFIP. Il y avait aussi une personne de la CPAM qui venait, mais ces permanences ont été suspendues à cause du Covid et pas renouvelées depuis. Nous comptons 300 habitants à Aignay-le-Duc mais si nous rassemblons tous les villages de l'ex-canton, cela représente un bassin de population de 1.400 habitants. Si la densité démographique est assez faible, les besoins de la population sont réels. On critique parfois l'État mais, dans notre cas, je trouve que la démarche de rapprochement avec l'usager est réussie. La MSA et la sous-préfecture de Montbard se sont appuyées sur les présidents des deux communautés de communes concernées. J'ai été contacté par la sous-préfecture et le président de notre communauté de communes. Ils devaient trouver trois permanences pour y installer un représentant de la FS. Nous avons eu des réunions préparatoires. Alain Lagneau, directeur-adjoint de la MSA Bourgogne, est venu visiter les locaux que nous proposions. Que ce soit au niveau de la MSA ou de la sous-préfecture, nous avons trouvé des gens avec lesquels le dialogue n'était pas un vain mot. La première permanence s'est tenue chez nous lundi 7 mars.

Selon quel schéma fonctionnent ces permanences ?
F. B. : à Aignay-le-Duc, les permanences se tiennent tous les lundis, de 9 heures à midi et, tous les quinze jours, nous avons également la présence d'une conseillère numérique qui assiste les personnes moins à l'aise avec l'outil informatique, dans la constitution d'un dossier, par exemple. C'est un argument supplémentaire en faveur de cette démarche. Nous sommes en phase de démarrage mais les premiers retours que j'ai sont très positifs. Les gens voient qu'ils ne seront plus obligés de prendre leur voiture et faire plusieurs dizaines de kilomètres pour accomplir une formalité. On a mis à disposition de tous les habitants du territoire un outil assez complet, il faut maintenant qu'ils se l'approprient et en deviennent utilisateurs. Si tout le monde joue le jeu, on aura une évolution très positive pour notre ruralité. Il faut qu'on pousse tous dans le même sens pour que ce système de permanences "satellisées" autour d'une FS, voit sa pertinence reconnue. ■



Frédéric Bourdenet, un maire qui voit dans cette FS aux permanences itinérantes, co-portée par la MSA, une vraie prise en compte de la ruralité.

L'actualité MSA

Gel 2021

Report de cotisations possible

Pour rappel, afin de soutenir les exploitants et employeurs de main-d'œuvre les plus touchés par les dégâts majeurs provoqués par l'épisode de gel de la première quinzaine du mois d'avril 2021, un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales a été mis en place par le gouvernement.

La Commission européenne a validé, le 24 février, l'encadrement juridique de ce dispositif qui fait l'objet d'un changement de base juridique et s'inscrit désormais dans le cadre des lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricoles et forestiers (LDAF), ce qui nécessite de prendre en compte l'ensemble des aides permettant de compenser les pertes au titre du gel.

Il s'agit, néanmoins, d'une étape importante qui permet de confirmer la mise en œuvre de ce dispositif et son déploiement effectif dans les prochaines semaines. Ce déploiement va pouvoir se faire sur la base des demandes déjà déposées avant le 29 octobre 2021, ainsi que des instructions menées par les cellules départementales spécifiques jusqu'au 19 novembre dernier.

La nouvelle base juridique nécessite de prendre en compte l'ensemble des aides permettant de compenser les pertes au titre du gel. Cela signifie que les prises en charge ne pourront être octroyées qu'une fois que les autres dispositifs auront été payés : il s'agit des indemnisations au titre des calamités agricoles, des assurances et du complément d'indemnisation pour les productions assurées ainsi que de tout autre dispositif mis en place localement qui a pour objectif la compensation des pertes. Les services de la MSA Bourgogne et ceux des Directions départementales du travail sont en relation étroite pour assurer le calcul du droit définitif des prises en charge de cotisations pour chaque demandeur. Néanmoins, pour ceux qui en font la demande, il est possible, jusqu'à l'octroi des prises en charge, de bénéficier d'un report de cotisations au titre des échéances exigibles en 2022.



L'absence de paiement ne fera pas l'objet de majoration ou de pénalité.

Ce report porte sur toutes les cotisations légales, conventionnelles et contributions à l'exception des cotisations de santé et de prévoyance. Cependant, il ne préjuge pas du bénéfice du dispositif de prise en charge des cotisations au titre du gel. Il permet, pour les cotisants qui le souhaitent, d'alléger leur effort de trésorerie pour les prochains mois. Pour autant, ils devront veiller au respect des délais relatifs à leurs échéances déclaratives habituelles : déclarations sociales nominatives mensuelles, trimestrielles, TESA simplifiés, TESA+ et déclarations de revenus professionnels.

Les cotisants confrontés à des difficultés de trésorerie et souhaitant bénéficier de ce report devront en formuler la demande pour chaque échéance : mensuelle, trimestrielle ou appel provisionnel, sans aucune condition à remplir, auprès de leur caisse de MSA à l'adresse suivante : bourgogneblfgelavril21.blf@bourgogne.msa.fr ■

Services en ligne : nouveautés

"Mes attestations fiscales (tous régimes)"

Ce service en ligne permet à l'assuré retraité de consulter et télécharger les trois dernières attestations fiscales pour l'ensemble de ses régimes de retraite.

Il est accessible via Mon espace privé (deux accès possibles) :

Mon espace privé : particulier / Obtenir une attestation / Attestations fiscales et de paiement / Mes attestations fiscales retraite (tous régimes)

Mon espace privé : particulier / Retraite / Bien vivre sa retraite / Mes attestations fiscales retraite (tous régimes)

"Lister mes cas contacts"»

Si l'assuré est positif à la Covid-19, ce service en ligne, accessible depuis la rubrique "particulier" sur bourgogne.msa.fr, lui permet de lister facilement les personnes avec qui il a été en contact avant de connaître sa positivité.

L'assuré reçoit un premier SMS confirmant son résultat positif puis un 2e SMS de l'Assurance maladie (de la part du 38663) lui demandant de déclarer sur ce nouveau service en ligne les personnes croisées. Ce SMS indique un



lien qui renvoie directement sur le site Internet : https://declare.ameli.fr/listermescascontacts.

L'Assurance maladie pourra adresser très rapidement et directement à ces personnes les consignes sanitaires adaptées à leur situation. Cette démarche aidera à organiser plus facilement leur prise en charge (tests, arrêt de travail…).

L'aide à l'identification des cas potentiels est une étape fondamentale pour enrayer la diffusion du virus. Le nom de l'assuré ne sera communiqué à cette liste qu'en cas d'accord explicite de sa part. ■

En bref

Urgence Ukraine : mobilisons-nous

Devant l'urgence de la situation en Ukraine, la MSA et ses partenaires de MSA Solidaire s'associent à l'appel aux dons du Secours Populaire Français pour apporter un soutien en urgence au peuple ukrainien, première victime du conflit. Pour faire un don, rendez-vous sur msa-solidaire.fr



L'intermédiation financière

Grâce à l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) et pour faciliter le versement des pensions et réduire le risque de conflit financier pour chacun des parents, les Caf et MSA assurent, depuis le 1er mars 2022, le versement automatique des pensions alimentaires lorsque des parents se séparent, sauf si ceux-ci s'y opposent conjointement. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Famille, logement >Prestations familiales.

Découvrez Mon espace santé

Mon espace santé est un service numérique personnel et sécurisé, qui permet à chaque utilisateur d'avoir à portée de main ses documents et informations utiles pour sa santé. C'est un service qui garantit la protection des données de santé et la préservation du secret médical. Mon espace santé met à disposition des usagers des fonctionnalités offrant de nombreux avantages quels que soient leurs utilisations et parcours de soin. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Etre bien remboursé.

Conjoint collaborateur : un statut limité à cinq ans

Depuis le 1er janvier 2022, la loi limite le recours au statut de "conjoint collaborateur" à une durée de cinq ans. Au-delà de cette période, si le conjoint continue à participer de façon régulière à l'exploitation ou à l'entreprise agricole, il devra choisir un statut de "salarié" ou de "co-exploitant". Cette mesure concerne tous les conjoints collaborateurs, y compris ceux en activité lors de la promulgation de la loi. Toutefois, les personnes qui relèvent déjà de ce statut peuvent continuer en à bénéficier pendant encore cinq ans. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Exploitant > Installation, affiliation > Affiliation et statuts.

Pour nous contacter

Quel que soit l'objet de votre demande, vous pouvez joindre la MSA Bourgogne au 0969.36.20.50 ou l'une de ses France Services présentes sur le territoire, dont :

➜ FS Charolles
charolles@france-services.gouv.fr / 03.85.39.53.05

➜ FS Montbard et itinérance
montbard@france-services.gouv.fr / 03.45.43.80.80
itinerance-montbard@france-services.gouv.fr / 06.79.19.95.68

➜ FS Saint-Jean-de-Losne
saint-jean-de-losne@france-services.gouv.fr / 03.80.61.41.15

➜ FS Tournus et permanences
tournus@france-services.gouv.fr / 09.71.00.19.25

Vous pouvez également, via Mon espace privé, échanger ou prendre rendez-vous avec la MSA Bourgogne, en utilisant les téléservices "Mes messages, mes réponses" ou "Demander un rendez-vous".

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.50
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Rendez-vous à Mâcon

Une première pour le salon Vinéquip

Mâcon accueillera la première édition d'un salon professionnel dédié à la viticulture qui ambitionne de rejoindre les grands évènements du genre qui se tiennent déjà à Montpellier et Bordeaux.
La Bourgogne se devait, elle aussi, de proposer un rendez-vous à la hauteur des enjeux.


Le salon Vinéquip se revendique comme le salon des solutions techniques pour la viticulture.
Réussir SA

C'est un petit nouveau qui pourrait bien se faire une place de choix dans le paysage des salons professionnels agricoles hexagonaux, dans les prochaines années. Vinéquip, salon de la vigne et du vin, se déroulera du 5 au 7 avril prochain à Mâcon, en Saône-et-Loire. Un nom déjà bien connu de nombreux professionnels des régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes, puisque Vinéquip est un projet porté depuis près de trois ans et qui aurait dû naître en mars 2020. Frappé de plein fouet par la crise de la Covid-19 l'évènement a été reporté quatre fois en deux ans. *« L'arlésienne est devenue un bébé très prometteur »*, résume Xavier Legrand, responsable de la communication et du marketing du salon. *« Nous sommes partis du constat simple qu'il n'existe aujourd'hui aucun événement viticole de ce nom dans une région comme la Bourgogne Franche-Comté, qui est pourtant mondialement connue pour la qualité de ses vins. Nous avons donc décidé de nous lancer, et très rapidement nous avons reçu un accueil positif de la part des professionnels de la vigne »*, raconte-t-il. Après le Sitevi de Montpellier et le Vinitech-Sifel de Bordeaux, c'est donc un troisième événement d'envergure autour de la vigne et du vin qui s'apprête à voir le jour en France.

3 000 visiteurs attendus

Rendez-vous destiné aux professionnels, Vinéquip ambitionne de mettre en valeur les solutions, équipements et services de demain au profit des vignes. Pendant deux jours, quelque 253 exposants prendront place sur plus de 1 000 m² au sein du Parc des expositions de Mâcon. Une salle de conférences permettra de discuter collectivement des nombreuses problématiques rencontrées au quotidien par les professionnels, avec l'objectif de leur apporter les meilleures solutions pratiques. À leur demande, l'évènement se tiendra également en extérieur, à proximité immédiate du Parc des expositions de manière à proposer aux visiteurs une expérience hybride entre la théorie et la pratique, directement sur le terrain. Totalement gratuit, le salon Vinéquip attend plus de 3 000 visiteurs sur ces trois jours. Pour entrer, il suffira d'imprimer son badge chez soi ou directement sur place. Tout a été pensé pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions avec, notamment, des navettes gratuites pour relier les gares et le Parc des expositions, et sur place, plusieurs espaces de restauration. *« L'objectif de ce salon, c'est l'échange d'expériences mais aussi la dégustation de produits du terroir. Nous proposerons donc un coin des vignerons qui permettra aux visiteurs venus de plus loin de goûter les vins du Mâconnais »*, explique Xavier Legrand, qui a également tenu à faire de ce salon une vitrine pour résoudre les problématiques de main-d'œuvre en viticulture : *« Vitijob tiendra un job dating pendant deux jours sur le salon. Nous avons voulu apporter notre pierre à l'édifice dans la recherche d'emploi »*. Organisé par le géant de l'événementiel lyonnais GL Events et soutenu par les interprofessions et Chambres d'agriculture, Vinéquip a tout pour devenir un grand dans les prochaines années. Mais avant de rentrer dans ce cercle fermé, il s'agira d'abord pour le nouveau venu de passer le baptême du feu, dès le 5 avril prochain.

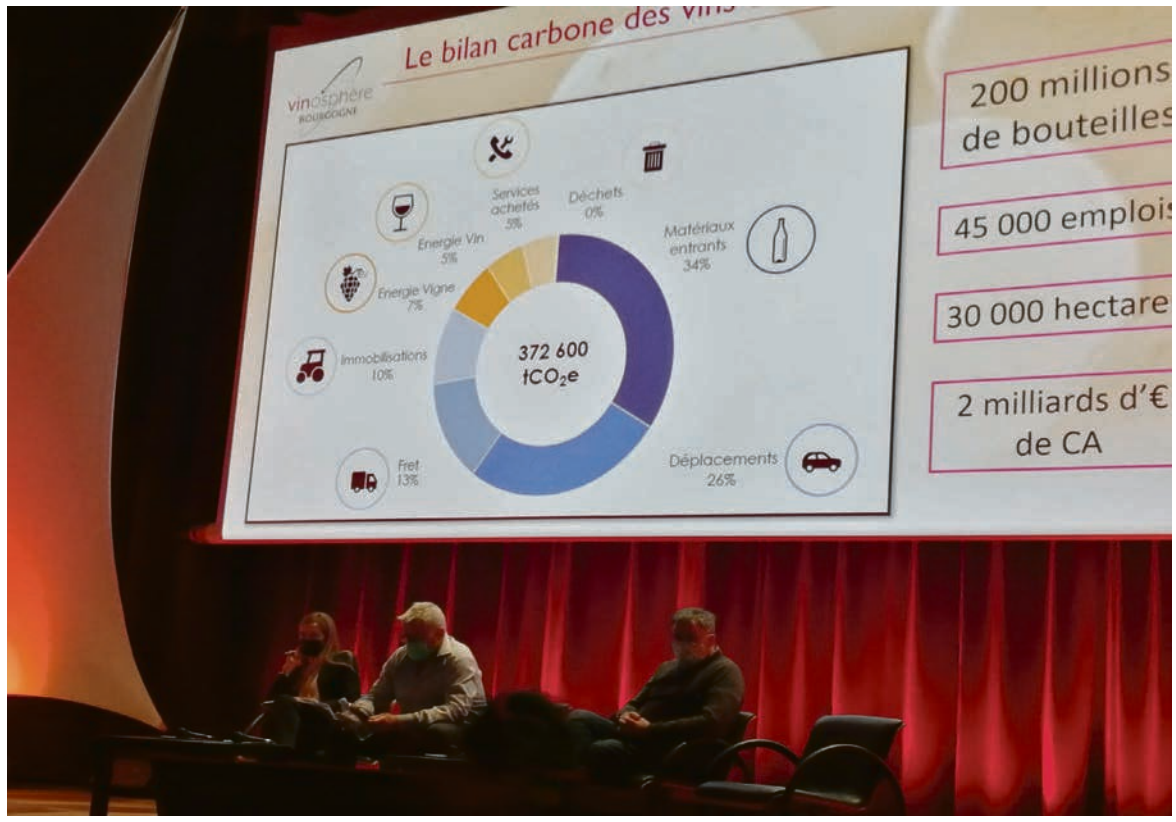
PIERRE GARCIA



Environnement

Un projet pilote qui vise la neutralité carbone

Officialisé le 10 février dernier à Beaune, le partenariat entre le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et Adelphe, spécialiste du recyclage des emballages en entreprises, est inédit dans l'univers viticole français.



Le 10 février dernier au palais des congrès de Beaune, lors de la présentation d'Objectif Climat.

Objectif Climat, c'est le nom donné au projet rendu public le 10 février dernier à Beaune et pour lequel le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et la société Adelphe, filiale de Citéo et spécialisée dans le recyclage des emballages en entreprise, ont décidé d'unir leurs forces. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, et son objectif est de construire, d'ici la fin du premier semestre 2022, une méthodologie qui identifiera les leviers à mettre en œuvre pour atteindre la neutralité carbone du vignoble. Les bilans carbones réalisés depuis plusieurs années par différentes interprofessions viticoles montrent que le poste « emballage » représente entre 30 et 40 % du carbone émis par la filière Vin. Fort de ce constat, Adelphe a décidé de renforcer son accompagnement de la filière en matière d'écoconception des emballages et pousse son expertise en y intégrant la réduction des gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur viticole. Pour cela, la société s'est adjoint l'expertise de Didier Livio, consultant en stratégie de développement durable.

« Anticiper les réglementations »

« *Avec Objectif Climat,* explique Sophie Wolff, directrice déléguée d'Adelphe, *nous lançons, avec le BIVB, un projet novateur à l'échelle d'un territoire. Les résultats de cette expérimentation permettront à nos clients d'aller encore plus loin dans leur démarche et d'anticiper la réglementation toujours plus active sur ces sujets. À travers ce projet précurseur, nous avons pour ambition de proposer demain des solutions aux entreprises, pour faciliter la transition écologique des territoires viticoles* ». Au terme de ce partenariat, 3 600 domaines, 270 maisons de négoce et 16 caves coopératives qui composent le paysage viticole bourguignon pourront bénéficier de cette méthodologie concrète et mettre en pratique les recommandations proposées. Chaque étape de la chaîne de production sera prise en compte : du travail à la vigne à l'expédition des vins, en passant par la vinification, l'emballage ou la logistique… À l'issue de ce projet Adelphe espère mobiliser les territoires viticoles français autour d'une volonté commune : la contribution à la neutralité carbone de la France. Pour sa part, le BIVB souhaite poursuivre le travail entrepris par la mesure de l'empreinte carbone, en donnant l'impulsion aux entreprises du secteur, grâce à un plan d'actions concret de stratégie de baisse des émissions carbone au sein de chaque entreprise. En parallèle, Adelphe et le BIVB imagineront une démarche de captation du CO_2 et de développement de la biodiversité au plus près des territoires à forte dominante viticole. « *Au-delà de la question du carbone et de sa neutralisation,* précise Jean-Yves Bizot, vigneron à Vosne-Romanée, *qui est une contribution à une démarche globale, la réflexion ouvre la possibilité d'une remise en question de nos schémas usuels de production et de consommation (exploitation de la terre sans perception des limites de ses ressources), et ce dans tous les enjeux que nous avons à affronter : exigences sociétales, attractivité du travail et question démographique. Nous nous donnons la possibilité de penser et de construire un modèle de production répondant à une nouvelle perception de l'exploitation des ressources et aux contraintes actuelles* ».

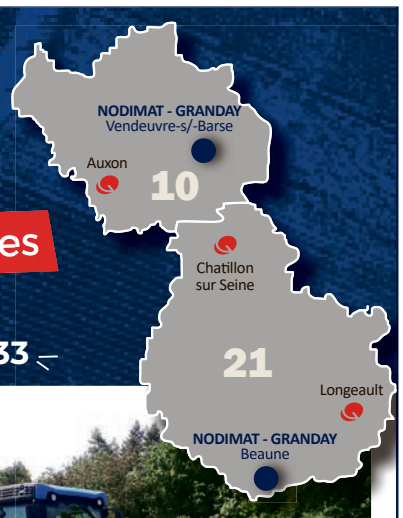
Trois étapes

La méthodologie Objectif Climat va se décliner en trois étapes :

- Partir du bilan carbone de la filière des vins de Bourgogne, réalisé via un organisme certifié en 2021, puis collecter des informations complémentaires et générer des échanges avec les parties prenantes de la filière (sources des données supplémentaires), afin d'élaborer la stratégie.
- Définir la trajectoire de réduction carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant l'emballage, et identifier les émissions résiduelles à neutraliser.
- Mettre en place des actions destinées à neutraliser les émissions de gaz à effet de serre incompressibles. Pour cette étape, Adelphe et le BIVB visent prioritairement un encouragement à la mise en place de projets de captation carbone sur le territoire. Cela devra se faire directement au cœur des vignes (couverts végétaux ou plantations de haies) et à partir des pratiques agricoles comme l'agroforesterie ou des projets forestiers. Ces projets auraient vocation à recevoir le label « Bas Carbone » du ministère de la Transition écologique dans le cadre de la méthode actuellement en construction par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) pour la viticulture française.

BERTY ROBERT

GRANDAY GROUPE OUVRARD
CLEMENS TECHNOLOGIES
Votre spécialiste en travail du sol en vignes larges et étroites
DEMANDEZ VOTRE DÉMO PERSONNALISÉE AU 06 02 19 20 33





Domaine Glantenet Père et Fils
« Le matériel CLEMENS nous à plu par sa robustesse et par la qualité du résultat du travail obtenu. Nous avons un cadre CLEMENS SB2 avec micro relevage, intercep RADIUS SL+ équipé des petites herses rotatives émotteuses, le tout en montage sur le relevage avant de notre tracteur. Nous avions toujours en tête cette phrase : « Un binage vaut deux arrosages ».



Domaine des Mouchottes
« Nous avons choisi la marque CLEMENS pour son rapport qualité / prix, c'est du matériel robuste, nous avons des terres fortes et caillouteuse. L'intercep RADIUS SL+ est puissant, souple et très simple à régler ! Avec 3 passages j'ai réussi à maintenir mes vignes propres, sur 9 ha en 2021. »



Domaine Jacob MAUCLAIR
« Nous avons choisi la marque CLEMENS pour la proximité du concessionnaire, pour la polyvalence et la robustesse des équipements proposés par CLEMENS, pour la facilité de réglage des interceps RADIUS SL+ et pour la rapidité d'exécution car je travaille entre 4 et 6 km/h. »

Entretien de la vigne

Un outil pour rouler et défibrer le couvert

Le Gaec Touche au Roy s'est équipé d'un rouleau destructeur de couverts Viticut, un outil intermédiaire entre le rolofaca et le broyeur.

« *C'est le premier outil de ce genre en viticulture* », annoncent Alain Roux et son fils Florian. Le Viticut est un rouleau destructeur de couverts viticoles issu de la version céréalière baptisée Biola du constructeur ardennais Bionalan. Alain est en Gaec avec son frère Didier sur 120 hectares de grandes cultures et 28 hectares de vigne à Pons, en Charente-Maritime. Son fils Florian est fraîchement installé sur 4 hectares de vignes et 20 hectares de grandes cultures. Les deux exploitations réalisent en parallèle diverses prestations de service. Les premiers hectares de couverts en vigne ont été implantés à la fin de l'été. « *C'est un mélange de féveroles, dont à terme nous produirons nous-même les semences sur les surfaces céréalières, de radis, pour travailler le sol en profondeur, et de trèfle nain,* confie Florian Roux. *En plus de travailler le sol et d'y apporter de la matière organique, ces couverts captent l'azote de l'air et le restituent progressivement* ». « *Aussi, avant d'implanter ce couvert, nous voulions être certains d'avoir l'outil efficace pour le maîtriser* », poursuit Alain Roux. Dans un premier temps, les exploitants hésitent entre le broyeur de l'exploitation et un rolofaca, avec comme optique de détruire le couvert en fin de printemps. Le broyeur est vite écarté, car son ouverture, trop basse, n'est pas adaptée aux couverts pouvant atteindre 1,40 m. « *De plus, la Chambre d'agriculture estime que les broyeurs réalisent un hachage trop fin,* ajoute Alain Roux. *Pour former un paillis efficace qui limitera les repousses, il faut défibrer grossièrement* ». Déjà habitués aux couverts sur leurs parcelles céréalières, Alain et Florian ont également cerné les limites des rouleaux dans les couverts trop vigoureux. « *Notre crainte était que le rolofaca ne parvienne pas à empêcher la culture de se redresser après son passage,* avoue Alain Roux. *Parfois, une pluie et du soleil derrière permettent au couvert de repartir* ».



L. Vimond

Le rouleau avant se compose de dents montées en spirale.


F. Roux

Le Viticut évolue à une vitesse moyenne de 8 km/h, mais peut atteindre 10 km/h.


L. Vimond

Un simple jeu de pignons et de chaîne permet de démultiplier la vitesse de rotation du rouleau avant positionné juste au-dessus du sol.

Entre rolofaca et broyeur

À force de recherche sur le web, Florian Roux découvre le rouleau destructeur Biola de Bionalan. Cet appareil de grandes cultures se compose de deux rouleaux : posé au sol, un rouleau arrière entraîne un gros rouleau avant, légèrement au-dessus du sol, doté d'une multitude de crochets montés en spirale. Un jeu de pignons et de chaînes permet au rouleau arrière d'animer le rouleau avant à une vitesse de rotation multipliée par trois. De ce fait, les crochets découpent et défibrent la végétation. Le Gaec décide de contacter le constructeur pour savoir s'il peut fabriquer un modèle de 1,40 m de large. Bionalan relève le défi et livre en début de saison 2020 un prototype de la taille demandée. Les essais réalisés sur différents couverts en grandes cultures et dans les vignes des environs donnent pleinement satisfaction. « *Les tiges de féveroles sont défibrées et découpées en tronçons d'une vingtaine de centimètres,* résume Florian Roux. *C'est le résultat que l'on attendait.* » Seul un roulement doit être renforcé et le système de tension de chaîne amélioré pour peaufiner l'appareil. L'outil est monté sur le relevage avant. « *De cette façon, on ne roule pas sur le couvert avant que celui-ci soit déchiqueté. Cette position me permet de garder l'espace entre les roues du tracteur libre pour les disques émotteurs. De même que le relevage arrière pour un autre outil* », confie Alain Roux, habitué à combiner les outils par passage : le premier combiné gyrobroyeur-rogneuse, assemblé maison, affiche déjà vingt saisons au compteur.

Côté vitesse de travail, le Viticut évolue à une moyenne de 8 km/h dans les vignes et le tracteur de 90 chevaux qui l'entraîne ne peine pas lorsqu'il pousse la vitesse à 10 km/h. « *Un tracteur de 70 chevaux pourrait l'emmener sans problème* », estime Alain Roux, qui apprécie, aussi bien pour les oreilles que pour la consommation, d'évoluer à régime moteur bas, contrairement à un broyeur. Quant au prix, le Viticut leur a été facturé 4 000 euros, près de 30 % moins cher que le devis qu'ils ont reçu pour un rolofaca de même largeur.

LUDOVIC VIMOND



VOUS ÊTES TOUJOURS LÀ POUR VOS VIGNES



NOUS SERONS TOUJOURS LÀ POUR VOUS.

NOTRE ASSURANCE MULTIRISQUE AGRICOLE VOUS SÉCURISE DANS L'EXERCICE DE VOTRE ACTIVITÉ.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Le contrat d'assurance Multirisque Agricole est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. TVA : FR95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale.
03/2022 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

Itinéraire technique

Désherber mécaniquement et chimiquement en un seul passage

Le désherbinage sous le rang est une pratique qui suscite l'intérêt des viticulteurs. A la clé, un gain sur le nombre de passages annuels et les doses d'herbicides.


X. Delbecque

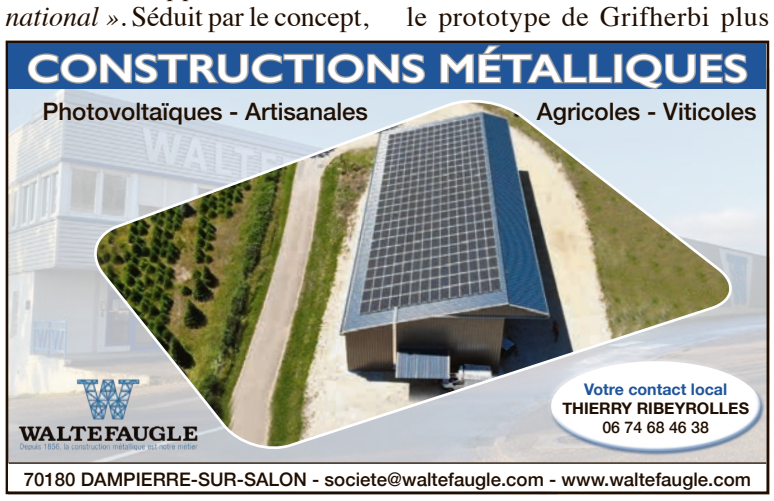
L'Herbiduo de Natur'Agri a été présenté pour la première fois à un groupe de viticulteurs en mars dernier.

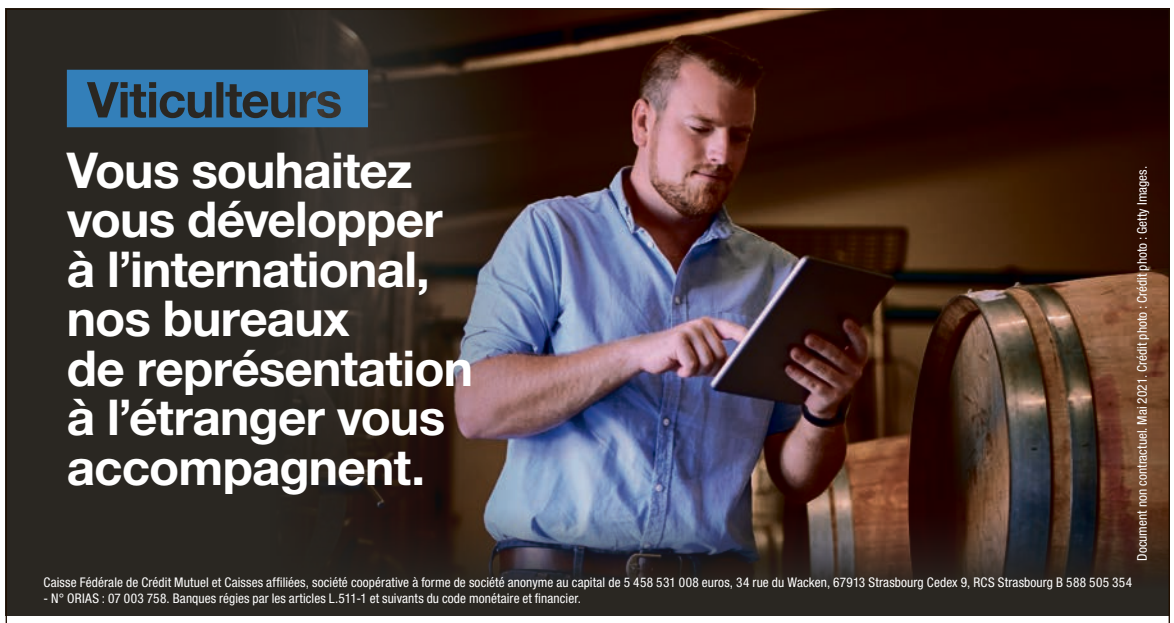
Avec la limitation du glyphosate, les solutions de désherbage en vigne s'amenuisent. Depuis quelques années, l'idée d'un désherbage mixte entre travail du sol et solutions chimiques a fait son apparition. Lors du Sitevi 2019, l'entreprise Corteva a présenté son concept Grifherbi : un cadre avec des lames et des disques émotteurs, sur lequel repose une cuve de pulvérisation pour le désherbage ainsi que des buses orientées sur le cavaillon. *« Au départ c'est une initiative régionale, d'un de nos commerciaux qui a eu cette idée en voyant que les itinéraires tout chimiques étaient de plus en plus décriés,* explique Camille Jouan, responsable produit chez Corteva. *Il s'est rapproché d'un concessionnaire pour lancer un prototype et nous avons décidé de le développer au niveau national ».* Séduit par le concept, Renaud Cavalier, conseiller en agroéquipements à la Chambre d'agriculture du Gard, est venu prêter main-forte pour le développement. *« Jusqu'ici l'itinéraire classique dans le bassin méditerranéen consistait à passer un glyphosate associé à un herbicide de pré-levée avant le printemps. Mais avec les hivers de plus en plus doux, on constate qu'il y a davantage d'herbe. Dans ce cas, si le glyphosate fait correctement effet, il n'en est pas de même pour l'antigerminatif, qui ne fonctionne pas. Il ne sert strictement à rien s'il est positionné sur de l'herbe »*, analyse le conseiller.

Ne pas avoir à repasser l'intercep de tout le printemps

Ce dernier a partagé son expertise en matériel viticole avec le chimiste Corteva afin de rendre le prototype de Grifherbi plus efficace et moins onéreux. Avec un objectif en tête : optimiser le placement de l'antigerminatif. L'idée est donc de faire place nette avec l'outil de travail du sol intercep, et de positionner le pré-levée sur une terre propre et meuble pour une efficience maximale. Ainsi, le sol devient propre et le reste pour trois mois. Car c'est surtout cela l'objectif : gagner du temps à un moment où il y a tout à faire, notamment la protection phyto. Les buses sont placées à 40 cm derrière l'outil afin de déposer le produit sans l'incorporer. Et les jets se recroisent au niveau du cep pour avoir la même quantité de matière active répartie de façon homogène sur toute la surface. *« Les premiers essais menés en 2019 et 2020 sont concluants,* assure Camille Jouan. *L'an dernier notre viticulteur partenaire a fait un passage avec le Grifherbi le 2 avril et a été tranquille jusqu'à la récolte. L'efficacité s'est montrée meilleure qu'avec une application classique de glyphosate associé à du flazasulfuron ».* Selon les chiffres de Corteva, l'efficacité à 60 jours a été de 40 % sur ray-grass, 60 % sur morelle, 30 % sur érigéron et 60 % sur laiteron avec un passage chimique couplant glyphosate et flazasulfuron, là où l'on atteint respectivement 60 %, 50 %, 50 % et 70 % d'efficacité avec un travail du sol couplé à un flazasulfuron, et 80 %, 95 %, 90 % et 100 % d'efficacité lors d'un travail du sol couplé à une association de Boa et Cent 7. Pour 2021, Corteva a créé une communauté de viticulteurs équipés (8 dans le Sud-Est, 1 dans le Bordelais et 1 en Bourgogne), afin de multiplier les retours d'expérience. Chacun notera, en comparaison avec sa modalité habituelle, la flore présente, le nombre de passage et le bilan carbone. L'objectif étant d'arriver à gérer le cavaillon avec seulement un travail du sol automnal et un Grifherbi dans l'année, soit deux passages de tracteur.

Le Grifherbi n'est pas commercialisé avec le cadre de travail du sol, *« ce ne serait pas pertinent car chaque viticulteur a des besoins spécifiques en matériel »*, justifie Camille Jouan. Il s'agit donc d'un kit, distribué par Buisard, composé d'une cuve de








Corteva

Le kit Grifherbi imaginé par Corteva est disponible chez Buisard Distribution. Il est à monter soi-même sur son matériel.

98 litres, une pompe de 8 l/min, un régulateur de pression, deux tronçons avec électrovanne, un bloc électrique en cabine et des buses IDKS Lechler (antidérive) montées sur des porte-buses orientables. Il faut compter environ 500 € pour un kit, à monter soi-même.

Un résultat satisfait jusqu'à 120 jours après application

En mars 2021, la Coopérative agricole Provence Languedoc (CAPL) a quant à elle présenté l'outil Herbiduo, fruit d'une collaboration entre le distributeur et le fabricant de matériel Hervé & Mauricio (Vaucluse). Les deux entreprises ont conjointement créé la société Natur'Agri, marque détentrice de l'Herbiduo. L'Herbiduo est également un kit, composé d'une cuve de 100 litres (il est possible de monter à 150 ou 250 litres), d'un système de fixation au cadre (démontable), une pompe électrique, un régulateur de pression, une soupape antiretour, un boîtier électrique en cabine et deux systèmes de fixation de buse, montés sur ressorts en cas d'accrochage. À la différence du Grifherbi, le kit de Natur'Agri est monté par la société dans ses ateliers. Le viticulteur peut choisir de le poser sur son propre cadre intercep s'il est équipé, ou bien d'acheter un ensemble en fonction des besoins. Après deux ans d'essais et de développement, Thierry Favier, expert technique vigne à la CAPL, est affirmatif : *« le résultat est très satisfaisant, même jusqu'à 120 jours après application »*. Il est convaincu qu'un tel système permet de garder des vignes propres avec seulement deux passages dans l'année. *« En passant au printemps avec l'Herbiduo, on fait place nette et l'application de racinaire permet de tenir jusqu'à l'été,* dit-il. *Ensuite c'est gagné, particulièrement en contexte méditerranéen »*. L'expert prévient toutefois, il faut que le sol soit relativement propre lors du passage de l'Herbiduo, sous peine de positionner le pré-levée sur les touffes d'herbe arrachées. Ce qui nécessite impérativement un passage d'intercep à l'automne. *« L'avantage est qu'à cette période le viticulteur est plus tranquille. Cet itinéraire évite d'avoir à passer l'intercep quatre à cinq fois au printemps alors qu'il y a déjà tout à faire »*, argumente Thierry Favier.

Un moyen de gagner des points d'IFT herbicide

Cela permet aussi de garder l'option du glyphosate, qui sera limité à un seul passage par an à 450 g/l, pour gérer les vivaces qui posent problème ou faire des rattrapages. En termes de matière active à utiliser avec l'Herbiduo, l'expert suggère de partir sur des substances peu dépendantes de la pluviométrie derrière, précisant que le programme doit être étudié en fonction des problématiques du viticulteur, de ses habitudes ou encore de l'âge des vignes. Il préconise également de travailler entre 4 et 4,5 km/h et à un volume de bouillie de 50 l/ha. *« C'est un outil qui a été pensé pour être polyvalent,* conclut l'expert. *Je pense qu'il sera une option intéressante face aux impasses techniques, mais aussi pour ceux qui entrent dans une démarche HVE et souhaitent réduire leur IFT herbicide car on ne passe plus qu'un seul herbicide et potentiellement à dose partielle »*.

Xavier Delbecque


X. Delbecque

Sur ces outils mixtes, la buse est placée derrière l'outil de travail du sol intercep et permet de positionner l'herbicide de prélevée sur un cavaillon dégagé.



V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie



FMP
Vignoble Conseil
Parce que la cession d'entreprises viticoles est un véritable métier, **Fabrice Henry** et son équipe, **forts de leur expérience et de leur professionnalisme** dans la préparation, l'organisation et la cession d'entreprises viticoles en Bourgogne, sont à votre service pour **vous accompagner efficacement** dans la réalisation de votre projet de cession.
03 80 73 13 45
Immeuble le Stratège
1, rue du Dauphiné
21121 Fontaine-lès-Dijon
f.henry@fmp-vignoble-conseil.fr
Fax 03 80 72 28 45
www.achat-vignoble-bourgogne.com

ÉQUIPEMENT LES NOUVEAUTÉ SÉLECTIONNÉES

Provitis La VSE 230 tire les bois vers le bas

Provitis complète son offre en tireuses de bois. À la différence de la VSE 430, qui tire les bois vers le côté, la nouvelle VSE 230 extrait les bois par le bas. Cela lui permet d'intervenir dans les guyots en arcure et/ou dans les palissages assez denses avec beaucoup de fils de palissage. Cette nouveauté présente également un avantage en termes de main-d'œuvre, puisque qu'elle demande moins de travail préparatoire comparativement.
Sur le côté droit, une vis sans fin pousse les bois vers deux rouleaux en caoutchouc placés à gauche qui happent les sarments coupés. Sous ces rouleaux, une brosse rotative remonte les sarments qui seraient descendus trop bas pour être pris par les rouleaux. Derrière les deux rouleaux happeurs, un broyeur pulvérise les morceaux de bois. À l'approche des piquets, la vis sans fin s'efface automatiquement.



L. Vimond

Bahco Deux nouveaux sécateurs électriques



L. Vimond

Bahco étoffe son offre en sécateurs électriques. Désormais de couleur noire, le BCL210B se caractérise par une ouverture progressive, deux positions d'ouverture (15 ou 32 mm de diamètre) et sa batterie en bout de poignée. D'un poids de 970 g (avec batterie), il dispose d'une autonomie maximale de 3 h. Il est commercialisé au tarif de 450 euros HT, avec deux batteries pouvant également servir à l'attacheur BCL401B.
En complément, Bahco propose le sécateur BCL23, avec ouverture progressive et deux positions maximales (23 ou 35 mm d'ouverture). D'un poids de 880 g, il est relié via un câble à une batterie au lithium-ion de 147 Wh attachée à la ceinture, se rechargeant en 1,5 h et offrant une autonomie de 10 h.

Mage Agri Un sécateur sans fil au catalogue



L. Vimond

Connu pour ses attacheurs LEA 30, Mage Agri lance un sécateur électrique baptisé Sam 25. Intégrant une petite batterie de 235 g à l'arrière de la poignée, cet appareil permet de sectionner les branches jusqu'à 25 mm de diamètre et propose une ouverture proportionnelle. Maintenir partiellement ouverte la lame permet de mémoriser cette position pour travailler plus efficacement. D'un poids de 950 g (avec batterie), le Sam 25 propose une autonomie jusqu'à 4 heures. Il est vendu 425 euros HT avec sa valise contenant deux batteries et un kit d'entretien. Mage Agri annonce une version avec fil relié au pack de batterie dorsal pour un poids de moins de 700 g, qui devrait être dévoilée à l'occasion du Vinitech 2022.

Ero Des rogneuses grand dégagement



L. Vimond

Le constructeur allemand Ero étoffe son offre en rogneuses avec les modèles Xview Procut. Ces machines se caractérisent par un châssis central très bas, abaissant le centre de gravité et augmentant la visibilité entre les deux mâts. S'appuyant sur un parallélogramme, le réglage de l'écartement (1,15 à 2,65 m) est individuel ou simultané, tout comme celui de la hauteur des mâts (50 ou 80 cm de course) et de l'inclinaison des lamiers. Ces machines disposent de lamiers Procut en aluminium à entraînement hydraulique et courroies trapézoïdales nervurées et à sécurité d'effacement par ressort à gaz. Elles se déclinent en 4, 5 ou 6 couteaux verticaux (1,45 à 1,95 m de hauteur de coupe), en deux demi-rangs ou deux rangs complets. S'ajoutent à cela un modèle traîné. Celui-ci se compose d'un attelage télescopique à réglage mécanique, d'une centrale hydraulique indépendante avec refroidisseur et d'un essieu tandem à voie variable (115 à 150 cm) pour offrir le maximum de stabilité en fonction de l'interrang.

OPTIMUM 340
LA technologie PELLENC au service des vignes étroites
PELLENC

À découvrir chez votre concessionnaire Pellenc
MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
18 Crézancy 02 48 79 02 30
89 Ligny-le-Châtel 03 86 47 43 62
VOS INTERLOCUTEURS VIGNE
Julien Mouloise sur dep. 18/58
Jordan Charreau sur dep. 89


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage
BFC SOLAIRE
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

Prévention

Protéger les bâtiments d'élevage hors sol du risque d'incendie

Dans le domaine de l'élevage hors sol, les éleveurs sont particulièrement concernés par les risques d'incendie. Une étincelle peut provoquer la destruction totale du bâtiment et la mort des animaux. En quelques instants, l'exploitant peut perdre son outil de travail et affronter un réel traumatisme.



Les équipements électriques d'élevages hors sol sont des éléments essentiels à la bonne conduite du bâtiment mais ils réclament beaucoup de vigilance de la part de l'exploitant, face au risque incendie.

Dominique Hanesse, conseiller Prévention au sein de Groupama Grand Est rappelle des mesures de prévention pour éviter les risques d'incendie : *« Pour toute activité d'élevage hors sol, comme pour les autres bâtiments d'élevage, l'installation électrique a un rôle clé. Si l'installation n'est pas aux normes, le risque d'incendie est important pour les animaux et pour les bâtiments ».*

Comment s'assurer que l'installation électrique est aux normes ?

« Les circuits électriques doivent impérativement être aux normes pour respecter la directive NFC15-100 en vigueur. La sélectivité des circuits électriques permet aussi de garantir la continuité du bon fonctionnement des installations dans un bâtiment d'élevage. Plusieurs types de disjoncteurs doivent être installés pour protéger les différents circuits électriques : il faut prévoir un disjoncteur spécifique pour les prises de courant, agrémenté d'un différentiel de 30 mA (milliampère) et pour les circuits des ventilateurs, un autre disjoncteur de 300 mA ».

Règle d'or

Y a-t-il une règle d'or en matière de sécurité ?

« Oui, le maintien en état de marche du circuit électrique est capital. Pour un éleveur, en cas de dysfonctionnement électrique sur une partie de l'installation, les autres dispositifs de protection doivent rester en fonctionnement. Une panne d'éclairage dans un élevage ne doit pas engendrer l'arrêt des ventilateurs afin que les animaux n'aient pas un coup de chaleur ou subissent un étouffement, ce qui arrive malheureusement. La meilleure solution pour garantir le fonctionnement électrique est l'installation d'un groupe électrogène à démarrage automatique. L'investissement est conséquent, mais il assure un fonctionnement sans faille de l'installation ».

Y a-t-il un autre moyen de protéger un bâtiment d'élevage ?

« Lors de mes visites sur site chez les éleveurs, je constate encore l'absence d'extincteurs à l'intérieur des bâtiments. Or, c'est le moyen d'intervention le plus rapide pour contenir un feu. Je recommande à tous mes sociétaires exploitants agricoles et aux prospects que je rencontre, de faire installer des extincteurs adaptés aux combustibles présents ; un atelier, un local technique ou un coffret électrique nécessitent en effet des extincteurs spécifiques ».

Un autre conseil ?

« Je recommande aussi de tester son alarme une fois par semaine pour vérifier si elle s'enclenche afin d'être prévenu en cas de coupure électrique ou de départ de feu. Il faut aussi tester le groupe électrogène une fois par mois. Ce test est nécessaire après un incident, avant l'arrivée des animaux et surtout, après un orage systématiquement ».

GROUPAMA GRAND EST

▶ Des professionnels à votre service

Semis monograines 45-50-60-70-75-80 avec GPS
Binage 8 rangs
Épandage d'engrais coupure de tronçons GPS et modulation
Récolte céréales-colza tournesol-maïs grain
Travaux à façons
Pressage bottes rondes
SNC CORRE
Travaux agricoles et terrassements
alexis.corre@orange.fr
Thury (89)
06 88 71 83 17

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Juridique

Le salarié ne peut désigner un tiers pour recevoir son salaire

À compter du 27 décembre prochain, le paiement du salaire par virement sera à effectuer sur un compte dont le salarié est titulaire ou co-titulaire.

Réalisé par virement, le paiement du salaire peut intervenir à date fixe, que le jour en cause soit ouvrable ou non. Rappelons qu'en vertu de la convention collective nationale production agricole Cuma du 15 septembre 2020, cette date est choisie par l'employeur, la périodicité mensuelle fixe du paiement du salaire l'obligeant néanmoins à s'y tenir ensuite. Les accords collectifs encore applicables peuvent aussi définir une date particulière à laquelle l'employeur est tenu (par exemple : au plus tard le 5 du mois suivant). Bien au-delà de la fixité de la date, c'est en raison de ses intérêts évidents à l'ère de la DSN que le paiement par virement tend à s'imposer dans les pratiques des entreprises. Prévoir le versement des salaires sur le compte dont le bénéficiaire est titulaire ou co-titulaire, participe donc de l'autonomie financière de personnes en situation de dépendance économique de leur conjoint que le Parlement a entendu favoriser. Le législateur poursuivait également un objectif de lutte contre l'emprise éventuelle que leurs proches peuvent faire peser sur les salariés.

Quelques mois de préparation

À ce dernier titre, se trouvent donc aussi visés par la mesure nouvelle, les jeunes mineurs ou les salariés venus de l'étranger pour accomplir les travaux saisonniers. La loi a laissé jusqu'à la fin de l'année 2022 pour installer la mesure. Dans les entreprises pratiquant le paiement des salaires par virement bancaire ou postal, recensement des salariés concernés, explications, collecte des RIB, voire demande d'ouverture d'un compte nouveau, nécessiteront bien les quelques mois qui nous séparent de la fin de l'année. Le salaire peut aussi être payé par chèque (barré) établi au nom du salarié. À la demande du salarié, il peut être payé en espèces. Les employeurs savent qu'alors le paiement en espèces suppose un montant du salaire net du mois n'excédant pas 1 500 €. Dans l'un ou l'autre cas, il faut le payer un jour ouvrable. Nouveauté, aussi obligatoirement applicable avec les paies de décembre 2022, *« le salarié ne peut désigner un tiers pour recevoir son salaire ».* Pour le Parlement, il s'est agi d'une mesure de protection de la salariée, notamment contre un conjoint violent.

La mesure a concrètement pour effet d'interdire au salarié de mandater quelqu'un d'autre pour recevoir son salaire. Par là même, elle interdit les pratiques plus ou moins formalisées par un mandat, permettant le versement des salaires d'une équipe de saisonniers à une personne déterminée (elle-même salariée ou pas…).

SABRINA JOLLY

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 22/03/2022

Commentaire

Effectif global : 1029
Taux de vente : 99 %

Joli marché avec 99% de vendus.

Broutards / Laitonnes: Vente rapide et totale à des cours stabilisés depuis une semaine et qui restent à un niveau attractif grâce à une forte demande pour la France et l'Italie notamment.

Vaches / Génisses de 30 mois: Des apports corrects mais qui n'augmentent pas. La qualité est moins bonne que la semaine passée. Les cours sont reconduits dans la bonne marchandise. Les animaux plus médiocre font donc céder quelques centimes selon les catégories. On remarque l'apparition de plus en plus de sujets herbagers. Vente rapide et très peu d'invendus.

Prochain marché mardi 29 mars

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif:686 - Vente : 99%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	200-250	3.66	3.66	3.66	0.14
		250-300	3.37	3.56	3.44	0.03
		300-350	3.23	3.42	3.32	-0.02
		350-400	3.10	3.29	3.22	0.02
		400-450	3.04	3.33	3.21	0.02
		450-500	3.04	3.14	3.11	0.01
	R	200-250	3.36	3.36	3.36	
		250-300	3.29	3.30	3.29	
		300-350	3.05	3.27	3.22	0.09
		350-400	3.06	3.22	3.14	0.05
F	U	250-300	3.05	3.29	3.18	0.06
		300-350	2.99	3.25	3.12	0.06
		350-400	2.90	3.14	3.03	0.08
	R	250-300	3.02	3.05	3.04	
		300-350	2.84	3.01	2.95	0.02
		350-400	3.02	3.02	3.02	0.14

BOVINS MAIGRES 12 -18 MOIS (€/kg vif) *Effectif: 65 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	500 et +	2.96	3.09	3.04	0.10
F	U	400-450	2.71	2.93	2.82	-0.07
		450 et +	2.99	3.27	3.16	0.37

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif: 278 - Vente : 100%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	+ 500 kg	2.51	2.52	2.51	0.02
F	E	24 à 36 mois	3.33	3.69	3.55	
		- 5 ans	3.10	3.47	3.25	0.06
		5 à 10 ans	3.25	3.38	3.32	0.03
	U	24 à 36 mois	2.57	3.09	2.86	-0.03
		- 5 ans	2.62	3.11	2.81	-0.07
		5 à 10 ans	2.59	3.06	2.78	-0.02
		+ 10 ans	2.28	2.61	2.45	-0.10
	R	24 à 36 mois	2.29	2.65	2.48	-0.09
		- 5 ans	2.32	2.59	2.46	-0.03
		5 à 10 ans	2.05	2.58	2.40	-0.05
		+ 10 ans	2.14	2.29	2.22	0.03

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 21/03/2022

Broutards:	(280 - 400 kg)	870 - 1250	2,91 - 3,19
Broutards:	(420 - 505 kg)	320 - 1510	2,86 - 3,14
Laitonnes:	(220 - 315 kg)	780 - 1010	3,19 - 3,51
Laitonnes:	(340 - 390 kg)	1030 - 1150	2,82 - 3,08
Génisses 16 - 24 mois:	(305 - 570 kg)	750 - 1630	2,47 - 3,12
Génisses 24 - 36 mois:	(550 - 845 kg)	1500 - 2370	2,42 - 3,03
Taureaux:	(520 - 1145 kg)	1260 - 2970	2,37 - 2,59
Vaches légères :		1080 - 1490	
Vaches entre deux:		1540 - 1760	
Vaches lourdes:		1770 - 2310	

Placement plus actif en broutards et femelles d'export. Cours plus fermes. Aucun invendu.
Bonne demande en génisses et vaches, vente quasi globale à des tarifs très fermes. (2 invendus).

Marchés voisins Sancoins (18) 16/03/2022

Commentaire

Effectif global : 239
Taux de vente : 95%

Broutards / laitonnes : volume convenable pour la période et vente nettement moins rapide. Tous les sujets perdent quelques centimes cette semaine a part quelques lot valablement vaccinés exportable pays du Maghreb.

Vaches / Génisses : la qualité des animaux présentés est inférieur à la semaine passée, néanmoins les cours ne connaissent aucun changement ni diminution. Cours reconduits vente dynamique.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif:134 - Vente : 95%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	400-450	2.86	3.33	3.18	-0.07
F	U	300-350	2.88	3.04	2.96	-0.06

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif:105 - Vente : 96%*

F	U	(24 – 36 mois)	2.55	3.22	2.87	0.06
	R	5 à 10 ans	2.55	2.77	2.67	-0.03
		+ de 10 ans	2.41	2.90	2.66	

BOUCHERIE (€/kg carcasse) *Effectif:41 - Vente : 100%*

F	U	+350kg	4.80	5.10	5.	0.10
		-10 ans +400 kg	4.75	5.10	4.95	0.05
	R	-10 ans +400 kg	4.60	4.95	4.80	0.05

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 11 – du 14 au 20 mars 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes s'étoffent un peu et sont d'une qualité satisfaisante. Les acheteurs sont présents et l'ambiance reste globalement bonne mais on commence à sentir les effets des tensions internationales. Les coûts de l'aliment sont incertains, les engraisseurs français comme italiens font preuve de prudence, et ce d'autant plus que les cours des bovins ont fortement augmenté ces dernières semaines. Le placement reste rapide à cours fermes pour les sujets de qualité et vaccinés mais on enregistre un plafonnement sur plusieurs places, voire un repli pour les mâles au-delà de 420 kg. Coté femelles, les achats restent dynamiques à prix fermes.

Gros bovins maigres : Les sorties progressent encore un peu mais restent insuffisantes pour satisfaire tous les besoins. Les ventes sont toujours aussi rapides à des tarifs fermement maintenus voire en hausse, toujours tirés par un marché de la viande bien orienté.

Boucherie : L'ambiance commerciale reste très dynamique : les acheteurs sont présents avec des besoins importants, notamment en viandes industrielles. Les transactions sont rapides. Les cours des vaches allaitantes et mixtes bien conformées sont fermement maintenus, ils augmentent encore sur plusieurs places. En réformes laitières, les tarifs semblent se stabiliser cette semaine, à un niveau record.

Veaux : Les apports s'étoffent un peu sur un commerce plus calme. Les transactions retrouvent une certaine prudence compte tenu de l'augmentation des cours de la poudre, entre autres charges. On observe de nouveau une bonne dynamique en croisés mais sans occasionner de plus-values cette semaine. Les tarifs sont globalement reconduits. En veaux gras sur l'Aveyron, les cours sont également reconduits grâce à un apport qualitatif.

Gros bovins finis : Recherche toujours très active, sur toutes les catégories, avec une offre qui reste limitée.. Soyez ferme dans les négociations des contrats, en cette période de forte inflation!

Bovins maigres : La demande reste ferme avec une offre restreinte. Les cours poursuivent la tendance haussière.

21 MARS 2022 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

POLITIQUES

Plusieurs Ministères, dont celui de l'Agriculture, ont appelé distributeurs et industriels "à se remettre autour de la table pour revoir le contenu des contrats, en s'appuyant sur les clauses de renégociation prévues et élargies par Egalim 2 »! Cause de cette réouverture des négociations commerciales: la hausse forte et brutale des matières premières et des énergies. Le plan de résilience n'est qu'une partie de la réponse, les actions de la filière viande bovine en est une autre!

SANITAIRE –ENVIRONNE

Le plan de résilience prévoit au chapitre du renforcement de la souveraineté alimentaire nationale un plan de lutte contre les dégâts de gibier. Outre la réduction des impacts sur les cultures dans les exploitations, un tel plan pourrait sans doute participer à une moindre pression de la faune sauvage dans la transmission des maladies aux cheptels.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Suite à l'article 10 de la « loi EGAlim 2 », prévoyant la mise en place d'un dispositif expérimental dit « Rémunérascore », la DGPE a lancé un premier groupe de travail à ce sujet. Associant l'ensemble des parties prenantes, cette réunion avait pour but d'auditionner les porteurs des initiatives privées en la matière. L'occasion pour la FNB, de présenter le travail mis en œuvre sur la viande bovine, et déployé d'ici l'été par un premier partenaire à savoir LIDL sur l'ensemble de ses contrats tripartites.

FOCUS

Le SIA a été l'occasion pour la filière viande bovine, de présenter l'outil informatisé du diagnostic « Boviwell ». Déployé depuis 2 ans maintenant, il était sous un format temporaire, manuel, auprès des techniciens. A noter, que sur le terrain, cette version informatique se déploiera à partir de fin avril. C'est un levier supplémentaire qui viendra faciliter la mise en œuvre de cet outil dans les exploitations. La FNB restera vigilante quant à l'utilisation de cet outil et de son utilisation par l'aval de la filière!

EN REGION

De nombreux départements ont été demandeurs de poursuivre les échanges sur Eleveur & engagé, notamment sur une discussion et un travail à réaliser sur l'organisation locale et nationale du dispositif, ainsi que de déployer un système de communication. Pour ce faire, la FNB demande aux départements de remplir le questionnaire suivant : Lien questionnaire d'ici le 31 mars prochain.

FAIT DE LA SEMAINE

Annoncé par le Ministère de l'Agriculture, le plan de résilience va activer les leviers suivants :
- face à la hausse du carburant : remise de 15 cts HT/L pour le GNR ainsi que le remboursement anticipé de la TICPE sur le GNR de 2021.
- face à la hausse de l'alimentation animale: une aide de 400M€, et pour 4 mois.
- une enveloppe pour la prise en charge des cotisations sociales
- mise en œuvre de mesures additionnelles (engrais, protéines)....

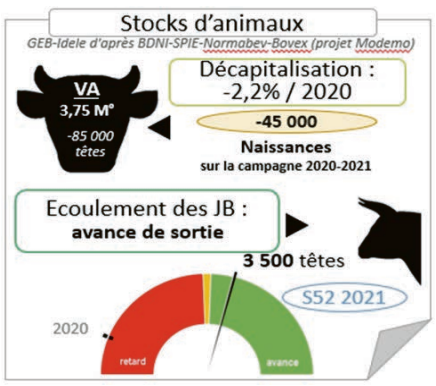
CHIFFRE DE LA SEMAINE

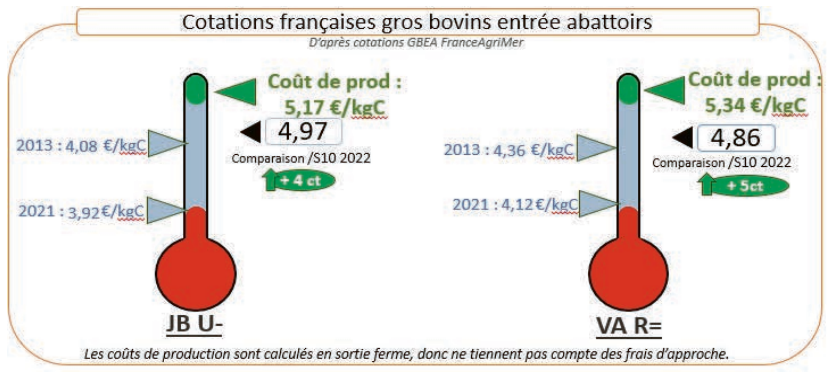
123,5

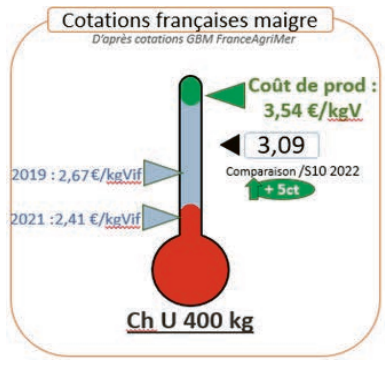
C'est la valeur de l'IPAMPA viande bovine, qui suit les charges des élevages, à fin janvier 2022 (dernier connu à date). Notons que l'indice était à 116,9 dans le calcul du coût de production au 2nd semestre 2021, selon la méthodologie interprofessionnelle! Les hausses récentes, résultant du conflit Ukrainien n'étaient pas prises en compte ... et seront connus que dans les indices de février et mars. La prise en compte du coût de production est donc cruciale !

Indicateurs de marché viande bovine - semaine 10

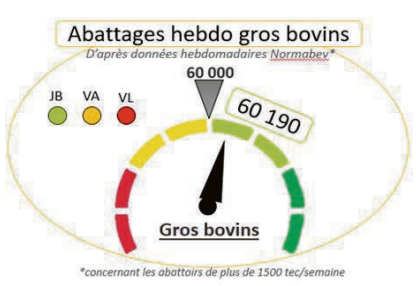
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie			
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**60000 (54 000 si 4 jours)**	**18800 (% /sem.2021)**		**9500 (% /sem. 2021)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5.34**	**5.17**	**3.54**	**Evol 2022/2021**	
S6	55 665	19 158	-7%	8 825	-13%	nc	nc	4.57	4.76	2.81	5.34	+23%
S7	55 338	18 567	+4%	9 209	-3%	nc	nc	4.64	4.83	2.89	5.34	+23%
S8	57 627	19 719	+3%	9 408	-8%	nc	nc	4.74	4.90	2.97	5.42	+25%
S9	58 744	19 271	+3%	9 617	-10%	nc	nc	4.81	4.93	3.04	5.42	+25%
S10	60 190	19 439	+3%	9 396	-13%	nc	nc	4.86	4.97	3.09	5.49	+27%

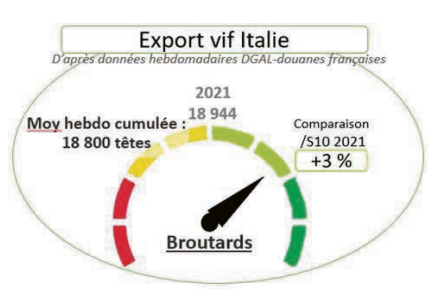














* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 21/03/2022

Effectif global : 431
Taux de vente : 100 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif: 50- Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	3.91	4.03	3.97	-0.12
		38 à 44 kg	3.68	Aucune cotation		-0.15
	R	32 à 38 kg	3.14	3.36	3.33	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif: 47 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.44	1.52	1.45	0.14
F	U	+ de 60 kg	1.45	1.64	1.54	0.05
	R	+ de 60 kg	1.30	1.40	1.32	

AGNEAUX LAITONS - typologie locale (€/kg vif) — *Effectif: 306 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	38 à 44 kg	3.96	4.37	4.22	=
		+ 44 kg	3.88	3.93	3.90	=
	R	38 à 44 kg	3.89	4.12	3.96	0.10

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif: 12 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	90.00	Aucune cotation		20.00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif: 12 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	F	première qualité	23.00	Aucune cotation		16.00

Offre saisonnière. 98 % de vendus.
Vente rapide et totale.
Agneaux : l'offre augmente en laitons de qualité. Les cours stables à haussiers.
Brebis : bonne demande insatisfaite par manque d'offre.
Béliers : cours fermes.

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 14/03/2022

Effectif global : 60

Agneaux gras	120 - 162	(2,81 - 3,72)
Brebis	77 - 100	(1,15 - 1,27)

Cours reconduits.
Prochain marché ovins le lundi 28 mars aux horaires habituels.

Marchés voisins Sancoins (18) — 16/03/2022

Commentaire

Effectif global : 476
Taux de vente : 97 %

Agneaux : Les laitons sont recherchés mais les cours sont péniblement reconduits du principalement a des agneaux de moins bonne qualité que la semaine passée. Attention au tri dans les lots.

Brebis : Cours reconduits dans les bonne brebis, tri plus sélectif.

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif: 259 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.03	4.14	4.11	-0.08
		de 38 à 44 kg	4.00	4.41	4.14	-0.05
	R	de 32 à 38 kg	3.79	3.81	3.79	-0.06

OVINS DE BOUCHERIE +1 an (€/kg vif) — *Effectif: 123 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.37	1.71	1.60	-0.03
	R	+ de 60 kg	1.36	1.46	1.40	

AGNEAUX MAIGRES (€/Tête) — *Effectif: 39 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	50.00	100.	80.00	-12.00

CAPRINS (€/Tête) — *Effectif: 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	20.00	61.00	35.00	-21.00

Tendance nationales — Semaine 11 (du 14 au 20 mars 2022)

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

En agneaux, le marché tient sur un équilibre fragile. Les besoins restent réguliers mais prudents. Les laitons profitent d'une bonne demande, tandis qu'un apport trop important perturbe le marché des Lacaunes. Les bons agneaux restent recherchés à des tarifs stables. **En agnelets**, le commerce reste difficile, malgré une nouvelle baisse des effectifs. **En brebis**, les transactions restent fluides.

Cotations nationales régionales des agneaux et brebis de boucherie du 14 au 20/03/2022

AGNEAUX

ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	COTATIONS REGIONALES ZONE NORD 13 A 16kg	ZONE NORD 16 A 19kg	ZONE NORD 19 A 22kg	ZONE NORD + de 22kg	ZONE SUD 13 A 16kg	ZONE SUD 16 A 19kg	ZONE SUD 19 A 22kg	ZONE SUD + de 22kg	COTATIONS NATIONALES MOYENNES DES 2 ZONES 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,79	8,66	-	-	-	-	-	-	8,78	8,65	7,76
	Var.		*0,04*	*0,03*							*0,03*	*0,02*	
	R	-	8,21	7,87	6,73	7,96	7,81	-	-	8,02	8,07	7,84	6,74
	Var.		*-0,03*	*-0,12*			*0,05*			*0,08*	*-0,03*	*-0,09*	
	O	-	6,89	-	-	7,36	-	-	-	7,20	6,98	-	-
	Var.		*0,21*			*-0,04*				*0,07*	*0,10*		
3 (COUVERT)	U	-	8,59	8,47	7,40	-	-	8,04	-	-	8,57	8,41	7,38
	Var.		*0,06*	*0,04*	*-0,10*			*-0,02*			*0,07*	*0,03*	*-0,10*
	R	8,09	8,06	7,91	6,87	7,99	7,84	7,53	6,99	8,01	7,89	7,66	6,91
	Var.		=	=	*-0,07*	*0,06*	*0,04*	*0,08*	*0,06*	*0,07*	*0,03*	*0,06*	*-0,03*
	O	-	7,04	7,16	6,56	7,61	7,41	7,15	6,44	7,56	7,29	7,15	6,53
	Var.		*0,09*	*0,12*	*0,06*	*0,08*	*0,13*	*0,19*	*0,19*	*0,11*	*0,15*	*0,14*	*0,08*
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	7,41	7,04	-	-	7,35	6,92	-
	Var.						*0,05*	*-0,06*			*0,04*	*-0,07*	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,00	-	-
	Var.										*0,18*		

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus.
Zone nord : Légère baisse en agneaux de catégorie inférieure et stabilité en agneaux de pays. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

26 - Vends tracteur Inter 533 + fourche fumier-godet cab an 1980, 6200h-BE-7000 euro.
✆ 06 87 51 48 38

TRACTEURS MASSEY FERGUSON
7720 S - 2500 h - 200 cv
6480 - Tiers II - 2600 h- 120 cv
8220 - 8150 h - 155 cv
6480 - Tiers III - 6020 h - 125 cv
6170 - 7900 h - 110 cv
6160 - 8150 h - 100 cv

MOISSONNEUSE BATTEUSE
Moissonneuse-batteuse NH TX 68 - 6.20 m

PRESSE
LELY-WELGER 9000 bottes TBE
VICON 2190

PULVERISATEURS
BERTHOUD Ténor - 4300 - 42 m
BERTHOUD Porté 1200 et 1500 l
TECNOMA TX 1200 - 24 m

SARL **LUCAS et FILS**
03 86 75 20 98 AGENT MASSEY FERGUSON

38 - Vends herse hydro 4m20 att auto 1 rouleau lisse 3 points 1 fourche arrière hydro.
✆ 04 74 94 55 47

Travail du sol

26 - Vends griffon Grenier 13 D. Res. l 1m50 à 1.90 ATE Reg 550 Euros - Herse fixe1.80m 41D 150 euros pasde photos ni mail
✆ 06 03 95 64 56 après 19h

26 - Semoir blé-semoir chaux Sulky, herse 4m20, contre poids lave main portable.
✆ 06 17 07 52 89

38 - Semoir maïs tournesol 5r combiné 3000 euros - Semoir grain 3 m Nodet combiné rotative.
✆ 06 51 03 02 78

38 - Vends combiné 2m50 tôles acier 5m remorque forestière.
✆ 06 87 40 25 93

38 - Vends herse rotative Kuhn 125 EL avec rouleau packer 2m50 très bon état.
✆ 06 71 39 41 50

69 - Vends centrifugeuse Kuhn 863 ouverture Hydrolique 500 euros - Kuhn HR 303 3 mètres à court Paker Rouleau 2500 euros.
✆ 06 12 50 46 56

89 - Vends herse alternative Amazone, 4 mètres, RÉ 40 bras pour relevage, gros boîtier, T.B.E. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Récolte

01 - Vends roundballer NH740, filet amen. rotatif Crup Cutter pirouette MH5001, semoir Kuhn 3m, pulvé Berthoud 12m, cde élect., rampe hydro, faucheuse Vicon CM 2.20.
✆ 06 16 45 88 11 après 20h

38 - Vends pirouette Kuhn 4201 4 toupies repliage hydraulique - Faucheuse Krône AM 203 S. 5 assiettes repliage hydraulique bon état.
✆ 06 32 03 80 27

42 - Vends andaineur Pottinger T 462 - 2018, cage de contention électrique bon état.
✆ 06 74 73 76 65

54 - Vends moiss batt MF 24 BE clim rallonge C - colza 3.400 H moteur + charriot.
✆ 07 82 30 31 13

89 - Vends séparateur Renault 50 qx, avec 4 grilles et les pieds, bon état. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Traitement

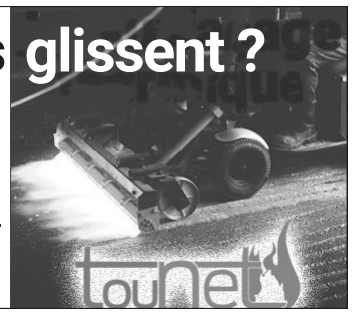
26 - Vends pulvérisateur Berthoud 600L avec DPAE, Bon état.
✆ 06 08 86 70 54

Epandage

01 - Vends épandeur Gilibert 5T bon état.
✆ 06 82 59 73 98

Divers

01 - Vds piquets acacia fendus ; rampe fumier Albert 8 mètres orientable réducteur servi 5 ans ; vaches allaitantes.
✆ 04 74 52 71 17

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


07 - Vends piquets clôture fendus main 1,80 m - 2 euros TTC 1,60m- 1,80 euros TTC 2m à la demande
✆ 07 87 05 20 20

10 - Vends presse NH BB950, camion Renault prémium 370 avec remorque porte engin 13 T., pailleuse Altec dt 120, télescopique JCB 520/50, pique botte attelage, jcb et manitou, échafaudage type échelle, pneu 16-9/38, roues 385/55 R 22.5, 245/70 R 19.5, 400/55 R 22.5, 150/55 R 17, ficelle de presse 300, 250, 150, 130, petit outillage, cuve à gazol de ravitallement 400 litres (1001).
✆ 06 80 03 12 03

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (1002)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Pulve Hardi 600l rampe 12 m3 jets, faneuse Claas 4 toup. 5.40m, andaineur Taarup 3.50, fourche arr Desvoys 2.10 m 12 dents, cultipacker 2 roulx. 2.40m.
✆ 04 75 45 24 80 - 06 31 26 47 10

26 - Cherche remorque basculante environ 8 T pour poser bac à vendange dessus de 4,50X2,30.
✆ 04 75 53 64 22

26 - Vends tondeuse John Deere autoportée X155R de 2013, bon état 210H, coupe de 107cm 2300 euros
✆ 06 86 92 08 57

38 - Vends clapier béton en bon état 4 cages à prendre sur place 150 euros.
✆ 06 88 98 11 84

38 - Vends pulvérisateur Berthoud 600 L 12 m CT ok - Semoir Vicon 600 L 12 m avec grande rehausse roues étroites 8/3/44 jumelages 14/38 et 12/38 tasse avant bineuse 4 rangs.
✆ 04 74 84 73 84

38 - Vends remorque 6 tonnes essieu freiné 2000 euros, 30 rouleaux refoin 200 kg à 30 euros le rouleau.
✆ 06 88 34 30 61

38 - Vends remorque 4 roues 4 tonnes sous-soleuse 1 soc.
✆ 06 85 52 41 06

38 - Vends tank à lait 5000L de 2016 pro inox cylindrique 2 compresseurs 3,5 CV.
✆ 06 82 15 78 71

techno PIEUX MD

LEADER MONDIAL
EN FONDATIONS VISSÉES
Besoin de fondations pour votre futur hangar agricole ou votre extension ?
Techno Pieux est LA solution idéale !
Techno Pieux c'est :
» Rapide
» Sans excavation
» Simple
» Permanent ou temporaire
technopieux.fr
06 13 50 34 97

42 - Vends semoir à grains avec herse arr. prairie et céréales - cultip. 2.35 m herse plate - poteau pour cornadis galvanisé
✆ 04 77 20 87 68

42 - Vends remorque 6 T complète bétaillère 3 T + Pompe 400 L contrôle OK + andaineur 340 presse semoir
✆ 04 77 29 10 18

58 - Cause retraite vends : tracteurs Case CS 130, Maxxum 120 cv avec chargeur MX T412 équipé multi service, pince Bugnot Duobal, masse 1T, valet de ferme avant 320S, mélangeuse Keenan mécafibre 320, désileuse pailleuse Silofarmer DP 560, benne Rolland 10 T, 1 essieu, porte hydraulique, réhausses, presse balles rondes Mc Hale V650 (5 300 bottes), faucheuse Potinger Novacat 305 (lamier neuf), nourrisseurs, râteliers, bacs à eau, canon effaroucheur. Le tout TBE. Peux envoyer photos par SMS (1101)
✆ 06 10 65 49 13

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE LAVAGE TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

70 - Rech. Presses BR Claas, Krone, Deutz, Carraro, Welger 120x120. Presses MD JD, Claas, Rivière. Charrues Clairevoie 3 et 4 fers révers. Herses rotatives 2,5 et 3m. Semoirs à maïs Monosem 4 rgs ferti micro à disque. Tracteurs MF 168-178-188-590-690-698. Faucheuses Kuhn 4 et 5 assiettes GMD. Andaineurs mono rotor Kuhn GA.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vends cornadis 4 m, 4 places,avec chapes de fixation 80 euros l'un, barrières de stabul., 2,50 m et 3 m, 50 €.
✆ 06 74 75 38 88

71 - À vendre pressoir Texier vis de 100, 2,10x2,20 complet avec cage réglable + cuve bois, 2.500 l.
✆ 03 85 84 00 80 (HR)

89 - Vends tracteur Soméca 670 avec chargeur, MB Clayson M133, déchaumeur Soméca 2 rangées 3 m, remorque en bois Aurouz, dessileuse pailleuse Audreau (1105)
✆ 06 75 40 84 50

Elevage

01 - Vends nourrisseur à veaux bon état.
✆ 06 23 11 53 81

42 - Vends bétaillière Cosnet 5.10 bon état général
✆ 06 84 56 47 39

89 - Vends salle de traite 2 x 5 épi Delaval Grifs Harmonie, décro chien élec. refroidisseur, tubulaire (1208)
✆ 06 37 29 97 50

Terres de Bourgogne

agribourgogne.fr

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 9400 euros.
✆ 06 87 05 63 94

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

26 - Vends Dacia Duster 4X4 de 2013. 4PN neuf, freins neuf, distribution faite, contrôle OK. 10 000 euros,135 000Km
✆ 07 50 35 27 88

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends foin BR 125 prairie permanente. Récolte bonne condition, très bonne qualité. Livré.
✆ 06 16 28 80 56

26 - Vends enrubannage de luzerne et prairies, 115 bottes.
✆ 06 86 80 25 83

26 - Vends luzerne 1ère coupe, 40 balles rondes en bio. Tuiles Oméga 8-10 occasions.
✆ 06 08 76 06 57

39 - Vente de paille, luzerne, foin, regain rendus livrés.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends 100 bottes d'enrubannage 1er et 2me coupe + 2 cellules à céréales 270 QX 360 d av Ec vis
✆ 06 84 55 00 30

42 - Vends foin bottes carrées 450 kg
✆ 06 08 47 38 09

74 - A vendre 120 BC foin en 2,20 m, récolte juin/juillet 2021. Bonnes conditions.
✆ 07 71 06 17 97

Fourrage

01 - Vends 27 T foin bio BR 120X120 PN 120 euros/T.
✆ 06 83 25 57 22

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité. Livraison possible.
✆ 06 10 78 3021

BOUSSARD ENVIRONNEMENT
VENDS Paille de qualité en Bourgogne
Prix départ 75 €/tonne
Possibilité transport
06 85 73 22 68

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ 06 23 87 29 52

18 - Vends foin prairie 2021 en bottes rondes diam. 120-125, secteur Sancerrois
✆ 06 89 15 31 14

26 - Foin certifié bio prairie nat + luzerne 2e et 3e B.R. prix du marché
✆ 06 51 22 29 62 / 04 75 76 0 046

89 - Agriculteur vend foin PN + PA, BR 120 x 70, ballots ronds, petits ballots groupés en 14 (1103).
✆ 06 75 44 12 23

89 - Vds Herbe sur pied PN récolte 2022 - Foin récolte 2021 BC (1204).
✆ 06 84 23 40 33

Propriété

38 - Vends propriété cause retraite avec gîtes bat agricole sur 7H4 pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 98 48 48 35

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Immobilier

71 - Achète maisons, appartements, immeubles ou terrains à bâtir, toutes dimensions (1207).
✆ Vous pouvez appeler au 07 50 21 22 85

Divers

42 - Vends piquets châtaigniers 1.80 euros/pièce - cages volailles - scie moteur - bouteille gaz vide.
✆ 06 50 27 01 30 ou 04 77 27 98 29

Mariage

89 - Agriculteur 29 ans recherche JF âge en rapport, aimant la campagne pour vie de couple, non fumeuse, si pas sérieux, s'abstenir (1206)
✆ 06 48 72 93 41

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais 13 mois inscritsHBC bonne origine IA et monte naturelle. GAECdeTurcy Fleurier.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Vends grand choix de taureaux 1 et 2 ans HBC (vêlage facile), TGS. GAEC Ferroux - Savilly (0807)
✆ 06 84 86 22 72

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 10 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances,sélection de père en fils depuis longtemps (0802)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

38 - Vends reproducteurs Charolais 16 mois HBC Gaec de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

42 - Vends au choix 2 bons taureaux Charolais adultes et plusieurs gros mâles 15 mois.
✆ 06 79 78 91 95

42 - Vends taureaux charolais 15-17 mois, HBC, génotypés, issus IA. GAEC élevage Plasse -Regny
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vends taureaux Charolais HBC 2 ans et 16 mois velage facile - Grouller jp 42720 Benisson Dieu
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends taureaux Charolais HBC 15/16 mois vêlage facile - élevage et viande - déjà sailli - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends 4 vaches Aubrac prêtes cornues - livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, taureaux 2 ans et adultes, vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0609)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0607)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0806)
✆ **06 47 59 78 09**
06 37 56 84 66

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnable, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (0803)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBR A dont père vêlage facile. Charetier Anlézy (1006)
✆ **06 37 43 86 56**

89 - Prends bovins ou chevaux en pension au pré (1203)
✆ **06 84 23 40 33**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC 2 génétiquement sans cornes + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux - Niault 58110 Chougny
✆ **06 26 01 58 72 -**
06 28 58 12 92 -
06 09 97 30 97

58 - Vends semences aux normes de taureaux charolais issus grandes origines. Elevage Batho (0808)
✆ **06 31 81 55 69 -**
03 86 58 35 52

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, type viande et mixte. GAEC Pautet - Savigny Poil Fol (1004)
✆ **06 09 40 50 63 -**
03 86 30 85 24

58 - Vends taureaux HBC 15 - 16 mois, vêlage facile, SC ou avec corne, livraison assurée. EARL Colmont (1008)
✆ **06 08 78 05 01 ou**
06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux 15 mois vêlage facile , BO, TGS. GAEC Roube Fayet - Magny Cours (1102).
✆ **06 72 77 44 76 -**
06 27 74 79 50

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans et 3 ans. GAEC Marion - Luzy (1205).
✆ **06 24 42 29 42 -**
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 15 mois HBC. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (1201)
✆ **06 84 04 06 89**

69 - Vends taureau 7 ans HBL fils de Hamac très bonne production et docilité et jeunes reproducteurs.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vends mâles reproducteurs élevage et viande Limousine 15 mois tous garantie sanitaire.
✆ **06 81 61 66 29**

70 - Vends mâles reproducteur Limousin type viande(père gene culard), vêlage facile. Livraison possible. Gaec ferme des Alouettes
✆ **03 84 64 83 06**
ou 06 70 77 59 95

70 - Vends taureaux Charolais 18 mois aptes à la saillie, HBC origine Hatenon et Lucifer, TGS, livraison assurée.
✆ **06 79 37 81 69**

71 - Vends cse cess, T.B. taureaux repro., HBC, 2 et 3 ans, génisses 2 ans à mettre au taureau, charolais, IBRA, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux adultes et veaux repros, 12 à 15 mois, HBC, TGS. Gaec star 2000, 71760 Issy-l'Evêque.
✆ **06 22 92 16 72**
ou 06 20 26 87 45

71 - Vends taureau charolais adulte, taureaux2 ans + 1 an, Debarnot François, 71 Viry.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vends veaux repro., type viande vélage facile, hiverné au prés. EARL Fayolle Didier.
✆ **06 81 79 16 15**

71 - Vends 1 taureau 2 ans, vêlage facile et gros veaux 15 mois, hivernés au pré, HBC, IBR A. E. Bernollin, Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

71 - Cause cessation, vend 22 génisses 18 mois, 1 et 2 ans, jeunes vaches vides, suitées ou non, taureaux 12 et 18 mois, HBC. GAEC Dufraigne MCV, 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ou**
06 07 31 03 42

71 - HBC vend gd choix de TX 20 mois, pères Ocelo JB, Ouistiti, Glasgow + vaches pleines, vaches suitées et inséminées, TGS, IBR OK, livraison. Gaec Devillard J-C Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends taureaux charolais HBC de 15 moisà 2 ans, avec ou sans corne,, TGS, livraison possible, Chatillon JM.
✆ **06 15 93 22 70**

74 - Prend en pension 12 génisses pleines du 01/04/2022 au 31/10/2022. Secteur Annecy Sud.
✆ **06 14 64 48 33**

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, 50 mâles reproducteurs 2021, vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ **06 89 18 05 87 -**
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

42 - Vends 25 chevrettes Bio Alpines et Saanen sans cornes - mb fin avril - livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres reforme brebis et agneaux - agneaux de 15 à 50 kg. Paiement assuré.
✆ **06 07 96 23 40**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 13 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

07 - Vends 3 chiots border collie, bonnes origines, non lof, nés le 28/01/22 portée de 5. siren : 32480133100012. numéro id mère : 250268743343050. 300euros.
✆ **06 09 44 15 43**

42 - Vends 6 chiots Griffons Nivernais - 3 mois - mère n0267 puf - non lof - siret 91069627700011.
✆ **04 77 76 82 22**

71 - Vends border collie, non lof, portée de 8, nés le 03/03/22, parents travaillent sur bovins, mère n° 250268600228778, Siren 450 333 448.
✆ **06 33 30 80 95**

73 - Chiots beaucerons nés le 02/02/2022 non LOF, parents travail sur ovins et bovins. 300 euros - vaccinés, tatoués. N° mère : 250269608862076
✆ **06 82 38 70 28**

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**

71 - Vends cause cessation - 5 juments comtoises garanties pleines Dengi des Vignes.
✆ **06 88 59 16 46**

Divers

38 - Alpage d'Huez disponible de quelques places génisses 18 - 30 mois TGS.
✆ **06 84 99 16 60/**
06 20 06 00 72

Emploi

Offre

58 - Belle structure d'élevage centre 58 avec cultures cherche associé (e) (1202)
✆ **06 75 08 89 59**

74 - Recherche salarié exploitation lait et ETA pour conduite troupeau ou matériel. Logement possible. Salaire évolutif selon motivation.
✆ **06 60 29 24 08**

Le groupement d'employeur départemental agricole et viticole de l'Yonne (AVE 89)

RECHERCHE SON GESTIONNAIRE

MISSIONS

- **Assurer la gestion administrative du groupement :**
- La gestion administrative des adhérents (appels de cotisation, factures…)
- Le recueil des offres et des demandes d'emploi
- Le recrutement, mettre en relation l'adhérent recruteur et organiser le placement
- **Assurer le développement de la structure :** Une part importante du travail consistera à communiquer vers les agriculteurs et viticulteurs potentiels adhérents pour faire connaître ce service.

PROFIL

- Niveau bac + 2 minimum en agricole ou RH + Expérience
- Expérience commerciale appréciée
- Aptitude à la communication, aisance relationnelle et goût de la prise de parole en public, rigueur et organisation
- Autonome, dynamique et disponible
- Maîtrise indispensable de l'outil informatique et des logiciels de bureautique

Conditions : Poste en CDD de six mois pour le remplacement d'un congé maternité basé à Auxerre.
A pourvoir immédiatement.
35 H annualisées.
Candidatures (CV et Lettre de motivation)
par mail : agrivitiemploi89@gmail.com ou par tel : 03 86 49 48 28

Bâtiment





PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ MODIFICATION

NON DISSOLUTION

FORMATION PLUS

SAS au capital de 2 000 €
ayant son siège social
126, rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
immat. 889 956 835 RCS DIJON

Le 21/02/2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22000804

NON DISSOLUTION

L'ORIGINELLE

SAS au capital de 5 000 €
ayant son siège social
113 rue de la Préfecture, 21000 DIJON
immat. 853 697 456 RCS DIJON

Le 17/06/2021 l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22000805

NON DISSOLUTION

A.R BINET

SAS au capital de 1 000 €
ayant son siège social
14, route de Gray
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
immat. 852 941 103 RCS DIJON

Le 31/05/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22000986

Exco Socodec

MODIFICATIONS DES STATUTS

ANNE GROS

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 2 744 400 euros
Siège social
11, rue des Communes
21700 VOSNE ROMANEE
348 024 928 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération des associés en date du. 28/02/2022, statuant dans les conditions prévues par. l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la. transformation de la Société en société par actions. simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être. moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront. désormais la Société. La dénomination de la Société, son. objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de. clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le. capital social reste fixé à 2 744 400 euros. ADMISSION AUX. ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer. aux assemblées sur justification de son identité et de. l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a. autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à. l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée. par la Société. Mme Anne GROS, gérante, a cessé ses. fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous. sa nouvelle forme de SAS, le Président est Mme Anne GROS dmt. 11, rue des Communes 21700 VOSNE ROMANEE. Pour avis. Le. Président.

AL22001003

DÉMISSION DE GÉRANT

PHILIPPE FOREY

Société à responsabilité limitée
au capital de 19 580 euros
Siège social
2 rue Beauregard
21490 NORGES LA VILLE
430 466 425 RCS DIJON

Le 31/12/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de Mr Arthur FOREY de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

AL22001163

NON DISSOLUTION

Micro crèche Arc en ciel, SAS au capital de 10 000€, ayant son siège social 10 rue des Tilleuls, 21490 RUFFEY LES ECHIREY, immat. 877 722 751 RCS DIJON ; le 07/03/2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22001196

TRANSFORMATION

ATELIER PAROT VITRAUX D'ART EURL transformée en SASU au capital de 300 000 euros domiciliée Le Chateau 21110 AISEREY, immat. RCS DIJON 319 939 385 : Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 04/03/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 300 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Sous sa forme d'EURL, la Société était gérée par Monsieur Pierre-Alain PAROT. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigée par : Monsieur Pierre-Alain PAROT, Président, demeurant Le Château 21110 AISEREY. Pour avis, le Président

AL22001214

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décisions du 16/12/2021, les associés de la société ALLO-VIANDES, SARL au capital de 8 000 euros, RCS DIJON 434 753 778, Siège social : 25 rue de Skopje 21000 DIJON, ont décidé de réduire le capital social de 4000 euros pour le porter de 8 000 euros à 4 000 euros à compter du 16/12/2021 et ont pris acte de la démission de Monsieur Sylvain SILLIERE de ses fonctions de cogérant et de ne pas procéder à son remplacement. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS DIJON
Pour avis – la Gérance

AL22001219

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

MODIFICATION DU CAPITAL

2R Conception

SARL au capital de 141.000 €
Siège Social : 05 rue de Vélee
21150 POUILLENAY
491 837 761 R.CS. DIJON
SIRET 491 837 761 00023

Capital social
Ancien capital : 39.000 €
Nouveau capital : 141.000 €
Pour avis, le gérant : Raphaël REMOND

AL22001225

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BORIES BERNARD

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 allée des Vergers -
21200 BLIGNY LES BEAUNE
879 406 379 RCS DIJON

Suite à l'AGE du 25 février 2022 le siège social a été transféré du 9 allée des Vergers - 21200 BLIGNY LES BEAUNE au 52 route de Beaune – 21200 BLIGNY LES BEAUNE avec effet au 1er février 2022. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL22001241

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCIETE MEDICALE
DE PARTICIPATIONS DE BOURGOGNE
SPFPL sous forme de SARL
au capital de 6 000 euros
Siège Social :
18 Cours du Général de Gaulle
21000 DIJON
RCS DIJON 877 759 126

Suivant décisions unanimes en date du 17 Décembre 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérants à compter du 1er janvier 2022, M. Julien CHARRET demeurant 9 Rue Derrière le Château 21190 PULIGNY MONTRACHET et M. Matthieu CAUBET demeurant 7 Boulevard Diderot 25000 BESANCON. Dépôt légal au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis.

AL22001243

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

A. GOICHOT ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 200 000 euros
Siège social :
avenue Charles de Gaulle -
21200 BEAUNE
342 064 557 RCS DIJON

Aux termes de décisions d'associés en date du 10 février 2022, les associés ont d'étendre l'objet social aux activités de : réalisation de tous travaux et prestations de nature viticole et agricole, mise en bouteilles, vinification avec ou sans stockage de vins pour le compte de tiers, dans le cadre de son statut d'entrepositaire agréé, location de cuverie et de lieu de stockage et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis

AL22001250

MODIFICATION DU CAPITAL

La OUTRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Ferme de la Outre,
21700 VILLEBICHOT
903 723 872 RCS DIJON

Par décision du 27 octobre 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 301 910 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :Ancienne mention : Capital social : 10 000 eurosNouvelle mention : Capital social : 311 910 euros-Pour avisLa Gérance

AL22001251

AVIS

DAUTREY PERE ET FILS, EARL au capital de 8 000 euros, siège. social : 48 Route de Fontaine Française 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE, 839 293 859 RCS DIJON, AGO du 11/03/2022 démission de la gérance de M. Laurent DAUTREY à compter du. 31/12/2021 et nomination de M. Emilien DAUTREY (2 Chemin des Vausselotte 216410 ST SEINE SUR VINGEANNE) en remplacement à compter du 01/01/2022. Pour avis

AL22001264

AUGMENTATION DU CAPITAL

CALEXY

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
porté à 3 559 000 euros
Siège social : RD 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
443 623 756 RCS DIJON

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 21/02/2022, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 3 259 000 euros par émission de 325 900 actions nouvelles de numéraire, et porté de 300 000 euros à 3 559 000 euros.
En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent mille 300 000 (euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois millions cinq cent cinquante-neuf mille (3 559 000) euros.
Pour avis, le Président

AL22001276

AVOCATS & CONSEILS
NONNENMACHER - F. ETIENNEY
G. DOPPLER - J. BRESCH - A. SCHMITT
H. DE PAEUW - M. DAUMAS
52 Avenue des Vosges - CS 10022
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 35 52 61
avocats.conseils@scpavocats.net

RÉDUCTION DU CAPITAL

SOCIETE FRANC-COMTOISE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 882.000 €
Siège social:
9, boulevard de Brosses
21000 DIJON
380 227 892 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale. extraordinaire du 26/11/2021, le capital social a été réduit de TROIS CENT DOUZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE QUATRE euros pour le porter de HUIT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE (882.000) euros à CINQ CENT SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE SIX (569.646) euros par voie de rachat et d'annulation de DIX SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE TROIS (17.353) parts sociales, appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de CENT QUARANTE NEUF EUROS ET QUATRE VINGT TROIS CENTS (149,43 euros). Les articles «6 - APPORTS» et «7-CAPITAL SOCIAL» des statuts ont été modifiés en conséquence Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis, Eric NONNENMACHER-Avocat.

AL22001277

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GFA DES PREVOLES

Groupement foncier agricole
au capital de 1 000 euros
Siège social :
10 boulevard Jacques Copeau
21200 BEAUNE
838 074 169 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 15 février 2022 a décidé :
- d'augmenter le capital social s'élevant à 1 000 euros d'un montant de 250 euros, pour le porter ainsi à 1 250 euros, par apport en numéraire et de modifier en conséquence les article 6 et 7 des statuts.
- de transférer le siège social du 10 boulevard Jacques Copeau - 21200 BEAUNE au 13 rue Paul Cabet - 21000 DIJON, à compter du 1er mars 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La gérance.

AL22001284

EOLE EXPERTISE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS D.A.S AUTO 21

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue René COTY
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 901 661 017

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 Mars 2022 , le siège social qui était situé au 5 boulevard Eiffel 21600 LONGVIC est transféré au 3 rue René COTY 21000 DIJON.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
La société demeurera donc immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis.

AL22001298

SARL PHILIPPE GIRARD

Société A Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 € -Siège social : 37 rue Général Leclerc – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE - RCS DIJON 417 607 835 - Par AGE du 15/03/2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Valérie GIRARD de ses fonctions de Gérante au 15/03/2022 et a nommé en remplacement en qualité de nouveau Gérant M. Arnaud GIRARD, demeurant 37 rue Général Leclerc – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, pour une durée illimitée, à compter du 15/03/2022.Pour avis - La Gérance

AL22001308

EARL DOMAINE PHILIPPE GIRARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée -au capital de 15 244,90€ - Siège social : 37 rue Général Leclerc – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE - RCS DIJON 417 801 602 - Par AGE du 15/03/2022, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 2 164,78 € pour le ramener de 15 244,90 € à 13 080,12 € par rachat et annulation de 142 parts sociales, puis de réduire le capital social de 210,12 € pour le ramener de 13 080,12 € à 12 870 € par diminution de la valeur nominale de la part, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL22001309

AVIS DE TRANSFORMATION

VINEXT

Société à responsabilité limitée
au capital de 4.936.060 euros
Siège social : 4 route des Grands Crus
21220 MOREY SAINT DENIS
807 895 990 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 4.936.060 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
M. Nicolas GROFFIER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Nicolas GROFFIER, demeurant 21 bis Route de Gilly les Cîteaux 21640 FLAGEY ECHEZEAUX
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Mme Céline GROFFIER, demeurant 21 bis Route de Gilly les Cîteaux 21640 FLAGEY ECHEZEAUX
Pour avis
Le Président

AL22001310

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GAEC DU MOULIN DE JONCHERY

société civile au capital de 121 125 €
siège social :
Hameau du Moulin de Jonchery
21430 DIANCEY
301 769 618 RCS DIJON

Par une AGE en date du 01/03/2022, la collectivité des associés a nommé M. Baptiste GUYOT, demeurant 1 rue du 19 mars 1962 – 21430 MARCHESEUIL, co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01/03/2022.Pour avis.

AL22001312

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL VAN HECKE

société civile au capital de 196 491.54 €
siège social : 21400 CHARREY SUR SEINE
387 982 929 RCS DIJON

Par des décisions prises en date du 01/03/2022, l'associé unique a nommé M. VAN HECKE Stéphane, demeurant 16 rue du Four – 21400 CHARREY SUR SEINE, cogérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01/03/2022.Pour avis.

AL22001318

ACTIGEST S.A.R.L

AVIS DE PUBLICITÉ

LES GEMEAUX

Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social :
1 RUE DE LA PETITE FIN
21121 FONTAINE LES DIJON
448 203 414 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 7 octobre 2021 :
1.Nicolas MAILLARY, demeurant 12 RUE DE LA VIGNOTTE 21120 MARCILLY SUR TILLE, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Christian MAILLARY, décédé le 5/09/2021. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Christian MAILLARY sans qu'il soit procédé à son remplacement.
2.Le siège social a été transféré du 1 RUE DE LA PETITE FIN, 21121 FONTAINE LES DIJON au 12 rue de la Vignotte 21120 MARCILLY SUR TILLE à compter du 7 octobre, l'article 4 des statuts a été modifié.
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis
La Gérance

AL22001323

AVIS DE MODIFICATION

MANCO PROTEOR

SAS - ancien capital de 580 885 €S
iège social : Saint-Apollinaire (21850),
6rue de la Redoute
891 565 418 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE du 17.03.2022 et par décisions du président en date du 17.03.2022,le capital a été augmenté de 646 644 € pour être porté à 1 227 529 € par voie d'apports de titres.le capital a été augmenté de 60 270 € pour être porté à 1 287 799 € par voie d'apport en numéraire. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL22001327

AVIS DE MODIFICATION

HOLDING PROTEOR

SAS - ancien capital de 1 110 780 €
Siege social : Saint-Apollinaire (21850)
6,rue de la Redoute
383 809 753 RCS Dijon

Suivant décisions unanimes des associés et décisions du président du 17/03/2022 il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 160 € pour le porter à 1 111 940 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL22001328

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES VICTOIRES

Société civile immobilière
au capital de 760 euros
Siège social : 13 Rue Paul Cabet -
21700 NUITS ST GEORGES
481 130 664 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 13 Rue Paul Cabet - 21700 NUITS ST GEORGES au 19 Quai Fleury – 21700 NUITS ST GEORGES à compter du 1er mars 2022, et de modifier les statuts en conséquence. Pour avis. La Gérance.

AL22001332

LEGA SPHERE AVOCATS

AVIS DE PUBLICITÉ

SCI DU DOMAINE DES HAUTES CORNIERES PH. CHAPELLE PERE ET FILS

Société Civile Immobilière
au capital de 30.489,90 €
Siège social : Domaine des hautes cornières
21590 SANTENAY
RCS BEAUNE 778 253 740

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/03/2022 la collectivité des associés de la Société SCI DU DOMAINE DES HAUTES CORNIERES a décidé de la transformation de la groupement foncier agricole à compter du 16/03/22. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme
- Ancienne mention : Société civile immobilière
- Nouvelle mention : Groupement Foncier Agricole
Administration
le mandat de gérant de Jean-François CHAPELLE demeure gérant de la société dénomination sociale:
Ancienne mention: SCI DOMAINE HAUTES CORNIERES-PH CHAPELLE
Nouvelle mention: DU DOMAINE DES HAUTES CORNIERES
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL22001333

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BERNARD JACQUOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 54 740 euros
Siège social : 13 Rue Paul Cabet -
21700 NUITS SAINT GEORGES
509 566 303 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 13 Rue Paul Cabet - 21700 NUITS SAINT GEORGES au 19 Quai Fleury – 21700 NUITS SAINT GEORGES, à compter du 1er mars 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Pour avis. La Gérance.

AL22001334

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS Groupe Rocard

au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt -
Bâtiment B1 -
21000 DIJON
828 642 066 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 11/02/2022, le Président a décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 11/02/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL22001335

LEGATIS DIJON GENLIS Notaires de France

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DE PRENET

Aux termes d'une AGE du 24/02/2022 du GFA DE PRENET, GFA au capital de 45734,71€, siège : 23 rue de la Roche SELONGEY, RCS DIJON n°381071554, a été constaté démission de Mme Odette KLEIN veuve BROCARD, et a nommé M. Gilles BROCARD, dmt 23 rue de la Roche SELONGEY, gérant pour une durée indéterminée à compter du même jour.Pour avis
La gérance

AL22001340

→ GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/10/2021, le contrat de location gérance consentie initialement le 01/05/1985 par M. Robert DEVANNE et repris par la société D.M.P., SAS au capital de 5.290.560 €, sise Chemin de Quenissière, 21910 Saulon La Chapelle, RCS Dijon 391 872 686, le 25/04/1994, au profit de la société ERDE, SAS au capital de 500.000,00 €, sise Rue du Moulin, 21910 Saulon La Chapelle, RCS Dijon 332 160 118, de fabrication, achat, vente de remorques utilitaire sous les marques ERDE et DAXARA, sis et exploité Rue du Moulin à Saulon la Chapelle, a été résilié a effet du 31.12.2021.
Mention au RCS de DIJON.

AL22001213

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP, en date du 17 janvier 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dijon, sous la référence 2104P01 2022 A 00275, dossier 2022 00008501, le 27 janvier 2022, La société D.M.P., SAS au capital de 5.290.560 €, sise Chemin de Quenissière, 21910 Saulon La Chapelle, RCS Dijon 391 872 686, a cédé à la société ERDE, SAS au capital de 500.000,00 €, sise Rue du Moulin, 21910 Saulon La Chapelle, RCS Dijon 332 160 118, un

fonds de commerce de fabrication, achat et vente de remorques utilitaires sous les marques ERDE et DAXARA, comprenant les éléments de clientèle et les marques ERDE et DAXARA, sis et exploité Rue du Moulin, 21910 Saulon La Chapelle. Propriété et jouissance : 17 janvier 2022. Prix : 1,00 euro, dont 0,5 euro pour les éléments incorporels et 0,5 euro pour les marques. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au fonds cédé, Rue du Moulin, 21910 Saulon La Chapelle.
Mention au RCS de DIJON.

AL22001215

AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP :
- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à l'EURL NADEGE, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 848 533 733, au capital de 1.000 €, dont le siège est à POUILLY-EN-AUXOIS (21320) – 27 avenue du Général de Gaulle, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de AIGNAY-LE-DUC pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2022.
- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.Pour unique insertion,Le locataire-gérant

AL22001259

LOCATION GÉRANCE

En accord avec l'avenant n° 1 au contrat de location-gérance du 1er Avril 2017, le contrat de location-gérance consentie entre la Société MARSADIS au capital de 224.000 €uros, dont le siège est sis à MARSANNAY LA COTE (Côte d'Or) Parc Acti-Sud, immatriculée au RCS de DIJON n° 319 764 148 et la Société SODIMARS au capital de 37.000 €uros, dont le siège est sis à MARSANNAY LA COTE (Côte d'Or) Parc Acti-Sud, immatriculée au RCS de DIJON n° 824 584 502 portant sur un fonds de commerce d'hypermarché alimentaire et de station-service exploité à MARSANNAY LA COTE (Côte d'Or) Zone Acti-Sud, prendra fin au 31 Mars 2022 minuit, la société MARSADIS reprenant à son compte à compter du 1er Avril 2022 l'exploitation en direct de son fonds de commerce.Pour avis

AL22001341

➜ DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo**, CRPCEN 21004, le 16 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Michel François **NEDELEC**, retraité, et Madame Anne-Marie Suzanne Gabrielle Marguerite **ADROT**, retraitée, demeurant à DIJON (21000) 18 impasse Léon Rignault.
Monsieur est né à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) le 20 janvier 1947,
Madame est née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 26 juin 1950.
Mariés à la mairie de ROSNY-SOUS-BOIS (93110) le 27 juin 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22001257

➜ ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce TBO100734, N°AL22000772 concernant la société **MC AUTOMOBILITE** parue le 04/03/2022 dans TERRES DE BOURGOGNE, il fallait lire :
Siège social : 7 Rue en Chatoux 21490 Ruffey-lès-Echirey
en lieu et place de
Siège social : 7 Allée des nouratons 21490 Ruffey-lès-Echirey.
Le reste est sans changement.

AL22001275

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EX IMMO, SCI au capital de 100 euros, siège social : 7 Rue. de Dijon, 21121 FONTAINE LES DIJON, 515 086 593 RCS DIJON,. AGE du 31/12/2021 : dissolution anticipée de la Société à. compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le. régime conventionnel, liquidateur : Monsieur Xavier CHAULLET. demeurant 2 Rue Clotilde 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, siège de. liquidation : siège social, démission de Madame Elaine. CHAULLET de ses fonctions de co-gérante. Pour avis

AL22000817

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
POUILLENAY: Parcelles en nature de terre, pré et landes boisées - Urbanisme : PLU, la parcelle C177 est située en zone Naturelle et la parcelle D161 en zone Agricole Parcelles en nature de terre, pré et landes boisées, La parcelle C134 est située en zone A du PLU, les parcelles B497 et B498 sont situées en zone Naturelle et partiellement en zone Naturelle Innondable, les parcelles B6 et B14 sont incluses dans une zone Naturelle Innondable,
2 ha 09 a 10 ca > - Courbes et la chaume miche: D-161 - Le devant de poisot: C-177
2 ha 85 a 57 ca > - En l isle: B-6 - La carre: B-14-497[15]-498[16] - Pres drouard: C-134
MEURSAULT: La Nue-propriété d'un ensemble de parcelles AOC MEURSAULT 1er CRU, AOC MEURSAULT, AOC BOURGOGNE COTE D'OR, AOC COTEAUX BOURGUIGNONS
Objectif : Maintien du fermier en place
Urbanisme : zone AVP du PLU
2 ha 30 a 58 ca > - En l ormeau: AW-29 - Les charmes dessous: BE-74[I1] - Les chazeaux: CN-57[361] - Les malsoitures: CP-71[480][F1]-71[480][F2] - Les saussots: AP-91
PULIGNY-MONTRACHET: La Nue-propriété d'un ensemble de parcelles, AOC PULIGNY MONTRACHET 1er CRU, AOC PULIGNY MONTRACHET, AOC BOURGOGNE COTE D'OR
AOC BOURGOGNE COTE D'OR
Objectif : Maintien du fermier en place
Urbanisme : RNU
1 ha 25 a 56 ca > - Champ gain: AE-10-11 - Corvee aux moines: AY-116 - Ez folatieres: AE-119 - Les femelottes: AT-82 - Les levrons: AN-42
SAINT-AUBIN: La Nue-propriété d'une parcelle, AOC SAINT-AUBIN 1er CRU Objectif : Maintien du fermier en place
Urbanisme : RNU
16 a 80 ca > - Les murgers des dents de c: A-1454[1227][I1]
ARNAY-SOUS-VITTEAUX: Prés, verger et bois.
Commune couverte par le Réglement National d'Urbanisme.
20 ha 35 a 52 ca > - Champ piquet: AD-291[219]-307[213]-309[214]-332[269] ZO-13(A)-13(B)-16 - Sous la cheneau: ZL-5(B)-5(C)-5(AJ)-5(AK)-5(AL) - Sur les grands pres: ZL-3

ARNAY-SOUS-VITTEAUX: Corps de ferme : bâtiments d'habitation et d'exploitation
Terres, prés, vergers et bois-taillis
Urbanisme : RNU
114 ha 15 a 96 ca > - Bois de veroille: C-315 - Champ des pierres: ZI-11(A)-11(C)-11(D)-11(E)-11(BJ)-11(BK)-11(BL)-11(FJ)-11(FK) - Champ verger: ZN-35 - Chaumet: E-121 - Cheneau: E-109 - Clameron: AC-191-206 - Comme sivot: ZN-31
- Creux de la terre: ZB-18[187]-25[180]-43[164] - Fontaignot: AC-270[97] - Franiere: C-341 - Grand bois: E-110-119 - Larrey des buis: A-188-191 - Le grand teureau: ZB-3(A)-3(B)-4(A)-4(B) - Le village: AD-77-82-84-85-251[81] (avec bâtiments)
- Les longues de la vigne ba: A-269 - Les ouches: ZO-22[18] - Pre ravin: ZH-30(B)-30(C)-30(AJ)-30(AK)-30(AL) - Sous la cheneau: E-85-88 - Sur cariolet: ZA-1(A)-1(C)-1(BJ)-1(BK)-2(A)-2(B)-2(C) - Sur le cariolet: ZB-17
- Sur les jardins: A-218 - Teureau du tuf: ZH-31(A)-31(B)-31(C)-31(E)-31(DJ)-31(DK)-31(DL)-31(DM)-32(J)-32(K)-33(J)-33(K)-35(A)-35(BJ)-35(BK)

LA ROCHE-VANNEAU:
Taillis sous futaie
Urbanisme : RNU
24 a 59 ca > - La brosse: A-154
ARNAY-SOUS-VITTEAUX: Terres , prés et bois-taillis
Urbanisme : RNU
38 ha 17 a 37 ca > - Pre heliot: ZH-1-4 - Sur la cote: ZB-16(J)-16(K) - Sur les grands pres: ZL-4(B)-4(AJ)-4(AK)-4(AL) - Teureau des fruitiers: ZM-4(Z)-4(AJ)-4(AK)
BLIGNY-LE-SEC: Terre et landes.
Urbanisme : RNU.
1 ha 88 a 50 ca > - Es meix: ZA-4(A)-4(BJ)-4(BK)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par location les biens suivants :
ARNAY-SOUS-VITTEAUX : Terre
Urbanisme RNU.
Surface sur la commune : 1 ha 65 a 60 ca
- 'Champ foissard': ZA- 7(C)- 7(E)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/04/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22001306

DISSOLUTION

SIXEVENT

SAS au capital de 2 000 €,
ayant son siège 13 rue de l'Europe
21800 Crimolois,
immat RCS Dijon 823 355 268

L'associé unique, par décision du 31/12/2017, a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2017, a nommé liquidateur Nicolas BIZOUARD (13 rue de l'Europe 21800 Crimolois) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de liquidation est fixé 13 rue de l'Europe 21800 Crimolois. Dépôt RCS Dijon.
Pour avis

AL22001209

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SIXEVENT

SAS en liquidation
au capital de 2 000 €,
ayant son siège
sis 13 rue de l'Europe
21800 Crimolois
RCS Dijon 823 355 268

L'associé unique, par décision du 31/12/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon. Pour avis.

AL22001210

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JALAPE EVENT
SAS en cours de liquidation
au capital de 20.000,00 euros
Siège social et de liquidation : 20, Route de Charrey
21170 ESBARRES
RCS DIJON 538 911 074

Par décisions du 28/02/2022, l'associé unique a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Daniel PERRIN demeurant au 20, Route de Charrey, 21170 ESBARRES et l'a déchargé de son mandat ;- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Radiation sera demandée au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL22001321

DISSOLUTION

SARL BUONCRISTIANI PERE & FILS, SARL au capital de 4 000 euros ayant son siège social 14 rue du Perthuis 21220 BEVY, immat. RCS DIJON 752 522 615 : aux termes d'une décision en date du 10/02/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Patrick BUONCRISTIANI demeurant 14 rue du Perthuis 21220 BEVY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 14 rue du Perthuis 21220 BEVY, pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt au RCS de DIJON. Pour avis, le Liquidateur.

AL22001246

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DE LA GARENNE

Société en Liquidation
Siège social : Mairie, 21622 Blagny sur Vingeanne
Agréée : 21-622/RCS Dijon : 397 980 483

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 24/09/2021, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

AL22001269

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

VDL. SCI en liquidation.Au capital de 100€. Siège social et siège de liquidation:6 place Saint-Michel 21000 DIJON. 824447981 RCS DIJON.AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE. L'AGE du 01/02/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent DI LEONARDO, demeurant 6 place Saint-Michel 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 6 place Saint-Michel 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.Pour avis. Le Liquidateur

AL22001270

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.C.I. DES MUSES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 4 300 euros
Siège social : 13 Rue Paul Cabet -
21700 NUITS SAINT GEORGES
Siège de liquidation :
19 Bis Quai Fleury –
21700 NUITS SAINT GEORGES
424 348 522 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er mars 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er mars 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bernard JACQUOT, demeurant 19 Bis Quai Fleury – 21700 NUITS SAINT GEORGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 19 Bis Quai Fleury – 21700 NUITS SAINT GEORGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL22001331

RFC ANDRÉ LE GROUPE

CLÔTUREDE LIQUIDATION

A.V.D.

SAS en liquidation
Au capital de 160 000 €
Siège social
Zone Industrielle Sud
Boulevard Jean Moulin
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Siège de liquidation
Zone Industrielle Sud
Boulevard Jean Moulin
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
RCS DIJON 351 585 377

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31-12-2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Simone DIDIOT, demeurant 1, Chemin du Toppet Hameau de Chevrey 21700 ARCENANT, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.Pour avis Le Liquidateur

AL22001344

➜ CONSTITUTION

Exco Socodec

AVIS DE CONSTITUTION

JAYE GUICHARD
Société civile
au capital de 1 500 euros
Siège social : 9 rue du Châtaignier
21170 ST USAGE
Aux termes d'un ASSP en date à ST USAGE du 28/01/2022, il a. été constitué une société présentant les caractéristiques. suivantes : Forme sociale : SCI ; Dénomination sociale JAYE GUICHARD ; Siège social : 9 rue du Châtaignier -. 21170 ST USAGE. Objet social : L'acquisition par voie. d'achat, d'échange, d'apport ou autrement de tous biens. immobiliers bâtis ou non bâtis ; l'administration,. l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers. propriété de la Société par tout moyen, bail, location ou. autrement ; la construction de tous biens immobiliers. Durée. de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social 1 500 euros (apports en numéraire). Gérance : Franck JAYE,. demeurant 9 rue du Châtaignier - 21170 ST USAGE. Clauses. relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour. cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou. descendants du cédant et agrément des associés représentant. au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation. de la Société au RCS de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL22000347

AT Transac Auto 21
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
267 cours de Gray
21850 ST APOLLINAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST. APOLLINAIRE du 18.02.2022, il a été constitué une société. présentant les caractéristiques suivantes . Forme : Société par actions simplifiée. . Dénomination : AT Transac Auto 21. . Siège : 267 cours de Gray, 21850 ST APOLLINAIRE . . Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre. du commerce et des sociétés. . Capital : 5 000 euros. . Objet : Intermédiaire en vente de véhicules neufs et. d'occasion ; vente de garantie mécanique ; service de. livraison ; service de nettoyage de véhicules ; location de. véhicules ; service d'accompagnement au financement et à. l'assurance ; service de carte grise ; tout service autour. de la commercialisation automobile. . Président : Monsieur Alexandre TISON, demeurant 12 Grande. Rue, 25410 CORCONDRAY. . La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des. sociétés de DIJON.

AL22000844

BN
Société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social
8 rue de la Combe aux Métiers
21800 NEUILLY LES DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2022 à Neuilly les Dijon, il a été. constitué une société présentant les caractéristiques. suivantes Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : BN. Siège social : 8 rue de la Combe aux Métiers, 21800 NEUILLY. LES DIJON. Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration. et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous. droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis dont elle. pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition,. échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports. en numéraire. Gérance : M. Bujar NEZIRI, demeurant 8 rue de la Combe aux. Métiers, 21800 NEUILLY LES DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis. dans tous les cas. Agrément des associés représentant au. moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation : RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL22000999

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FOUCHERANS du 4/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : Les forges de la Gare
Siège social : 49 rue de Lamargelle, 21270 PONTAILLER SUR SAONE
Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Tristan BERNARD et Madame Ophélie MANIERE demeurant ensemble 1 Chemin des Cerisiers 39100 FOUCHERANS
Clauses relatives aux cessions de parts : Cession libre entre associé, agrément requis dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL22001041

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 8/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LUSANA Siège social : 20, rue Jacques Cellerier, 21000 DIJON Objet social : Café, Bar, Brasserie Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros Gérance : Madame Aurélie GASPARIN, demeurant 43 rue de Fontaine-lès-Dijon 21000 DIJON, assure la gérance.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL22001164

FP2G Formation

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mars 2022, à TALANT.
Dénomination : MARSOLE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 9B rue des Moulissards, 21240 Talant.
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 9 B rue des Moulissards 21240 TALANT.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, sur agrément dans les autres cas.
Gérant : Monsieur Patrick MILLERON, demeurant 1 impasse de la Goutte d'Or, 21110 Marliens
Gérant : Madame Antonia MILLERON, demeurant 1 impasse de la Goutte d'Or, 21110 Marliens
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL22001223

ACTIGEST S.A.R.L

AVIS DE CONSTITUTION

M CONCEPT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 20 RUE DES ECOLES, 21380 ASNIERES LES DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ASNIERES LES DIJON du 14 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : M CONCEPT
Siège : 20 RUE DES ECOLES, 21380 ASNIERES LES DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 euros
Objet : Prestation de métreur dessinateur, consultant, conseil définition de projets, réalisation de dessins et plans.
Estimation et chiffrage de travaux, définition des budgets. Assistance à la maîtrise d'ouvrage, suivi de chantier et coordination de travaux. Marchand de biens et promotion immobilière
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Márcio DA CUNHA CARVALHO,demeurant 20 rue des Ecoles, 21380 ASNIERES LES DIJON
La Société sera immatriculée au RCS de Dijon POUR AVIS Le Président

AL22001228

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/03/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : TURK'IGNON
Forme : SAS
Capital social : 100 €
Siège social : 13 place Charles de gaulle, 21210 SAULIEU
Objet social : Restauration rapide et bar
Président : M. Yildirim YILMAZ demeurant 43, rue Vauban, 21210 SAULIEU
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL22001238

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 mars 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : HOLDING FOXAEP FRANCHISE
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
CAPITAL : 1 000 euros SIEGE : 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
OBJET : L'acquisition par voie d'apport en nature, achat ou souscription de toute participation et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion ; L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, l'animation de toute affaire ou entreprise commerciale, industrielle, immobilière ou financière ; La participation directe ou indirecte à toute opération ou entreprise par voie de création de société, outre participation à leur capital ; La réalisation de toutes prestations de services entrant dans le cadre d'une société holding ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Monsieur RAHALI AYOUB demeurant 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL22001326

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 14/03/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
EVAL FORMATION
Siège Social : 14 E Rue Pierre De Coubertin 21000 DIJON
Capital : 1000 €
Activités principales : Toutes opérations de formation (formation professionnelle, formation à distance ou en face à face pédagogique), conseil, audit,

coaching, recrutement, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, l'organisation de rencontre consacrées à la formation et l'animation de groupes ;-Le conseil en communication ;-Toute création, réalisation en matière de communication ;-Les études et l'audit dans le domaine de la stratégie d'entreprise, du management et des ressources humaines et dans celui des approches commerciale est des approches marketing
Durée : 99 ans
Président : M. ARLE Mehdi, Julien, Zaer 3 Avenue Raymond Aron 92160 ANTONY
Cession d'actions : Libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix Immatriculation au RCS de DIJON

AL22001263

AVIS DE CONSTITUTION

LCAD
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Chevigny – Centre Commercial
21800 SENNECEY LES DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 mars 2022 à Sennecey Les Dijon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LCAD Siège Social : Route de Chevigny Centre Commercial 21800 Sennecey les Dijon Objet social : brasserie, restaurant, pizzéria, vente à emporter, traiteur, location de salle, salon de thé Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social :10 000 euros Gérance : Madame Laura COLLINET et Monsieur Arnaud DESPLANCHES domiciliés Résidence La Cour des Moulins, 4 Rue Alexandra David Neel 21800 Crimolois Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis

AL22001307

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 15/03/2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : VELI OZBAY
Siège : 12 Rue Camille Muffat - 21800 SENNECEY LES DIJON
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI VELI OZBAY et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital : 100 euros (en numéraire)
Gérance : Monsieur Veli OZBAY, demeurant 12 Rue Camille Muffat - 21800 SENNECEY LES DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant plus des deux tiers du capital.
Pour avis
La Gérance

AL22001279

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DE LA GRAND'COUR
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 rue de la Grand Cour,
21910 NOIRON SOUS GEVREY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NOIRON-SOUS-GEVREY du 09 Mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI DE LA GRAND'COUR
Siège social : 4 rue de la Grand Cour - 21910 NOIRON-SOUS-GEVREY
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Benjamin POUILLY demeurant 4 rue de la Grand Cour à NOIRON-SOUS-GEVREY (21910) et Monsieur Pierre POUILLY demeurant 2 route de Savouges à NOIRON-SOUS-GEVREY.
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22001283

LEGATIS DIJON GENLIS — Notaires de France

CONSTITUTION SCI RAHISTI

Acte reçu par Me PRIEUR notaire à DIJON, le 3 mars 2022.
Dénomination SCI RASHITI – Forme : société civile immobilière – Objet : Acquisition, propriété, construction, gestion et administration civile de tous immeubles et droits immobiliers – Siège : 53 Avenue de Stalingrad 21000 DIJON – Durée : 99 ans – Capital : 1000,00 euros – Apports en nature : néant - Apports en numéraire : 1000,00 euros – Gérance : M. Remzi RASHITI 53 Avenue de Stalingrad 21000 DIJON – Cession des parts : agrément préalable à l'unanimité pour toutes mutations entre vifs – RCS : DIJON.
Pour avis
Me PRIEUR

AL22001297

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POMMARD du 16/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : ALFA.
Siège : 9 rue Richebourg – 21630 POMMARD.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5 000 euros constitués uniquement d'apport en numéraire.
Objet :
l'exploitation par tous moyens, de tous vignobles et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, affectés ou pouvant être affectés à l'exploitation viticole qui, au cours de la vie sociale, seront pris à bail par la Société ou acquis par elle ;
la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ;
et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation ;
l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnels, commercial, industriel ou agricole ;
la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur François ALZINGRE, demeurant 2 route de Beaune à POMMARD (21630).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis

AL22001303

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/03/2022, il a été constitué une SARL unipersonnelle
Dénomination :
DE VOUS A MOI
Siège Social : 30 RUE DU CHATAIGNIER 21170 ST USAGE
Capital : 200 €
Activités principales : PRESTATIONS MENAGERES, VITRES, PETITS TRAVAUX, PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE
Durée : 99 ans
Gérance : Mme MARECHAL MANON 30 RUE DU CHATAIGNIER 21170 ST USAGE
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22001338

Notaires

S.C.P. Véronique LAGE-WERNER,
François PENY et
François GUILLERMET

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me GUILLERMET, notaire à DIJON, le 18 mars 2022 a été constituée la société civile dénommée «GOKAN», siège RUFFEY LES ECHIREY(21490) 18 rue des Tilleuls.Capital:1000€. Apports numéraires:1000€. Objet:acquisition, administration et exploitation par bail ou autrement de tous immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire. Durée: 99 ans. Cessions parts soumises à agrément des associés. Gérance: Mr Christian PHILIPS demeurant RUFFEY LES ECHIREY (21490), 18 rue des Tilleuls. RCS DIJON

AL22001346

NIÈVRE

➜ MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Dénomination : L'ESPACE APOGEE.
Forme : SAS au capital de 1000 euros.
Siège social : 400 Route DES BERTRANGES, 58400 RAVEAU.
909 079 717 RCS de Nevers.
Aux termes d'une décision en date du 16 février 2022, les. associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit Locations de salles pour l'évènementiel : mariages,. baptêmes, communions, séminaires, réceptions privées,. évènements de communication... Toute activité de prestation. (animation, conception, organisation, réalisation) dans les. secteurs relevant de l'évènementiel incluant ou non la. location de salles : mariages, baptêmes, communions,. réceptions privées, séminaires, évènements de communication. L'exploitation d'activités parallèles reliées à la location. de salles, et l'organisation d'évènements de communication,. séminaires, réceptions, spectacles. Locations de terrains Evènements associatifs et privés.Locations de terrains Stockage privé extérieur et intérieur.. Restauration. traditionnelle, brasserie, concerts et animations et tous. types d'activité liées à la restauration, café, bar, débit. de boissons. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22000848

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

TRANSFORMATION

AMBULANCES BOUSSUGE

Société à responsabilité limitée,
au capital de 7 622.45 €,
ZI Route de Surgy
58500 CLAMECY,
400 712 170 RCS NEVERS

Délibération du 01/03/2022: L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession d'actions au profit des tiers doit être autorisée par la Société. Michel BOUSSUGE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par un Président, à savoir Mme Céline BOUSSUGE dt 22 Rue de la Liberté 58500 RIX et un Directeur Général, à savoir : M. Michel BOUSSUGE, dt 33 Bis Route de Beaugy 58500 CLAMECY
Pour avis. Le Président

AL22001212

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ALIAS CONSEIL SAS

SAS au capital social de 100 Euros
Siège social : 12, rue du Champ de Foire
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 814 208 807

Le 31.01.2022, l'assemblée générale a nommé Président, Mme Linda GUYOT demeurant Le Château du Gravier 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS en remplacement de Mr Pascal GUYOT.
Pour avis.

AL22001221

TRANSFORMATION

SOCIETE D'EXPLOITATION DES AMBULANCES CHARITOISES
SARL transformée en SAS au capital de 24 000 €
Siège Social : 75, Rue Camille Barrère - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
384 831 046 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 01/03/2022, les associés ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention: SAS

- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Jean-Jacques DUPRE dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) - 1, Rue de la Pépinière
Nouvelle mention : Président : M. Jean-Jacques DUPRE susnommé

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL22001236

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHARMACIE BEAUREGARD

SELARL de Pharmaciens,
au capital de 800 000 €,
1 Rue du Général De Gaulle
58660 COULANGES LES NEVERS,
478 120 405 RCS NEVERS

AGE du 03/03/2022 : Transfert du siège social au 7 Rue Pierre Mendès France 58660 COULANGES-LES-NEVERS à compter du 28/03/2022, et Modification en conséquence de l'article 5 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL22001235

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NC DEPANNAGE

SAS au capital de 100€
Siège social : 10/12 rue pailleron,
69004 LYON
RCS 897 662 300 LYON

L'AGE du 23/02/2022 a décidé de transférer le siège social au 7 rue des tanneries, 58120 CHATEAU CHINON.Président: M CHTOUROU Noureddine, 7 rue des tanneries 58120 CHATEAU CHINON Radiation du RCS de LYON et immatriculation au RCS de NEVERS

AL22001239

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 décembre 2021 les associés du Groupement agricole d'exploitation en commun des PERRIERES, au capital de 235.655,69 euros, dont le siège est à CRUX LA VILLE (58330), Les Perrieres, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 323945675, ont pris acte de la démission de Monsieur Benoît COINTE de ses fonctions de co-gérant, et ont accepté de poursuivre à deux, soit Madame Pascale COINTE et Monsieur Victor COINTE, les fonctions de co-gérants du GAEC.
Pour avis

AL22001265

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE PLESSIS

Société civile au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 58500 CLAMECY
418 771 861 R.C.S. NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/03/2022. Il a été décidé à compter de ce jour de transférer le siège social à ALFORTVILLE 94140 27, avenue des Tilleuls.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

AL22001274

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SOUCHET
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 €
Siège social : 67, Grande Rue – 58700 PREMERY
844 806 240 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 18/02/2022, l'Associée Unique a décidé à compter du 1er mars 2022 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : restauration rapide, restaurant et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL22001281

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

GAEC de CLAIREFONTAINE

Société civile au capital social de
351 900 euros
140 rue Pasteur - 58600 Garchizy
RCS NEVERS - N° 493 393 284

Par délibérations d'AGE en date du 7 mars 2022, à effet du 1er mars 2022, il a été procédé à la nomination à la cogérance de M. Rémi THIBAUDAT, demeurant 13 rue Pierre Gentilhomme - 58600 GARCHIZY, en remplacement de Mme Béatrice THIBAUDAT, cogérante démissionnaire.
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, La gérance.

AL22001296

ADDITIF-RECTIFICATIF

TRANSFERT DE SIÈGE

SASU CFM

CFM
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 19 RUE DE CHARLEVILLE MEZIERES
58000 NEVERS
878 340 728 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 17/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **15 IMPASSE EMILE BERTHELOT 58000 NEVERS** à compter du 17/03/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22001266



GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 04/03/2022, enregistré au SIE de NEVERS 1 le 09/03/2022 dossier 2022 00007071 référence 5804P01 2022 A 00152
N.J.A.2
SARL au capital de 7.800 €, sise 20 route de champvert 58300 DECIZE N°431861020 RCS de NEVERS représentée par M. NEVES Josué a vendu à
LYLOO
SASU au capital de 1.000 €, sise 20 route de champvert 58300 DECIZE N°910252758 RCS de NEVERS représentée par Mme LEPERE NÉE RENARD Frédérique un fond de commerce de Coiffure, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, sis 20 route de champvert 58300 DECIZE, moyennant le prix de 179.500 €. L'entrée de jouissance a été fixée au 04/03/2022.
Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître Fabien DELMAS - Cabinet LEGI AVOCATS - Immeuble Le Blok - 30 rue Joannès Carret CS 90207 69336 LYON CEDEX 09 pour la correspondance, à l'adresse des locaux pour la validité

AL22001245

DIVERS

AVIS DE SAISINE D'UN LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 22 avril 2006, Madame Chantal, Marie, Huguette BAUDRY, retraitée, célibataire majeure, demeurant à ANNAY (58450), Place de l'Eglise, née à VICHY (03200) le 29 juin 1939, de nationalité française, n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) le 24 novembre 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal de description de testament reçu le 4 mars 2022 par Maître Michaël BOUE, notaire salarié de la SELARL Jean-Jacques BOUE, titulaire d'un office notarial à VALENCE D'AGEN (82400), 6 Boulevard Victor Guilhem, BP 10, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, Maître Michaël BOUE, notaire, BP 10, 6 Boulevard Victor Guilhem, 82400 VALENCE D'AGEN, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de la copie authentique du procès-verbal de description du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Le notaire.

AL22001230

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LYS 58 SCI au capital de 10000€ Siège social: Za Route Du Circuit 58490 Saint-parize-le-chatel 524781630 RCS NEVERS. L'AGE du 26/02/2022 a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS NEVERS.

AL22001207

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A.B.D. FOCH

Société civile Immobilière
au capital de 3 000 €
Siège social : 19 Rue des Réservoirs
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
537 958 894 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur Marcel AUFRERE

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2022, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur,

AL22001218

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BJ SERVICES
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 39, Route de Nevers – 58700 SICHAMPS
829 117 985 RCS NEVERS

M. Benjamin JARDILLET dt à SICHAMPS (58) – 39, Route de Nevers, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 09/03/2022, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 07/03/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22001229

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SAS SASU MARIE
59, R DE NIEVRE - 58000 NEVERS
RCS NEVERS : 813 853 306
Le Greffier

AL22001286

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL SOCIETE NATIONALE DE SERVICES INFORMATIQUES
PARC D'ACTIVITES DU VAL DE LOIRE
MAIL DES MARINIERS
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS : 450 626 999
Le Greffier,

AL22001287

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
CAILLOT Guy
102, R ALBERT SOLON - 58600 GARCHIZY
RCS NEVERS : 418 268 439
Le Greffier

AL22001288

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
EURL LA BOUTIQUE (SARL)
18, Rue de l'Eglise - 58300 Charrin
RCS NEVERS : 793 792 904
Le Greffier,

AL22001289

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BHC (SARL)
6, Route de la Charité - 58400 Varennes-lès-Narcy
RCS NEVERS : 505 056 879
Le Greffier

AL22001290

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MAGSYL (SARL)
7, Rue Etienne Litaud Centre Commercial Carrefour Market
58000 Nevers
RCS NEVERS : 534 692 371
Le Greffier

AL22001291

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MAGNIN Rodrigue, Gilbert
30, rue de Loire - 58400 Mesves-sur-Loire
RCS NEVERS : 840 595 201
Le Greffier

AL22001292

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MME AMANT Stéphanie, Carole, Marie
4, rue Jean Jaurès - 58160 Imphy
RCS NEVERS : 823 849 716
Le Greffier,

AL22001293

Par jugement en date du 14/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
AU TRIBUNAL (SARL)
22, Rue Vieille Route - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
RCS NEVERS : 832 604 847
Le Greffier

AL22001294

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION

SARL BELKACEMI

SARL au capital de 7 500 €,
40 Rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE,
807 483 789 RCS NEVERS

AGE du 18.02.2022 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Liquidateur : M. Maamar BELKACEMI, 666 Favision 56390 BRANDIVY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux

opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22001232

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCV du Domaine Henri CHARRIOT
Route d'Arbourse - 58350 Chasnay
Au capital de 17 000 euros
R.C.S. Nevers - N° 521 629 022

L'assemblée générale réunie le 15 février 2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2021, déchargé Monsieur CHARRIOT Michel de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de la gestion et. prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL22001278

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LEKIN

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 38 400 euros
Siège social : 20 Route de Pouilly sur Loire
58 150 TRACY SUR LOIRE
Siège de liquidation :
8 Rue du Petit Boisgibault
58150 TRACY SUR LOIRE
389 003 542 RCS Nevers

Aux termes d'une Assemblée générale du 1er mars 2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Josette LEKIN, 8 Rue du Petit Boisgibault58150 TRACY SUR LOIRE de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 1er mars 2022 .
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis.

AL22001330

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/02/2022 il a été constitué une SCI dénommée Les Taupinières. Siège social : 1 Route des Vallées 58350. Arbourse. Capital : 1000 euros. Objet social L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la. détention, l'administration, la restauration et/ou la. construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur. mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des. associés et/ou leur mise en location. Gérance : M Philippe. PIERRAT demeurant 1 Route des Vallées 58350 Arbourse nommé. pour une durée indéterminée. Clause d'agrément : Cessions. soumises à agrément dans tous les cas de figure. Durée : 99. ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22000842

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS PRESTIGE COUVERTURE. ETS LACROIX CEDRIC
Forme sociale : SAS
Capital social : 3 000 €
Siège social : 14, rue du Château Cornu - 58300 CHAMPVERT
Objet social : Travaux de couverture, charpente, zinguerie - Petite maçonnerie
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Cédric LACROIX dt à CHAMPVERT (58) - 14, rue du Château Cornu
Directeur Général : M. Benoît LAMBERT dt à DECIZE (58) - 13, Quai de Loire
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22001231

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BAZOCHES (Nièvre) en date du 10 mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MC BATI,
SIEGE SOCIAL : 11 rue du Fourneau, 58190 BAZOCHES (Nièvre)
OBJET : tous travaux de maçonnerie générale.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
PRESIDENT : Mathieu CHAMPEAU, demeurant 11 rue du Fourneau, 58190 BAZOCHES
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président

AL22001234

ae ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

LG DIAGNOSTICS

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 15/03/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination : LG DIAGNOSTICS, Siège social : 2 Rue de Gonzague, 58000 - NEVERS,Objet : Réalisation de diagnostics immobilier,Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,Capital : 2 500 euros,Gérance : Monsieur Ludovic GANCEL, demeurant 2 Rue de Gonzague, 58000 - NEVERS,Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22001242

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 10/03/2022, il a été constitué la SAS, 19 VICTOR HUGO S.A.S.
Objet : L'acquisition, la gestion et l'exploitation de biens immobiliers et/ ou la prise de participations dans toute société réalisant des investissements immobiliers ;L'assistance à la négociation et à la constitution de dossiers dans le cadre de l'acquisition de biens immobiliers ; L'acquisition, en vue de la revente, de tous biens et droits immobiliers et/ou des titres de sociétés immobilières ainsi que l'activité de marchand de biens, la location de tous biens et droits immobiliers dans un objet de valorisation
Durée : 99 ans
Capital : 100 €
Siège : 3, rue de Basilique, 58000 Nevers
Cession d'actions : Si pendant le Délai de Préemption ou, le cas échéant, le Délai de Préemption de la Société,le ou les Associé(s) Ancien(s) et/ou la Société n'ont pas fait connaître qu'ils entendaient exercer leur droit de préemption ou s'ils ont déclaré ne vouloir l'exercer que pour partie, l'Associé Cédant devra informer les autres Associés Anciens, par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après la «Seconde Notification») qu'il sollicite leur agrément pour transférer les Actions Transférées à l'Acheteur.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Président : Monsieur Hugo Le Claire demeurant au 11 Rue Barye 75017 Paris
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22001254

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16/03/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI SAINT FRANCOIS D'ASSISE
Objet social : propriété, acquisition, jouissance, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.
Siège social : 11, place des Pêcheurs 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
Capital : 1 000 euros
Gérance : Mme Houda KILION demeurant 15, chemin du Pavillon Lieudit Munot 58400 LA MARCHE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001262

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : RENOV CONCEPT ENERGIE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 500 €
Siège social : 51, rue François Mitterrand - 58270 SAINT BENIN D'AZY
Objet social : Activité d'apporteur d'affaires - Gestion des équipes techniques dans le domaine du bâtiment - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Olivier JACQUET dt à VARENNES-VAUZELLES (58) - 14, rue Emile Zola
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22001267

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : QUALIJURIS IMMO
Forme sociale : SAS
Capital social : 1 500 €
Siège social : 2, Avenue Saint Just - 58000 NEVERS
Objet social : activité d'administrateur d'immeubles : gestion locative, gestion immobilière, syndic de copropriété
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. André WAGNER dt à SAINT HILAIRE FONTAINE (58) - La Réserve
Directeurs Généraux : M. Bruno GYS dt à NEVERS (58) - 3, rue des Perrières - Bâtiment Camélia et M. Alexandre LOVATO dt à NEVERS (58) - Impasse du Pressoir aux Anes
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22001268

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 17.03.2022: Constitution d'une SAS dénommée GB Immobilier, ayant pour sigle GBI, dont le siège social est à NEVERS (58000), 1 Bd Pierre de Coubertin, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, au capital de 40 000 €, dont l'objet social est l'activité d'agence immobilière comprenant les activités de transaction immobilière (achat, vente, échange, location ou sous-location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non) et commerciale, la gestion et l'administration de biens, la cession et transmission d'entreprises et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions à des tiers ou entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Simon PIERROT, dt 16 Bd Pierre de Coubertin 58000 NEVERS
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président

AL22001300

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MILLOT MICKAEL
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 56.000 euros
Siège : Réglois – 58230 ALLIGNY EN MORVAN
Objet : travaux de maçonnerie générale et gros-œuvre de bâtiment
Durée : 50 années
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
Président : M. MILLOT Mickaël, demeurant Réglois – 58230 ALLIGNY EN MORVAN
Immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis,

AL22001313

SELARL Office Notarial du Val Charitois,
Notaires associés
à LA-CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre),
37, TER Avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julie MICHELOT, Notaire LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, le 26 janvier 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 11 février 2022 dossier 2022 00004899 référence 5804P01 2002N00143, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
La dénomination sociale est : **SCI FIGALI**.
Le siège social est fixé à : MONTIGNY-AUX-AMOGNES (58130), 4 chemin de chaluzy.
La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire pour la somme de MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Mathieu PARROT et Madame Cindy LEGUEVELLE demeurant à MONTIGNY AUX AMOGNES (58130), 4 chemin de Chaluzy.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis et mention
Julie MICHELOT
Notaire.

AL22001324

YONNE

➜ MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AMBULANCE DU SEREIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 165 250,00 euros
Siège social : 22 bis route de Paris – 89200 AVALLON
531 025 419 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 14 mars 2022, la collectivité des actionnaires a décidé de transférer le siège social au 6 rue du Colonel Rozanoff – 89000 AUXERRE, à compter du 1er avril 2022. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.Pour avis, le Président.

AL22001227

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

COOPERATIVE GERMINAL

Société Anonyme Coopérative de Consommation
à capital variable
Siège social : 22 Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date du 25 février 2022, il a été décidé de nommer aux fonctions de Directeur Général Monsieur Olivier CORBIERE, demeurant 112 Rue Denis Papin 77350 LE MEE SUR SEINE en remplacement de Monsieur Michel PICARD, à compter du 1er mars 2022. Monsieur Michel PICARD conserve son mandat de Président du Conseil d'Administration.
Pour avis Le Conseil d'Administration

AL22001249

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

INCOGNITO INTERACTIVE

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
au capital de 7.500 €
Siège social :
81 rue des Gros Grès 92700 COLOMBES
480 017 664 R.C.S. Nanterre

Aux termes du PV du 01/03/2022, l'assemblée générale mixte a décidé de transférer le siège social du 81 rue des Gros Grès – 92700 COLOMBES au 80 grande rue – 89160 CHASSIGNELLES à compter de ce jour.
Le gérant, Monsieur Jean-Charles BAUDOT est domicilié 81 rue des Gros Grès – 92700 COLOMBES
Modification sera faite au R.C.S. de Nanterre et d'Auxerre

AL22001253

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EDEN 89

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 56 720 €
SIEGE SOCIAL : 11 RUE DU COMMERCE
Z.I. DES SABLONS
89100 SENS
321.338.071 RCS SENS

Par décisions de l'associée unique du 01/01/2022, il a été décidé de nommer la société RENAISSANCE, SARL au capital de 1 050 000 € sise 24 rue Ranfer de Bretenières à FONTAINE-LES-DIJON (21121), immatriculée sous le n°832.254.809 RCS DIJON en qualité de Président à compter du 01/01/2022, en remplacement de la société EDEN & ASSOCIES, démissionnaire.Mention sera faite au RCS de SENS,Pour avis,

AL22001255

LEGA SPHERE AVOCATS

ETABLISSEMENTS JERUSALEM

Dénomination : ETABLISSEMENTS JERUSALEM.
Forme : SARL.
Capital social : 7622,45 euros.
Siège social : 38 Rue du Collège, 89160 ANCY-LE-FRANC.
353120850 RCS Auxerre.
Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 14 mars 2022, Monsieur Arthur JERUSALEM, demeurant 1 Grande Rue, 89160 Chassignelles, a été nommé en qualité de co-gérant à compter du même jour.Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22001258

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI DES CHARDERIES.
Forme : SCI.Capital social : 50003 euros.
Siège social : LES CHARDERIES, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.425036902 RCS de Sens.Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 juin 2021, les associés ont décidé, à compter du 5 juin 2021, de transférer le siège social à 4 RUE DE LA LAICITE, 89000 Auxerre.
Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS Auxerre.

AL22001280

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

DURY

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social :
Zone Artisanale des Champs Casselins
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
353 643 380 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16 mars 2022, les associés ont pris acte du décès de Emmanuel MARTI intervenu le 21 décembre 2021 et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouvelle gérante Madame Karine MARTI-EMERY, demeurant Les Champs Plateaux «La Ruche» 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES, pour une durée temporaire de trois mois à compter du 18 mars 2022. Il a été mis fin au mandat d'administrateur provisoire de la Selarl AJRS à effet du 17 mars 2022 à minuit.

AL22001299

NEXEN AVOCATS

AVIS DE MODIFICATION

RIVE GAUCHE SCI

Société civile immobilière
au capital de15 244,90 euros
Siège social : 43, Faubourg de Paris
89300 JOIGNY
381 135 813 RCS SENS

Aux termes délibération en date du 09 février2022, l'assemblée générale a constaté le décès de Monsieur Michel LORAIN et décidé de nommer en qualité de nouvelle gérante, à compter du09 février 2022, et ce pour une durée indéterminée, Madame Catherine, Marie-Paule LORAIN, née le 18 février 1965 à JOIGNY (89),demeurant à AUXERRE (89000), 19, rue du Temple, de nationalité française.L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Les articles 16, 17, 18 et 19 ont été purement et simplement supprimés .Dépôt légal au RCS de SENS.
Pour avis – La Gérance

AL22001314

NEXEN AVOCATS

AVIS DE MODIFICATION

DU 14 FAUBOURG DE PARIS

Société civile immobilière
au capital de1 524,49 €
Siège social : 14, Faubourg de Paris
89300 JOIGNY
382 147 007 RCS SENS

Aux termes délibération en date du 09 février2022, l'assemblée générale a constaté le décès de Monsieur Michel LORAIN et décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du09 février 2022, et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Michel, Jacques LORAIN, né le 07 janvier 1959 à MIGENNES(89), demeurant à JOIGNY (89300), 9, rue Jean Giraudoux, de nationalité française.L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Les articles 16, 17, 18 et 19 ont été purement et simplement supprimés. Dépôt légal au RCS de SENS.Pour avis – La Gérance

AL22001315

CHANGEMENT DE LA GÉRANCE ET TRANSFERT DE SIÈGE

EARL BATTEUX

EARL au capital de 30 000 €
Siège social : Fontaine
89150 SAINT VALÉRIEN
420 381 949 RCS SENS

L'assemblée générale du 1er décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Frédéric BATTEUX de ses fonctions de gérant et a décidé de transférer le siège social à VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY (45260), 66 Chemin de la Menaudière à compter de cette date. De ce fait, la société précédemment immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne) sous le numéro 420 381 949 sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Orléans (Loiret), dont dépend son nouveau siège social.Pour avis, la gérance.

AL22001325

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT ET DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MONDEREAU

Société civile immobilière
au capital de 3 964 euros
Siège social : 5 rue des Epenards, Serilly
89510 ETIGNY
430023911 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 FEVRIER 2022 :
- Madame Claude DEON, demeurant 23 Boulevard des Chênes, 83120 SAINTE MAXIME, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bernard DEON, décédé le 17 octobre 2016
- l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 rue des Epenards, Serilly, 89510 ETIGNY au 7 rue des Ormeaux, 89140 VILLENAVOTTE à compter du 28 février 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22001342

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA PLAINE DU ROCHER

SARL au capital de 50 000 euros
21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS N ° 513 852 814

Aux termes du PV de l'AGE du 01/03/2022,, il a été décidé de : 1/ modifier l'objet social comme suit : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location, la vente ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;Et plus généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptibles d'en favoriser le développement.L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.2/ proroger la durée de la société pour 99 ans.L'article 5 des statuts a été modifié corrélativement. RCS SENS Pour avis,La gérance

AL22001347

➜ GÉRANCE

LEGA SPHERE AVOCATS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à Sens en date du 28 janvier 2022, enregistré le 4 février 2022 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Auxerre 1, dossier 2022 00008246, référence 8904P01 2022 A 00207,la société INFODEV, SAS à associée unique au capital de 7.622,45 €uros, sise 41 rue du 19 mars 1962, 89100 SENS, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 334171642,A cédé à la société CALAHARI, SAS au capital de 100.000 €uros, sise 21 rue Pierre Larousse, 89100 PARON, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 908683014Moyennant le prix de 450.000 euros son fonds de commerce de gestion, mise en place et maintenance d'ERP et vente et prestations informatiques et digitales, connu sous l'enseigne INFODEV, exploité 41 rue du 19 mars 1962, 89100 SENS.Entrée en jouissance au 1er janvier 2022.Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au 41 rue du 19 mars 1962, 89100 SENS et pour la correspondance au Cabinet de Maître Jean-Rémi PIRALLA, 182 rue de Créqui, 69003 LYON.

AL22001248

FIN DE LOCATION GÉRANCE

En raison de la cession par la SAS MAZAGRAN SERVICE au profit de la SAS SCHIEVER CARBURANTS de plusieurs de ses fonds de commerce de stations-service, à effet au 1er janvier 2020, la location-gérance entre le loueur (SAS MAZAGRAN SERVICE) et le locataire gérant (SAS SCHIEVER CARBURANTS) portant sur les fonds de commerce de stations-service suivants : SEMUR-EN-AUXOIS (21140), EPOISSES (21460), PONTAILLER-SUR-SAONE (21270), PRECY-SOUS-THIL (21390), SAULIEU (21210), TOUTRY (21460), VENAREY LES LAUMES (21150), VITTEAUX (21350), a pris fin.
Pour avis
Le loueur de fonds
Le locataire-gérant

AL22001336

➜ ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 11/03/2022Concernant la cession par Mme Catherine DUAUX au profit de Mme Florence MORIZOT des parts de la «SCP D'INFIRMIERES FOUCHEZ-DUAUX-GEORGES-RADAZ».Il a lieu d'ajouter :Changement de dénomination, dorénavant : « SCP D'INFIRMIERES FOUCHEZ-GEORGES-RADAZ-MORIZOT»Le reste de l'annonce est inchangé.

AL22001217

ADDITIF

LEADER PRICE RAMBERVILLERS
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 219 061,62 euros
Siège social : 9 rue des abbés Mathis et Marion
et 9 rue du pré Didier
88700 RAMBERVILLERS
N° RCS 820 795 516 EPINAL

Rectificatif à l'annonce parue le 18 mars 2022 concernant cette société,
Il y a lieu d'ajouter la mention suivante :
Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 17 décembre 2021, il a été décidé :
- D'acter la démission de Monsieur Franck JOHNER de ses fonctions de Gérant de la SARL LEADER PRICE RAMBERVILLERS à compter du 17 décembre 2021 et de nommer en qualité de nouveau Gérant de la société Monsieur Vincent PICQ, demeurant 13 rue du Général Leclerc – 89200 AVALLON, à compter du 17 décembre 2021.
Pour avis
La Gérance

AL22001319

DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 avril 2018, Monsieur Eric Marie LABITTE demeurant à HERY (89550) 9 rue de Migennes Les Baudières, décédé à HERY (89550) le 24 janvier 2022, a consenti des legs universels. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associée à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre, le 8 mars 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florence MERLET ci-dessus nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour unique insertion Me Florence MERLET Notaire

AL22001240

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON en date du 17/03/2022 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS à associé unique SETELEN** Zi chemin des ruelles 89380 Appoigny (installation de matériel téléphonique). RCS SAINT ETIENNE 448 389 536. Administrateurs judiciaires avec mission de surveillance : la SELARL AJ UP représentée par Maître ETIENNE-MARTIN ou Maître BUISINE ou Maître WAUTOT 107 rue Servient 69003 Lyon et la SCP ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Maître Frédéric ABITBOL 38 avenue Hoche 75008 Paris. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la Selarl MJ SYNERGIE, représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon CEDEX 03 et la SCP B.T.S.G.² représentée par Maître Marc SENECHAL 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001316

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

Me Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS

Avis est donné, en application de l'art. L.331-19 du Code Forestier, de la vente des parcelles boisées sur la commune de MOLAY (89) cadastrées: ZC n°143 « L ETANG » pour1ha43a80ca et ZC n°128 « CHENEVIERES DE L'ETANG » pour1a40ca, pour 2.500 euros.
Prix payable comptant. Frais à la charge de l'acquéreur. La vente ne concerne que le sol en souche, les peupliers ayant fait l'objet d'une vente en bloc et sur pieds avec obligation de maintien de l'état boisé.
Les propriétaires des parcelles boisées contiguës, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me FONTENEAU, notaire susvisé,où domicile est élu, par lettre recommandée avec AR ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent avis.
Pour avis et mention.
Le notaire

AL22001339

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DU 46 RUE DE PARIS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 365,88 euros
Siège social : 46 Rue de Paris - 89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 14 Rue Hippolyte Ribière - 89000 AUXERRE
378 845 424 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 AVRIL 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 AVRIL 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick HOUILLEZ, demeurant 14 Rue Hippolyte Ribière - 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 14 Rue Hippolyte Ribière - 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL22001075

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ML

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
12 rue de la Division Leclerc,
89260 THORIGNY SUR OREUSE
RCS SENS 852 745 470

L'Assemblée Générale réunie le 14 janvier 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sonny AUGE demeurant 12 rue de la Division Leclerc 89260 THORIGNY SUR OREUSE de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquida-

safer Bourgogne Franche-Comté

YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DEUX RIVIERES – Bois-Taillis et Lande
72 a 13 ca - Adroit du val des noyers: B-502 - Envers du val des noyers: B-199(A) - La croix rouge: ZD-76 - La grande cote ouest: A-147-151 - La justice: ZD-187[9]
Zonage : zones N et Ap du PLUi

IRANCY - Vigne, Terre, Bois-Taillis et Lande
Bien occupé sur les parcelles de vignes, recherche apporteur de capitaux afin de maintenir le fermier en place
3 ha 96 a 06 ca - Cotes renverses nord: C-45-46-47-917[48] - Crot chabout: F-295-297-299-300 - Haut de boudardes: A-777 - Le paradis: A-655-714-746-747 - Les bas champreux: F-1443 - Les begneaux: E-562-563-564 - Renouel: A-600-601-602 - Veauchassy: F-459
Zonage : zones N et Av du PLUi

13 a 71 ca - Le paradis: A-650-659-662-667
Zonage : zone N du PLUi

MALAY-LE-GRAND – Terre et Bois-Taillis
1 ha 84 a 75 ca - Le dehors de frepayroy: A-299-300-301-305 - Le dessus de sollier: C-429-430 - Le pied de monmain: E-856 - Les coudres: E-334-404-1600[364] - Montabor: E-991 - Mouille pain: B-329
Zonage : zone N du PLU

MARSANGY - Terre et Bois-Taillis
99 a 75 ca - Bois biquet: B-1196-1204-1205 - Le bois des cordes: B-178 - Les boulins: B-113 - Les charneux: ZE-45-116[1708] - Les vareilles: ZE-37
Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11 avril 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22001295

Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à BRIENON SUR ARMANÇON (89210) du 13/04/2018, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 15/03/2022, Monsieur Denis Henri Wladimir PONSOT, demeurant à BRIENON SUR ARMANÇON (89210), 7 place Emile Blondeau, EHPAD Résidence La Loupière, célibataire, né à DIJON (21000), le 14 mai 1925, décédé à JOIGNY (89300), le 14 janvier 2022, a institué des légataires universels.Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ de SENS de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament. Pour avis, le notaire.

AL22001247

ANNONCES LÉGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- pour 1 an 53 €
- pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

au titre de la procédure suivante :
MCB SARL
Liquidation Judiciaire du 18/12/2018
40, rue Carnot 89140 PONT-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 mars 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22001211

au titre de la procédure suivante :
GOUELLO Jean
Redressement Judiciaire du 20/04/2020
La Huraudière 89330 VERLIN
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Sens le 11 mars 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22001271

tion à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22001224

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

EARL BOSSEAUX

Entreprise Agricole
à responsabilité limitée
Siège social : 24 Grande Rue
89230 BLEIGNY LE CARREAU
394 451 256 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique BOSSEAUX, demeurant 24 Grande Rue - 89230 BLEIGNY LE CARREAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 24 Grande Rue - 89230 BLEIGNY LE CARREAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22001256

DISSOLUTION

DU PORT

SCI au capital de 30 489,80 €
Siège social : 4, Rue Pasteur
89400 MIGENNES
377 573 910 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 04/02/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 28/02/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Jean-Philippe CHABROL demeurant 4, Rue Pasteur, 89400 MIGENNES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4, Rue Pasteur 89400 MIGENNES adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22001305

DISSOLUTION

RF NEGOCE

RF N
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 34 LD Chevigny
89480 ETAIS LA SAUVIN
893 481 515 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 12/01/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/2021, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. René Louis FALZON demeurant 34 LD Chevigny, 89480 ETAIS LA SAUVIN avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 34 LD Chevigny 89480 ETAIS LA SAUVIN adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22001320

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 05/03/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
NOHAM COIFFURE
Siège Social : 27 RUE THENARD 89100 SENS
Capital : 500 €
Activités principales : SALON DE COIFFURE HOMMES
Durée : 99 ans
Président : M. YAHIA BOUASSRIA 24 RUE DE PAREDES C/ MME DIOUANI AMEL 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
Cession d'actions : LIBRES
Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
Conditions d'admission aux assemblées : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
Immatriculation au RCS de SENS

AL22001199

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye
(Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 12mars 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI DES COTATS.
Le siège social est fixé à : CHASTENAY LE HAUT (89560), 9 rue des Coudres.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS(1 000,00 EUR).
Les apports sont :
- des apports en numéraire par Monsieur CHOCAT Alain de10,00 euros
- des apports en numéraire par Madame CHOCAT Romane de990,00 euros.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le premier gérant de la société est : Monsieur CHOCAT Alain,demeurant Chastenay le Haut (89560) 9 rue des Coudres.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
Le notaire.

AL22001220

AVIS DE CONSTITUTION

LA BRIENONNAISE
Société à responsabilité limitée à associe unique
au capital de 100 euros
Siège social : 66 grande rue
89210 BRIENON SUR ARMANCON
Aux termes d'un acte sous signature privée à BRIENON SUR ARMANCON du 4/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LA BRIENONNAISE
Siège social : 66 grande rue, 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Objet social : Restauration rapide, vente de pizzas, vente de boissons et glaces, vente à emporter
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros
Gérance : Madame Sophie BROCARD, demeurant 41 grande rue 89210 VENIZY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL22001226

EARL DES MONTMAINS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2022, il a été constitué une EARL.Dénomination sociale : EARL DES MONTMAINS.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 238 000 €.
Siège social :Adresse de correspondance : 8 route d'Étourvy – 89740 QUINCEROT 21 rue de la Croisette – 71640 GIVRY
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Biens meubles pour un montant net de 215 700,59 €.
Numéraire : 22 299,41 €.
Gérant : M. Fabrice THOMAS demeurant à GIVRY (71640), 21 route de la Croisette.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles consenties entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL22001304

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 février 2022, à BEON.
Dénomination : L'AUTHENTIQUE POULET ROTI.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 16 Rue des Bourguignons, 89410 BEON.
Objet : Vente de volailles, de viandes cuites et de plats à emporter, en drive, et en livraison à domicile, principalement sur les marchés, rôtisserie sur place ; Vente de petite épicerie dans les mêmes conditions.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement négociables.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Jérôme MARCEL 16 Rue des Bourguignons 89410 BEON.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le Président

AL22001317

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination LE PETIT BOIS, une SAS au capital de 1.000euros, ayant son siège social à PERRIGNY (89000) Domaine du Petit Bois, ayant pour objet l'acquisition ou la prise en jouissance de biens immobiliers en vue de leur. location meublée professionnelle ou non au moyen d'un bail. commercial ou autre, location de logements meublés saisonniers, touristiques ou annuels avec ou sans prestations de services. Il a été procédé à la nomination de la société civile SCI TALIMMO au capital de 1.000euros, siège social à PERRIGNY (89000) Domaine du Petit Bois, 841 541 965 RCS AUXERRE en qualité de Président. Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.

AL22001337

FIDUCIAL
SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

SENO RÉNOVATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 rue des Ferriers
89130 VILLIERS ST BENOIT
Aux termes d'un acte sous signature privée à VILLIERS ST BENOIT en date du 18 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SENO RÉNOVATION
Siège social : 7 rue des Ferriers, 89130 VILLIERS ST BENOIT
Objet social : L'exploitation de toutes activités liées à l'entretien, à la rénovation et à l'agrandissement d'une construction. L'achat, la vente ou la location de matières premières, marchandises ou matériels liées à ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Pierre-Emmanuel DE LEUSSE, demeurant La Paillotterie 89350 TANNERRE-EN-PUISAYE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

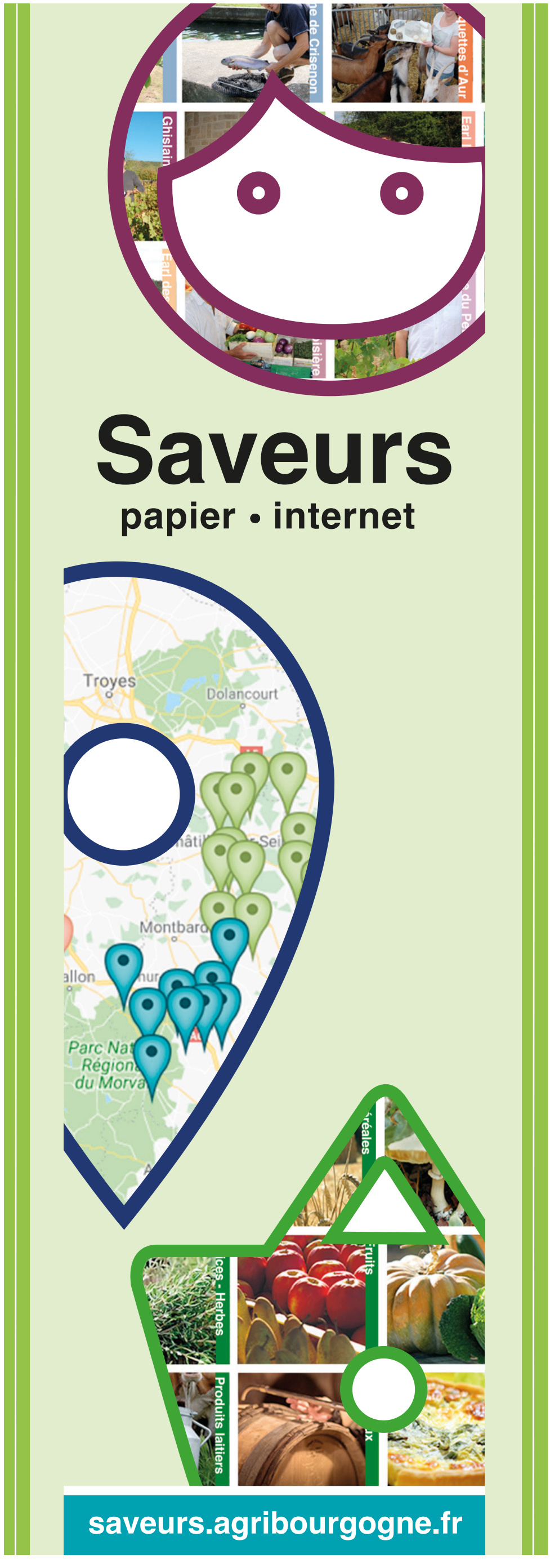
AL22001343

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 mars 2022, à Cravant.Dénomination : BRISON IMMO.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.Objet : Acquisition, prise à bail, gestion de biens immobiliers, exploitation des biens détenus ou pris en location par voie de locations, sous-locations ou tout autre titre d'occupation, prestations de services fournis aux occupants relatives à l'accueil, la réception et l'hébergement.
Durée de la société : 99 année(s).Capital social fixe : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune.Cession d'actions et agrément : La transmission des titres s'opère par virement de compte à compte dans les livres de la société.Toute transmission, sous quelque forme que ce soit, quel qu'en soit le bénéficiaire, même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société.L'agrément est donné par décision collective extraordinaire des associés.Siège social : 4 Impasse Feu au Clair, 89460 Cravant.La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.A été nommé :Président : Monsieur Vincent BRISON 4 Impasse Feu au Clair 89460 Cravant.Pour avis.

AL22001345



Inauguration

Une première dans la Nièvre

Le tout premier carpodrome Fédéral vient de voir le jour à Cercy-la-Tour. Inauguré le 9 mars dernier, il est ouvert au public et aux pêcheurs depuis le 10 mars.



Fédération de pêche de la Nièvre.

Lors de l'inauguration, étaient présents (liste non exhaustive) : Sylvain Mathieu (président du Parc régional du Morvan et conseiller régional de Bourgogne), Sébastien Descreaux (maire de Cercy-la-Tour), Jean-Paul Reverdiaux (maire de Saint-Gratien-Savigny), Michel Mulot (Conseil Départemental), Serge Caillot (président de la Comunauté de communes Bazois -Loire-Morvan), Didier Bourion et sa directrice Elise Soyet (Office de tourisme).

Le 9 mars, le premier carpodrome fédéral de la Nièvre a été inauguré. Ainsi, les 4 ha d'eau de l'étang de la Tuilerie à Cercy-la-Tour ont été empoissonnés par 2,5 tonnes de carpes de 3 à 15 kg pour les spécimens les plus imposants et 300 kg de tanches de plus de 2 kg. Autour du plan d'eau, un bois de 7 ha accueille également toute une biodiversité. *« Pour que cela soit possible, de vastes travaux ont été effectués »* pointe Nicolas Carbo, animateur et technicien en développement de la Fédération de pêche de la Nièvre.

Réfection

Il poursuit : *« Afin de rendre cet étang fonctionnel, un curage a été nécessaire. Mais ce n'est pas tout : il y a eu une réfection totale des systèmes de vidanges, de la pêcherie, un entretien des digues, la création d'un parking, la formation d'un chemin bordant l'étant ou encore l'installation de table, de panneaux pédagogiques et réglementaires »*.

Au total 185 000 euros d'acquisition et de travaux ont été nécessaires pour la création du projet lancé fin 2019 en partenariat avec l'association de pêche locale, *« la carpe »* de Cercy-la-Tour. Pour rappel, l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO), et la Fédération Nationale de Pêche en France ont participé au financement.

Des buts précis

La création de ce carpodrome permet de remplir divers objectifs selon Nicolas Carbo : *« Il y avait une réelle demande des pêcheurs dans ce sens depuis plusieurs années mais il fallait trouver le site adéquat. Ce type de pêche spectaculaire est un plus pour le développement du tourisme pêche. Cela permet donc de satisfaire les habitués mais aussi les pêcheurs des autres départements. Grâce à cela, outre le renforcement d'un lien social, nous espérons que Cercy-la-Tour verra l'apparition d'un certain dynamisme avec l'accueil de pêcheurs/touristes. La pêche est un loisir parmi tant d'autres et il est nécessaire de s'imposer dans ce large catalogue. Enfin, nous espérons insuffler une sensibilisation et une découverte de la nature à tous, car ne l'oublions pas, un bon pêcheur est un pêcheur responsable, respectueux de la nature et protecteur de la biodiversité »*.

Ce site permettra, à terme, la création d'une école de pêche en gestion avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) locale.

CHLOÉ MONGET

Accès et règles

Le carpodrome de Cercy-la-Tour est accessible gratuitement (si détenteur d'une carte de pêche fédérale), sans limite de pêcheurs.

Trois techniques sont autorisées : la pêche à la grande canne, la pêche à l'anglaise ou la pêche au feeder.

L'intégralité du règlement intérieur est consultable sur les panneaux à l'entrée du site ou auprès de la Fédération de pêche de la Nièvre.



Fédération de pêche de la Nièvre

La majorité des carpes introduites sur le site pèsent 3 à 5 kg, mais certains spécimens vont jusqu'à 15 kg.



Fédération de pêche de la Nièvre

Un parking a été créé pour les pêcheurs.